

*Bibliothèque numérique*

medic@

**Le François , Alexandre. Dissertation contre l'usage de soutenir des thèses en médecine, avec un mémoire pour la réformation de la médecine dans la ville de Paris**

*Paris : chez Guillaume Cavelier le fils, 1720.*  
Cote : 90958 t. 90 n. 3

3.  
DISSERTATION  
CONTRE L'USAGE  
DE SOUTENIR DES THESES  
EN MEDECINE,

*AVEC*  
**UN MEMOIRE**

Pour la Réformation de la Medecine  
dans la Ville de Paris.

*Par M. LE FRANÇOIS, Docteur en  
Medecine de la Faculté de Paris.*

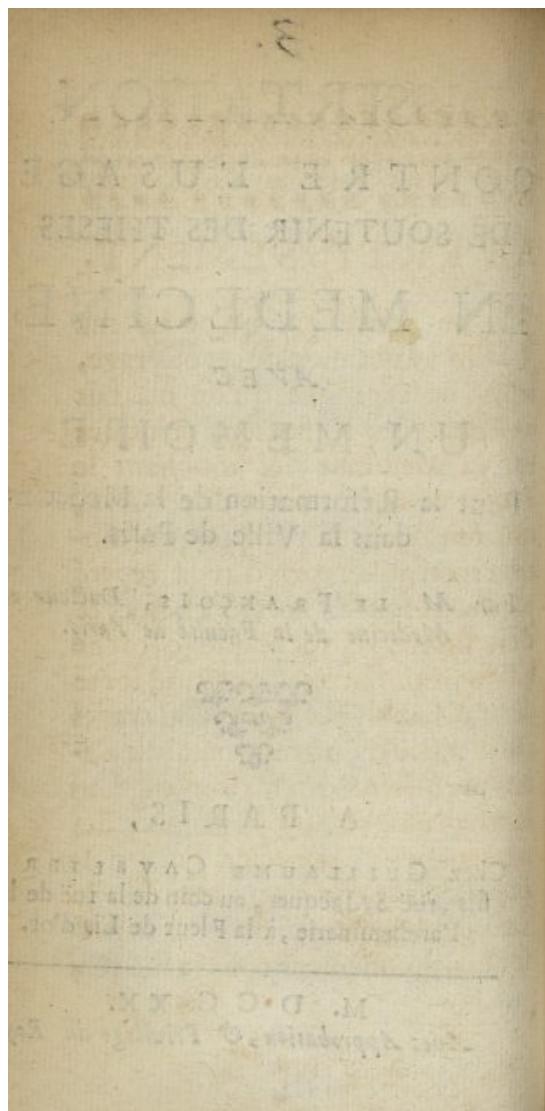


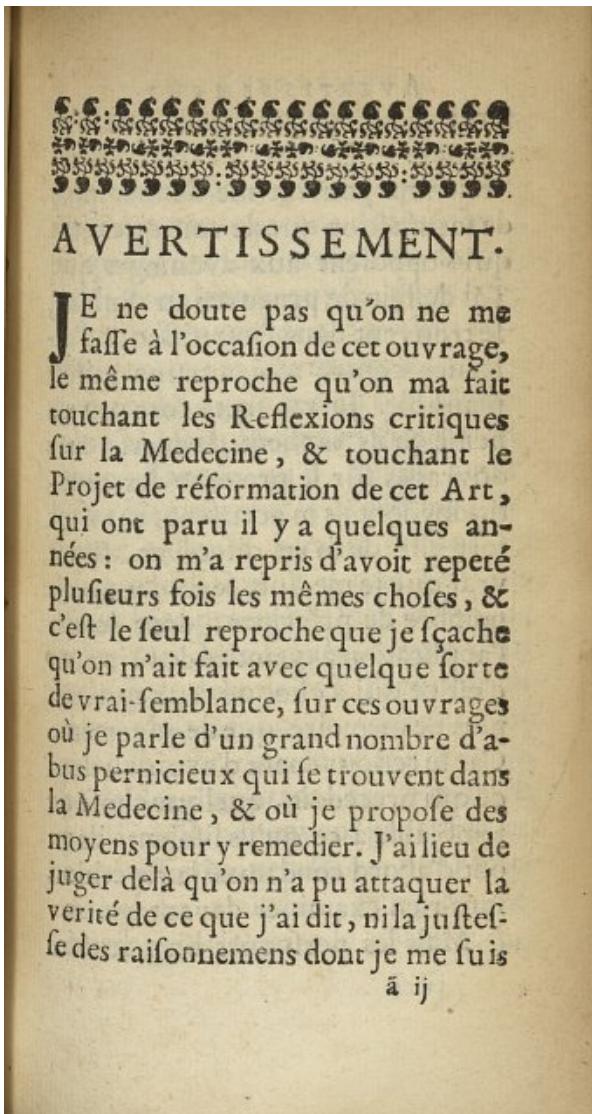
A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELLIER le  
fils, rue S. Jacques, au coin de la rue de la  
Parcheminerie, à la Fleur de Lis d'or.

M. D·C·C. XX.  
*Avec Approbation, & Privilege du Roy.*

0      1      2      3      4      5





AVERTISSEMENT.  
servi pour prouver, ce que j'ai  
avancé.

Rien ne pouvoit me donner plus de satisfaction que de voir que ceux qui s'opposent aux avantages que j'ai dessein de procurer au Public, se trouvent dans l'impuissance d'alléguer contre moi aucune raison plausible. Je me mets fort peu en peine qu'ils tâchent de décrier mes ouvrages sur le prétexte des répétitions dont ils m'accusent ; car il est fort aisé de m'en disculper. Il est vrai, que je me suis servi d'un petit nombre de principes, dont je fais l'application à quantité de sujets, & c'est ce qui a choqué ceux qui ont plus de mémoire que de jugement. Car se ressouvenant d'avoir vu dans ce qui precedoit, quelque chose de semblable à ce qu'ils lissoient, ils en ont d'abord condamné la répetition sans rien examiner davantage.

Mais les personnes bien sensées

A VERTISSEMENT

n'en ont pas usé de même : ils n'ont point trouvé à redire que j'aye répétré un même principe pour en tirer des conséquences différentes , ni que je me sois servi d'une vérité que j'avois bien prouvée , pour établir d'autres vérités qui avoient besoin de preuves . Par exemple , en rapportant les qualités d'un bon Médecin j'ai marqué quelles étoient les connaissances qu'il falloit avoir pour bien exercer la Médecine , & entre celles-là quelles étoient les plus nécessaires . Ce que j'en dis étant bien prouvé & bien établi , je m'en sers dans la suite comme d'un principe dont je fais l'application dans plusieurs autres endroits ; on peut le voir dans le chapitre où je parle des charlatans ; car je montre par là qu'ils ne peuvent pas avoir les connaissances nécessaires pour bien traiter les maladies . J'emploie le même principe dans le chapitre du

5.iiij

A V E R T I S S E M E N T.

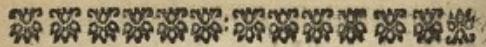
choix des Medecins ; je m'en sers aussi dans le chapitre où je fais voir qu'il y a peu de bons Medecins ; je m'en sers encore dans le chapitre suivant , où je prouve que les meilleurs Medecins sont fort éloignés d'avoir la capacité qu'ils auroient , si la Medecine étoit mieux réglée; j'emploie ce même principe pour démontrer que les instructions qu'on donne aux Etudiants en Medecine , & que les épreuves par lesquelles on les fait passer avant que de les recevoir , ne sont pas convenables pour leur faire acquerir les connoissances nécessaires à un Medecin; je m'en sers enfin dans cette Dissertation où je montre que les Theses ne sont pas propres pour former les Medecins , ni pour les éprouver.

Il est manifeste que cette application d'un même principe à tant de sujets , n'est point vitieuse , & qu'au contraire cette maniere de

A V E R T I S S E M E N T.  
raisonner doit être suivie autant  
qu'il est possible.

On ne doit condamner les repe-  
titions que lors qu'elles sont inutiles;  
pour celles-là j'ai tâché de les éviter  
autant que j'ai pu: & quand mê-  
me je me serois trompé croyant qu'il  
étoit nécessaire de repeter quelque  
chose, quoi qu'en effet il ne le fût  
pas, le défaut ne seroit pas con-  
siderable dans ces ouvrages. Je n'e-  
les ai pas donnés comme des pièces  
d'éloquence, mais comme des ve-  
rités importantes à la santé & à la  
vie des hommes.

Si donc mes adversaires ne trou-  
vent autre chose à redire dans mes  
ouvrages que les repetitions, je crois  
avoir lieu de les tenir pour confon-  
dus.



## APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monseigneur le Chancelier, un manuscrit intitulé *Dissertation contre l'usage de soutenir des Thèses en Médecine*, par Monsieur le FRANÇOIS, &c. Je n'y ay rien trouvé qui m'ait paru devoir en empêcher l'impression. Fait à Paris le troisième Aoust mil Sept cent vingt.

SAURIN.

*PRIVILEGE DU ROY.*

LOUIS par la grace de Dieu Roy  
de France & de Navare: A nos amez  
& feaux Conseillers les gens tenans nos  
Cours de Parlement, Maîtres des Requête-  
tes ordinaires de notre Hôtel, Grand-  
Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Se-  
nechaux, leurs Lieutenans Civils, &  
autres nos Justiciers qu'il appartiendra,  
Salut. Notre bien-amé LE SIEUR LE  
FRANÇOIS Docteur en Medecine,  
de la Faculté de Paris. Nous ayant fait  
supplier de lui accorder nos Lettres de  
permission pour l'impression d'un Livre  
intitulé : *Dissertation contre l'usage de sou-  
tenir des Thesés en Medecine*. Nous avons  
permis & permettons par ces présentes de  
faire imprimer ledit livre en telle forme,  
marge, caractere & autant de fois que bon  
lui semblera, & de le faire vendre & débi-  
ter par tout notre Royaume pendant le  
tems de trois années consécutives à com-  
pter du jour de la datte desdites présen-  
tes. Faisons défense à tous Libraires, Im-  
primeurs &c. autres personnes de quelque  
qualité & condition quelles soient, d'en in-  
troduire d'impression étrangere dans aucun

lieu de notre obéissance ; à la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , & ce dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ce livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , en bon papier & en beaux caractères , conformément aux Reglemens de la Librairie ; & qu'avant que de l'exposer en vente le manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit livre sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée és mains de notre très cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau , & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre très cher & feal Chevalier Chancelier de France le Sieur Dagueſſeau : le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant ou ses ayans cause pleinement & paisiblement sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchemens : Voulons qu'à la copie desdites présentes qui sera imprimée tout au long au com-

mencement où à la fin dudit livre foy soit ajoutée comme à l'original ; commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant clamour de Haro , Charte Normande & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le cinquième jour du mois de Septembre l'an de grace mil sept cent vingt, & de notre Regne le sixième. Par le Roy en son Conseil.

CARPOT.

*Il est ordonné par l'Edit du mois d'Aouſt 1686, & Arrêt de son Conseil que les livres dont l'impression se permet par Privilege de Sa Majesté ne pourront être vendus que par un Libraire ou Imprimeur.*

*Registré sur le Registry IV<sup>e</sup>. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris , page 649. N. 698. conformément aux Règlements & notamment à l'Arrêt du Conseil du 13. Aouſt 1703. à Paris le 10. Septembre 1720.*

DE LAULNE, Syndic.

*O U V R A G E S*  
*contenus en ce Volume.*

Dissertation contre l'usage de soutenir des Theses en Medecine.	page 1
Memoire pour la Réformation de la Medecine dans la Ville de Paris	89
Nouveaux Statuts proposés à la Faculté de Medecine de Paris.	134
Refutation de la décision de M. Hoffman sur la Reformation de la Me- decine.	168

**DISSERTATION**



## DISSERTATION

CONTRE L'USAGE DE SOUTENIR  
des Theses en Medecine.

**L**E défaut de capacité dans un Medecin ne pouvant pas manquer de causer souvent du préjudice à la santé de ceux qui ont recours à lui, & de priver beaucoup de malades des secours qui pourraient leur sauver la vie, le bien public demande qu'on ne néglige rien pour bien instruire ceux qui embrassent la profession de Medecine, pour les former comme il faut, & pour les éprouver suffisamment avant que de leur en permettre l'exercice.

Il est d'autant plus nécessaire de prendre là dessus de justes mesures, que chacun né pouvant pas connoître, si les Medecins ont le scavoir que demande leur profession, on se laisse d'or A.

\* 4 p. 187 c'apres

2 D I S S E R T A T I O N  
dinaire tremper par de fausses appa-  
rences.

L'habileté des Medecins dépend sur tout du bon choix des épreuves par lesquelles on les fait passer avant que de les recevoir, parce qu'ils sont obligés de régler leurs études là-dessus. Si on leur fait prendre d'abord une mauvaise route, il est difficile que dans l'obscurité de la nature ils rentrent d'eux-mêmes dans le bon chemin; & s'il est certain que les exercices publics sont les moyens les plus propres pour les obliger d'acquerir la science qu'il faut à un Medecin, & pour juger s'il la possèdent, il n'est pas moins assuré que si ces exercices ne sont pas tels qu'ils doivent être, ils ne peuvent pas produire le bon effet, qu'on auroit lieu d'en attendre, s'ils étoient plus convenables.

Les vues qu'on doit avoir dans le choix de ces exercices, sont de prendre ceux qui sont les meilleurs pour faire acquerir aux jeunes gens qui veulent être reçus Medecins, le plus qu'il est possible de connaissances utiles pour la conservation & le rétablissement de la santé, & pour les empêcher de s'at-

SUR LA MEDECINE. 3  
tacher à des opinions qui pourroient les faire tomber en des égaremens préjudiciables aux personnes qui se commettent à leurs soins. Car plus ils auront de connoissances utiles, plus ils pourront procurer de bien, & plus ils feront prevenus de fausses opinions, plus ils feront de fautes en les suivant.

Selon ces vœs j'ai marqué dans le projet de reformation de la Medecine, quelles sortes d'épreuves me paroisoient convenir le plus pour former & pour éprouver les Medecins, & j'ai dit qu'il falloit abolir entierement l'usage de soutenir des Theses, quoiqu'il soit à présent reçu dans toutes les Facultés ; parce que cette sorte d'épreuve ne satisfait pas aux vœs dont je viens de parler, comme je l'ai montré dans le projet, & comme je le ferai voir encore plus au long dans la suite de cette dissertation.

Cette proposition de supprimer l'usage de soutenir des Theses en Medecine, a fort offensé une grande partie des Medecins ; ils ont cru qu'elle étoit préjudiciable à leur honneur, cet exercice étant la principale des épreuves, par lesquelles on les fait passer

A ij

4 DISSERTATION

avant que de les recevoir. Prevenus que la pompe dont il est accompagné, & que la vivacité qui anime la dispute, fait une grande impression sur l'esprit des assistans, & beaucoup d'honneur aux Medecins, ils pretendent en devoir maintenir l'usage ; mais ce sont de foibles raisons pour l'autoriser, s'il ne convient pas pour rendre les Medecins capables d'exercer leur profession.

Je me suis trouvé par là engagé à faire cette Dissertation, pour déduire plus au long les raisons que je n'ai touché qu'en passant dans le projet de reformation, afin de détromper les gens prevenus pour un usage si pernicieux : & je me flatte que si je puis y réussir, je ne rendrai pas seulement un grand service au Public, mais que je contribuerai encore beaucoup à l'honneur de la Medecine ; parce que les épreuves par lesquelles on fera passer ceux qui embrassent cette profession, étant plus propres pour leur faire acquérir la science de la véritable Medecine, leurs connaissances seront plus étendues & plus assurées, leur pronostic sera plus juste, & leurs succès plus frequens ; ce qui ne peut pas manquer de faire el-

SUR LA MEDECINE. 5  
timier les Medecins plus qu'ils ne sont  
à present, & de leur attirer la con-  
fiance qu'on devroit avoir en eux.

Ayant des preuves convainquantes des  
mauvais effets que produit l'usage de  
soutenir des Theses en Medecine, je  
crois ne devoir rien menager pour en  
persuader le Public; & j'espere que  
j'y parviendrai en prouvant invinciblement,  
que cet exercice n'est pas conve-  
nable pour faire acquérir aux Me-  
decins les connoissances qu'ils doivent  
avoir; qu'au lieu de leur former l'es-  
prit il le gâte, en le rendant faux,  
opiniâtre & contrariant; qu'il met ob-  
stacle au progrès de la Medecine; &  
qu'il empêche qu'on ne retire de l'éta-  
blissement des Facultés de Medecine  
l'utilité qu'on en pourroit recevoir. Je  
répondrai ensuite à quelques raisons  
qu'on apporte pour défendre cet usage.

Les Theses de Medecine conviennent  
en quelques choses avec celles de Theo-  
logie & de Droit; en introduisant  
cet exercice on a eû les mêmes vues,  
qui sont de porter à l'étude ceux qui  
aspirent aux degrés qu'on prend dans  
ces Facultés, & de connoître s'ils ont  
de la capacité. La forme qu'on y observe

A iij

## 6 D I S S E R T A T I O N

est de faire un écrit où l'on expose les sentimens que le Soutenant doit défendre publiquement le jour marqué; c'est à cet écrit qu'on donne communément le nom de These.

L'exercice public dans lequel on soutient ces Theses a cela de commun dans toutes les Facultés, que le Soutenant doit défendre les sentimens proposés dans l'écrit, sans jamais céder; son honneur est intéressé à répondre à tous les raisonnemens qu'on lui fait, pour les combattre. Mais les Theses de Medecine ont cela de particulier, qu'elles sont proprement des dissertations où l'on mêle des raisonnemens sur la matière qu'on y traite; au lieu qu'en Théologie & en Droit, ce ne sont que de simples expositions, des sentimens qu'on veut soutenir en public le jour marqué pour l'exercice.

Dans plusieurs Facultés de Medecine on prend un sujet sur lequel on fait une dissertation; en d'autres comme à Paris, on propose une question de Medecine sur laquelle on fait un écrit, où l'on apporte des raisons pour l'affirmative ou la négative, & l'on conclut suivant ce qu'on a prouvé.

Si l'on a une juste idée de la véritable

SUR LA MEDECINE. 7  
Medecine , on reconnoîtra aisément qu'on s'est fort trompé , quand on a cru que cette sorte d'exercice étoit propre pour former les Medecins , & pour s'assurer de leur capacité. Car cette science n'estant qu'un recueil de ce que l'experience a fait connoître d'utile pour la santé , ce n'est point par la dispute & la contestation qu'on peut l'apprendre , c'est par l'étude des observations , des regles & des preceptes , que nous ont laissé dans leurs écrits , ceux qui s'y sont attachés dans les siècles précédens , & par les instructions qu'on reçoit là dessus des Medecins dont on peut prendre les leçons dans les Ecoles publiques , & de ceux qui dans le particulier veulent bien communiquer leurs connaissances.

L'usage de soutenir des Theses étoit inconnu à l'Antiquité ; on apprenoit autrefois la Medecine comme on fait à présent la plûpart des autres Arts ; on s'attachoit à un Medecin de qui on recevoit des instructions sur ce qu'il faut scâvoir , & des éclaircissemens sur ce qu'on trouvoit de difficile à entendre dans les Auteurs. On voyoit avec lui les malades qu'il alloit visiter ; & quand on avoit passé dans ces exercices autant de

A iiiij

9 D I S S E R T A T I O N

tems qu'on le jugeoit à propos ; on se  
donnoit au Public.

Comme cette maniere d'apprendre la Medecine étoit sujette à de grands inconveniens , on a dans la suite jngé qu'il valoit mieux établir des Facultés pour y enseigner cet Art , & pour y former & éprouver les Medecins avant que de les recevoir . On y a réglé les exercices & les épreuves , dans la vuë d'empêcher que personne n'exerçât cette profession sans en être capable .

Si l'on s'y étoit bien pris on auroit pu dans ce changement fixer davantage la Medécine , en la reduisant aux obser-vations ; on auroit pu en bârir les vaines contestations que des Medecins spé-culatifs y avoient introduites ; on auroit pu employer de bons moyens pour tra-vailier plus efficacement à la perfection de cet Art ; mais bien loin de l'avoir mis dans un si bon état , on l'a jetté dans un plus mauvais qu'au paravant , en y reglant mal la maniere d'instruire , de former , & d'éprouver les Medecins , avant que de les recevoir ; & ce qu'on a fait de pis , c'est d'y introduire l'usage de soutenir des Theses , puisque par là on y a perpetué les disputes & les

S U R   L A   M E D E C I N E .

contestations , on a donné plus de credit aux Sistemes , on a rendu la Medecine encore plus variable qu'elle n'estoit , on en a augmenté la confusion , & l'on s'est détourné de la voie des observations , qui seule a conduit à la découverte de tout ce que l'on connoît d'utile pour la santé.

Car ces Theses étant faites pour la dispute , on est obligé d'y insérer des opinions problematiques , dont la plupart sont fondées sur des hypothèses de Sistemes ; & comme la variété & l'instabilité de ces Sistemes sont fort grandes , il arrive souvent qu'une These détruit ce qu'une autre a établi ; ainsi au lieu que les exercices destinés à former les Medecins , devroient ne rouler que sur des connaissances qui ont pour fondement les observations qu'on a faites de ce qui étoit utile ou nuisible à la santé , on s'y amuse à de vaines speculations qui sont l'ame de la dispute , & souvent même l'on y soutient des maximes rejetées par la plus grande partie des meilleurs Medecins : ce qui engage dans une mauvaise pratique ceux qui se font recevoir ; bien loin de les rendre plus capables d'exercer comme il faut la Medecine .

10 D I S S E R T A T I O N

Pour mieux faire connoistre ces vérités il est bon d'en rapporter quelques exemples ; & de peur qu'on ne vienne à m'objécter que j'ay choisi précisément les Theses où il y avoit quelque chose à redire , n'estant pas possible qu'il n'y en ait quelqu'une de defectueuse , j'ai cru que je ne devois pas m'arrêter à celles qu'on a soutenuës en des tems éloignés, ou dans des Facultés étrangeres, il me parut plus à propos de les prendre dans les Theses qu'on a soutenuës dans la Faculté de Paris durant la dernière Licence. \*

Dans la premiere These qui fut soutenue le 19. Novembre 1716. on dit que les esprits animaux sont le fondement de la vie, & le lien de l'ame avec le corps ; on assure que les fonctions dépendent principalement des fluides ; on condamne ceux qui attribuent la qualité des humeurs au broyement des solides , dans lesquels on ne reconnoît ici aucun mouvement qu'ils ayent par eux mêmes ; on tient que leur mouvement vient des fluides ; & l'on dit que c'est

\* Cette Dissertation a été faite il y a deux ans ; mais les empêchemens qui sont survenus en ont retardé l'impression.

SUR LA MEDECINE. 37  
renverser la nature que d'attribuer aux solides la qualité & l'efficacité des fluides. On admet la fermentation dans le sang; on distingue des humeurs utiles & inutiles; on avance que le mouvement du cœur vient de la rarefaction du sang qui y est contenu; on prétend aussi que dans les passions l'âme agit violemment sur les humeurs, lesquelles ensuite troublent le mouvement des solides; enfin l'on veut que la mort n'arrive, que quand les fluides cessent d'agir.

Le Bachelier qui a soutenu cette These a défendu toutes ces opinions avec le même attachement qu'il auroit eû pour des vérités incontestables. Il a répondu à tous les argumens qu'on a faits pour les combattre; pour cela il a fallu employer beaucoup de tems à se préparer à rechercher les objections qu'on pouvoit lui faire, & à y trouver des solutions. Mais cette étude ne l'a nullement rendu plus capable d'exercer la Medecine.

Ce n'est pas que je veuille de blâmer, ayant pris le parti d'être Medecin, il a été obligé par les Loix de se faire recevoir Docteur dans une Faculté; les exercices y sont marqués; il y faut soutenir des Theses, il s'est soumis à cet

72 DISSERTATION  
ordre ; ayant de l'esprit , de la facilité & du scavoir , il s'en est tiré avec honneur ; il y auroit de l'injustice à le condamner.

On ne doit pas non plus censurer le Président qui a composé ou du moins autorisé la These ; étant faite pour la dispute , il a fallu y insérer des opinions problematiques , afin de donner matière aux disputans pour argumenter ; s'il n'y avoit eu que des vérités , ils n'auroient gueres pu objecter que des raisons frivoles , ce qui n'auroit fait honneur ni au Soutenant , ni au President , ni à la Faculté : je suis persuadé que le President ne regle pas sa pratique sur les opinions qui sont répandues dans cette These ; ainsi cela ne doit diminuer en rien la confiance qu'on peut avoir en lui.

Ce que je viens de dire du Docteur qui a présidé à cette These , doit être appliqué aux Docteurs qui ont présidé aux autres Theses ; & j'avertis une fois pour toutes , que ce n'est que le genre d'exercice que je combats ; & que l'on ne doit faire aucune application aux personnes de tout ce qu'on trouvera ici de critique ; ce qui est d'autant plus juste ,

SUR LA MEDECINE. 15  
que l'usage de soutenir des Theses étant établi par des Statuts que les Puissances ont autorisés, chaque particulier est dans l'obligation de s'y conformer, jusqu'à ce qu'il y en ait d'autres qui les abolissent.

Mais pour revenir à la doctrine de la These, il est aisé de juger combien elle est incertaine, si l'on examine les raisons dont on se sert pour la prouver, lesquelles ne valent pas mieux que celles dont on se sert pour établir des sentiments tout opposés dans les Theses suivantes.

Celle qui fut soutenuë immédiatement après, scavoit le 3. Decembre 1716, le fait assez connoître; car ces Theses se détruisent l'une l'autre; leur opposition ne consiste pas seulement en quelques questions particulières, elles établissent des fondemens de Medecine entièrement contraires, de sorte qu'on peut dire que l'une est l'antipode de l'autre.

La dispute des Medecins sur la fermentation & la trituration, a fait assez de bruit dans le monde, On a soutenu avec chaleur l'un & l'autre sentiment; quelques Medecins ont voulu accorder le differend en faisant entrer de con-

cert la trituration & la fermentation dans les fonctions du corps.

On ne s'accommode point de ce partage en cette seconde These, on y donne tout à la trituration. On y pretend que les arteres sont des tuyaux d'une figure conique ; que tout le mouvement qu'il y a dans le corps vient des solides ; que celui des fluides en dépend ; que la puissance des fluides est petite. On tient que l'action des solides ne peut venir des esprits, parce qu'ici on nie leur existence. On ne veut pas qu'il se fasse aucune fermentation dans le corps, & l'on assure qu'elle y est même impossible. On dit que la trituration préfide à toutes les fonctions ; que le mouvement du cœur & des arteres vient de leur structure ; que le suc stomachal n'est qu'une eau ou une pituite sans force qui ne sert qu'à délayer ; qu'il n'y a aucunes parties hétérogènes ni impures dans le corps ; on soutient que les humeurs que les sécrétions fournissent ne sont pas nuisibles, & qu'il n'y en a aucune absolument inutile.

On voit dans la première These que tout ce qui se passe dans le corps vient des fluides, & que c'est renverser la

nature que d'attribuer aux solides la qualité & l'efficacité des fluides : néanmoins dans la seconde These on soutient que tout le mouvement qu'il y a dans le corps vient des solides : dans une autre These qui fut soutenue trois mois après, savoir le 18. Mars 1717. on prétend que les fluides & les solides agissent également , & l'on y soutient que c'est en cela que consiste la vie.

Dans la première These on admet la fermentation dans le sang , dans la seconde on affirme qu'il est impossible qu'il y en ait. Dans la première on veut que le mouvement du cœur vienne de la rarefaction du sang qui y est contenu, dans la seconde on soutient que ce mouvement vient de la structure même du cœur : dans la première on n'admet pas seulement des esprits animaux , on dit même qu'ils sont le lien de l'âme avec le corps , dans la seconde on nie leur existance ; dans la première on reconnaît dans le corps deux sortes d'humeurs utiles &c. inutiles , dans la seconde on assure qu'il n'y a aucune humeur excrementeuse & inutile.

Il se trouve de pareilles contrariétés dans les autres Theses de cette Licence.

Par exemple dans la These du 21. Janvier 1717. on ne reconnoît point d'autre cause de la digestion que la fermentation; dans celle du 10. Mars 1718. on l'attribuë à la seule trituration; dans celle du 11. Mars 1717. on joint ensemble la trituration & la fermentation pour causes de la digestion; & dans celle du 31. Decembre 1716. on affirme qu'elle ne se fait ni par l'une ni par l'autre.

Je ne scaurois croire qu'il y ait des gens assez prévenus pour s'imaginer que les Bacheliers qui ont soutenu ces Theses, se soient rendus plus capables d'exercer la Medecine, en dessendant des opinions si douteuses, & en employant leurs tems à se préparer pour répondre aux argumens qu'on pourroit leur faire pour les détruire; car comme on argumente ordinairement sur ce qu'il y a de problematique dans les Theses, c'est à cela que s'attachent le plus & même presque uniquement, ceux qui doivent les soutenir: mais quelle utilité retirent-ils de leur étude & de leur application? aucune, car le bon sens ne permet pas qu'on se régle sur de telles opinions, en des choses aussi importantes que le sont la santé & la vie. Les raisonnemens qui

qui sont appuyés sur des principes si incertains, doivent être regardés comme de mauvais raisonnemens; puis qu'un raisonnement n'est bon qu'autant qu'il est bien fondé: on blâme un homme qui se détermine à quoi que ce soit par un mauvais raisonnement, on doit encore moins approuver qu'un Medecin le fasse, lors qu'on le consulte sur ce qui concerne la santé.

Mais ce qui est encore plus mauvais, c'est que dans les Theses on soutient souvent des maximes rejetées de la plupart des bons Medecins, & qu'on ne doit pas suivre dans la pratique. Par exemple dans la These qui fut soutenue le 18. Mars 1717. la question est, si l'on doit changer le régime de vivre suivant les différentes saisons de l'année, & l'on conclut affirmativement. On y apporte pour maxime que " celui qui règle son régime de vivre suivant la température de l'air est moins sujet aux maladies; " en Hyver il mange davantage, mais " moins souvent, si ce n'est que le ventre " soit resserré; il boit moins, mais " son vin est moins trempé; dans le Printemps il retranche un peu des alimens " solides & augmente la boisson, & il "

B

18 DISSERTATION

» passe peu à peu d'une nourriture tenue  
» à une plus pleine ; dans l'Eté le corps  
» ayant plus souvent besoin de nour-  
» riture & de boisson il trempe plus son  
» vin, il mange plus souvent & moins  
» à la fois, & il use d'alimens propres  
» pour tempérer la chaleur. L'Automne  
» est plein de danger à cause de son in-  
» constance : au commencement il est à  
» propos d'augmenter la nourriture, mais  
» il faut en retrancher quelque chose,  
» quand il est plus avancé. Ces règles  
» qui doivent être suivies de ceux qui  
» sont en santé, doivent encore l'être  
» d'autant plus de ceux qui sont infirmes,  
» que leur état les rend plus susceptibles  
» des mauvaises impressions extérieures,

*Raro percellitur quū victum ad diversas aeris  
metitur vires; Hyeme plus at rarius, nisi  
venter astriktus est, affamit; minus at me-  
rasius bibit; Verè pauciorem cibo demit, adiicit  
potioni paulatim transit à tenuioribus ad  
densiora: Effate, quia corpus cibo & potionē  
sapient eget, hanc dilutiōrem, eum pariter  
sapient, at pauciorā ad h̄bet, & qui caloris  
ardorem refrigeret. Autumnus propter va-  
rietatem periculo plenus; accedente fas est  
cibo aliquid adiici, at densiori quoque  
eportet aliquid demī. Haec leges valentibus*

Quoi qu'une bonne partie de ces règles soit tirée de Celse qui est un Auteur fort estimé; elles n'en sont pas plus recevables; aussi cet Auteur en donne-t-il une ailleurs qui y est bien opposée, & qui est suivie de presque tous les bons Medecins. « Un homme qui se porte bien, dit il, & qui ne dépend que de lui, ne doit s'assujettir à aucune règle. » *Sanus homo qui & bene valet & sua sponte  
est, nullis legibus obligare se debet.*

Ce qu'on voit dans la These du 17 Mars 1718. n'est pas plus suivi des bons Medecins: la question est, si les enfans qui mangent de la bouillie ont plutôt des vers, & sont attaqués plutôt de la petite verole, & l'on conclut affirmativement. « Voulez-vous, y dit-on, exempter les enfans d'avoir des vers, ne leur donnés point de bouillie . . . que la nourriture de l'enfant consiste seulement dans le lait de sa mère, » *incepsit te cupido  
parvulos à lumbricis excimendi? à pulvinula  
caveas . . . vi etas infantis in materno lacte  
tenuummodo consilatur, à l'égard de la pe-  
tite verole on dit que si on leur don-*

B ij

20 D I S S E R T A T I O N  
» ne de la bouillie , la petite vérole leur  
» viendra plus tard , mais qu'elle sera  
plus perilleuse & en plus grande quantité , *tardius quidem sed periculosis & frequentius ingruent variola.*

On peut dire la même chose de ce qui se trouve dans la These du 11. Mars 1717. la question est , si le miel convient aux vieilles gens , & l'on conclut affirmativement : on y dit que , ceux là se trompent lourdement qui preferant le vin au miel le regardent comme un breuvage saluaire aux vieillards ; le vin leur est nuisible , il assoupit la raison & tous les sens , il est dur par lui-même & difficile à digérer ; la coction ne s'en fait pas quand le stomach est foible , & il fait mourir les vieilles gens d'une mort prématuée ; mais par l'usage du miel les vieillards seront exemts de maladies ; ils vivront sans peine & sans chagrin , & quand ils feront arrivés au point où chacun doit venir tôt ou tard , & qu'étant las de vivre il sera temps qu'ils sortent du monde , ils quitteront si tranquillement la vie , qu'ils paroîtront plutôt s'endormir que mourir , *qui merum ut senii pharmacum mellii ante-*

ponunt graviter hallucinantur : merum se-  
nibus noxiis, mentem & sensus consopit  
omnes, durum ex se, contumax & coctionis  
impatientis, debitem coquendi vim eludit,  
seneisque prematurè extinguit. quid pluræ  
mellis usu vitam ducent senes nullis sti-  
patam morbis, omnibus curis arumnisque  
solutam, quod si tandem eò venerit atas,  
quò vel cunctantibus veniendum, quò sa-  
tietas vite tempus maturum morti affert,  
tam placide è vivis excedent, ut obdormire non emori videantur.

La These soutenuë le 21. Janvier 1718.  
avance des maximes encore plus op-  
posées à la bonne pratique. La question  
est, si la purgation fréquente convient  
aux enfans qui ont été sevrés depuis  
peu, & l'on conclud affirmativement ;  
on y pretend qu'on doit les purger pres-  
que tous les jours, *hac (purgatio) penè quo-  
tidiana sit* ; que la purgation est d'autant  
plus sûre qu'elle est plus fréquente : «  
*purgatio quò frequentior eò tutior* ; que «  
l'estomach n'est lésé en aucune maniere «  
par la purgation . . . qu'ellele fortifie «  
quand il est foible , pourvù qu'elle soit «  
fréquemment reiterée, *ventriculus nulla ex  
parte purgatione iecuratur, . . . purgationis  
abuetudine corroboratur infirmior.*

Les sentimens de cette These qui furent soutenus publiquement comme véritables ne peuvent pas certainement estre approuvés ni suivis par de bons Medecins ; il seroit à souhaitter pour le Public que personne ne s'en prévint, mais il y a lieu de craindre que plusieurs ne s'y attachent trop ; & cela d'autant plus que la These étant bien écrite , & faisant paroître de l'esprit dans l'Auteur , on est porté par là à approuver ses sentimens.

Les maximes que j'ai rapportées des autres Theses , ne doivent pas avoir plus de lieu dans la pratique , & elles ferroient encore plus de tort à la réputation d'un Medecin qui les suivroit, qu'elles n'en ferroient à la santé de ceux sur qui il s'en serviroit : car que dirait-on d'un Medecin qui prescriroit aux gens qui se portent bien , un régime varié suivant les saisons, comme on l'a vu ci-dessus ? qui defendroit qu'on donnât de la bouillie aux enfans ; qui interdiroit l'usage du vin aux vieillards , & qui à la place leur ordonneroit d'user de miel.

C'est donc très-mal à propos qu'on enseigne & qu'on fait soutenir de telles maximes , à ceux qui veulent se faire re-

cevoir Medecins ; puis qu'ils ne doivent pas s'y regler en exerçant leur profession, & si l'on doit l'empêcher dans toutes les Facultés , il est encore plus important de le faire dans celle de Paris ; parce que la prééminence qu'elle a au-dessus des autres , fait presumer que les règles de Medecine qu'on y apprend , sont bonnes & utiles dans la pratique.

Quand même la dispute des Theses rouleroit, comme il arrive quelque fois, sur des vérités connues , ou sur des règles & des maximes de pratique reçues de la meilleure partie des Medecins , on ne voit pas de quelle utilité elle pourroit être , pour former ceux qui embrassent la profession de Medecine : car pour cela il ne faut que les obliger de bien apprendre les vérités & les règles de cet Art. Il est inutile pour bien traiter les maladies , qu'ils soient exercés à répondre aux objections qu'on fait contre ces vérités & ces règles ; mais il faut qu'ils sachent s'en servir à propos.

D'ailleurs les disputes des Theses ne roulent que fort rarement sur ces vérités & ces règles , & chaque These n'en contient ordinairement que très peu ; ainsi bien loin que les Theses ser-

24 D I S S E R T A T I O N

vent à rendre les Bacheliers capables d'exercer la Medecine , cette sorte d'exercice les en détourne , en les mettant dans la nécessité d'employer leur tems & leur application, à apprendre des choses ou inutiles ou dangereuses pour la pratique , & sur tout à verbiager beaucoup , comme il est nécessaire pour briller dans la dispute ; ce qui fait qu'ils ne peuvent gueres regler leurs études comme il faut, pour sçavoir les verités & les bonnes maximes de la Medecine, dont la grande quantité demande leur application toute entiere.

Qu'on examine toutes les Theses d'une Licence , par exemple , celles de la dernière qui a été nombreuse , on sera convaincu de ce que je viens de dire ; les Theses de cette Licence montant au nombre de vingt-six , si l'on en considere la quantité , on croira qu'elles doivent contenir la plus grande partie des règles & des preceptes , que les Medecins doivent sçavoir pour exercer leur profession ; mais si l'on fait une discussion exacte de ces Theses , on reconnoîtra qu'il ne s'y en trouve que très peu , & que presque tout ce qu'elles contiennent , n'est que des opinions tirées de differens

SUR LA MEDECINE. 25  
ferens Sistemes , ou des choses peu nécessaires pour l'exercice de la Médecine. Desorte que quand un même Bachelier les auroit soutenu toutes , on ne devroit pas croire pour cela qu'il en fut beaucoup plus capable de remplir les devoirs d'un bon Medecin.

Afin que tout le monde puisse connoître la vérité de ce que j'avance , & que par là on soit porté à engager les personnes qui ont l'autorité en main , de remedier à un abus si préjudiciable à la vie des hommes , j'ay jugé qu'il étoit nécessaire de mettre ici quelques unes de ces Theses , & d'en donner la traduction. J'en ai choisi deux d'entre les moins longues de peur d'ennuyer ; mais prevoyant que pour peu que je voulusse prendre de liberté , comme on est obligé pour faire une traduction qui plaise , on ne manqueroit pas de m'accuser d'en avoir alteré le sens , je me suis attaché à rendre fidèlement le texte latin ; ainsi on ne doit pas s'attendre que ma traduction égale la beauté du discours des originaux , que j'ai mis à côté afin que ceux qui entendent le latin puissent connoître quelle a été ma fidélité.

C

## QUESTION DE MEDECINE.

*Si l'amour change l'esprit?*

## I.

» L'Amour & le monde ont eû le même commencement comme les livres saints le rapportent, les anciens Poëtes le chantent, les Philosophes l'affurent, les Grammairiens le disent, & comme la raison le prouve; mais l'un & l'autre n'ont pas la même fin non plus que le même sort; l'amour rajeunit tous les jours, le monde vieillit & tombe en décadance. Par sa vieillesse les jours les plus heureux échappent aux mortels, les choses prennent une face plus fâcheuse, & tout va de mal en pis. L'amour étant toujours jeune, les amans ont un printemps continual, qui leur rend tout gracieux & aimable. Cela étant, qui est ce qui ignore & ne sent pas ce que c'est que l'amour, quand il en a eu l'usage? qui n'est pas entraîné comme malgré

QUESTIO MEDICA.

An Amor ingenium mutat?

I.

*A*MORIS & mundi idem esse initium  
sacri narrant Historici, prisci canunt  
Poetae, assertunt Philosophi, annunt Gram-  
matici, humana probat ratio: utrinque  
non finis, non fors eadem. In dies juve-  
nescit amor: senesceat deficiique mundus;  
hoc senescente, fugit mortalibus optima  
quaque dies, tristior subit rerum facies,  
ruunt in pejus omnia: illo semper juvene ver-  
sorūt aeternum amanticibus, quo nihil fit  
nisi letum & amabile quidquam: hac inter-  
quis nescit nec sentit quid sit amor, & oīlōlē  
parcās? Quem non trahit vel invitum vis  
illa blandior, tam altè omni animantium  
generi insita? Quem non urit mollis hac  
flamma, imis incensa visceribus? Ut ut sit,

C iij

» lui par cet agreable penchant, qui  
 » est si fortement imprime en tout ce  
 » qui a du sentiment ? qui n'est pas brule  
 » par cette douce flamme qui embrase  
 » le cœur ? Quoi qu'il en soit l'amour  
 » peut-être bien defini, une commotion  
 » de l'ame excitée par le mouvement  
 » du sang & des esprits, par lequel elle  
 » est tellement ébranlée, qu'elle sou-  
 » haitte ardemment d'être unie à tous les  
 » objets qu'elle connoît lui être agree-  
 » bles & convenables.

## II.

» LES perceptions de l'ame qui sont  
 » jointes avec l'agitation du sang &  
 » des esprits sont appellées communé-  
 » ment passions. Ces perceptions ne  
 » partent pas du corps, & n'y résident  
 » pas, mais elles sont dans l'ame, dont  
 » on peut dire qu'elles sont autant de  
 » commotions, & même des especes de  
 » pensées, & par consequent elles sont  
 » des actions ou fonctions de l'ame qui  
 » est spirituelle. Neanmoins elles ne  
 » sont pas excitées sans une commotion  
 » du corps, tant que l'ame y est ren-  
 » fermée. Cette commotion est l'occasion

SUR LA MEDECINE 29  
amor aptè definiri potest anima commotio  
oria à sanguinis spirituumque motibus,  
quibus adeò illa concitatur, ut vehementer  
velit conjungi quibuslibet objectis que sibi  
grata & convenientia percipit ac intelligit.

II.

**A**NIMÆ perceptiones cum sanguinis  
& spirituum agitatione conjuncte, pa-  
stiones vulgo dicuntur. Perceptiones non à  
corpo, non in corpore, sed in anima, cuius  
totidem commotiones dici possunt, intò & co-  
gitationis species, idèque spiritualis anime  
actiones seu functiones; non tamen sine cor-  
poris commotione suscitata, quandiu illa,  
hoc includitur. Commotio, perceptionis oc-  
casio, non causa. Qualiscumque fuerit san-  
guinis, spirituumque motus qui mentis co-  
C iiij

30 D I S S E R T A T I O N

„ de la perception , & non pas la cause  
„ se. Quel que soit le mouvement du  
„ sang & des esprits qui suit les pensées  
„ de l'ame , il est entierement dans le  
„ corps , & il se fait entierement par  
„ le corps, non pas toutefois sans le com-  
„ mandement de la volonté : ce com-  
„ mandement quel qu'il soit , doit-être  
„ regardé comme l'occasion du mouve-  
„ ment , & non pas la cause. La seule  
„ & véritable cause de la perception de  
„ l'ame & du mouvement du corps, est la  
„ Loi que Dieu a établie lorsqu'il a uni  
„ l'ame avec le corps , à scavoir qu'il y  
„ auroit de certains mouvements du corps  
„ qui suivroient de certaines pensées  
„ de l'ame ; & que de certaines pensées  
„ de l'ame suivroient de certains mou-  
„ vemens du corps.

I II.

„ L'AME unie au corps dépend tel-  
„ lement de ses organes , que quand  
„ ils sont bien ou mal disposés , elle ope-  
„ re bien ou mal. C'est ce qu'a établi  
„ par un accord éternel & immuable,  
„ celui qui joignant l'ame avec le corps  
„ a lié ensemble deux substances d'une  
„ nature si différente. Plus les parties du

SUR LA MEDECINE. 31  
gitationes sequitur, rotus est in corpore, ro-  
tus sit per corpus, non tamen sine mentis  
imperio: quod quale quale sit, habebitur  
motus occasio non causa. Perceptiones animæ,  
motusque corporis, vera solaque causa repu-  
tetur Lex illa ab omnipotente rerum Opifice  
tum posita, cum animam unam cum corpora  
conjunxit, ut videlicet quasdam animi co-  
gitationes certi corporis motus, & vice versa,  
quasdam corporis motus certa mentis percep-  
tiones excipiant.

### III.

CONSOCIATA corpori anima secundum  
eius pendet organis, ut bis bene aut  
male dispositis, bene aut male operetur:  
Istud equidem aeterno & immutabili fædere  
sancivit qui, animam corpori miscendo,  
discrepantes dissociabilesque ad eam naturam

C iiiij

32 D I S S E R T A T I O N

„ corps sont saines & vigoureuses & plus  
„ les esprits sont actifs, purs & abondans,  
„ plus aussi les perceptions de l'ame sont  
„ vives & fortes. Qui peut mieux  
„ produire ces avantages de la santé,  
„ que l'amour, sans lequel la vie des  
„ hommes n'est pas une véritable vie;  
„ parce qu'à sa présence & suivant son  
„ gré les esprits étant fortement poussés  
„ dans les fibres nerveuses, & étant por-  
„ tés plus rapidement vers le cœur,  
„ la vigueur des parties solides & flu-  
„ des en est augmentée, les vaisseaux  
„ sanguins redoublent leur action, la  
„ circulation du sang est plus prompte,  
„ & sa trituration plus parfaite. Enfin les  
„ traces du cerveau étant élargies, les  
„ images des choses sont plus distinctes &  
„ plus claires, le visage paraît vif & rou-  
„ ge, les yeux sont enflammés, enfin  
„ tout s'échauffe, de manière que . . . .

IV.

„ DOUTERONS-nous après cela  
„ que l'amour ne change l'esprit  
„ des hommes. Que les esprits lourds  
„ cherchent à aimer, que les stupides  
„ se fassent un attachement, si leur  
„ amour dure quelque peu de temps,

*Substantias concordi pace ligavit. Quò sanioribus, validioribusque, corporis partibus, mobiliores, puriores, uberiioresque spiritus, accesserint; et vividiores vegetioresque futura sunt mentis perceptiones. Ista secundæ valerudinis bona ac præmia quis largietur melius quam amor, sine quo mortalium vita vitalis non videtur; hujus quippe presentia ac nutu, spiritibus in nervorum tubulos validius impulsis, simulque ad cor rapidius delatis, novum supervenit fluidis solidisque robur, venæ micant crebrius, celerius fluit, refluitque sanguis, undique & ubique conterendus: Quid multa? expansis amplius cerebri meatus, distinctius dilucidiusque menti occurvant rerum species, rubet nitetque facies, ignescunt oculi, sic denique incalescunt omnia, ut crescat vigor in partibus illis quas pudor abscondit.*

## IV.

*POST hac dubitamus adhuc ex amore ingenium hominum immutarier? hic amabo, querant hebetes quod amare velint, reperire laborent quod ament stolidi; vel si paucō tempore duret amor, hi emendatis ingenii viisi sentient solerter sagacesque*

34 DISSERTATION

„ les défauts de leur esprit seront cor-  
„ rigés ; & devenant plus actifs ils sen-  
„ tiront belle Venus quelle est la puis-  
„ sance de votre fils. Qu'un homme fa-  
„ rouche devienne amoureux , l'amour  
„ le rendra doux & traitable ; car il n'y  
„ a point de Dieu si gracieux. Que les  
„ esprits féroces aiment , leur ferocité  
„ s'évanouira par la puissance de ce Dieu.  
„ Qu'un autre Antiphon timide &  
„ méfiant soit transporté d'amour , il aura  
„ de la hardiesse pour jouir de l'objet  
„ aimé. Qu'Hercule ait tristement sou-  
„ piré pour Omphale , comblé des fa-  
„ veurs de Dejanire , il a merité d'être  
„ enlevé dans les cieux. Mais qu'est-il  
„ besoin de tant de paroles & d'exem-  
„ ples ? puisque comme dit un Poète  
„ comique, tout est esprit dans un amant.  
„ Que les misanthropes banissent l'amour,  
„ ce sera ôter l'aiguillon de la vertu &  
„ de la gloire , les charmes de la vie  
„ s'évanouîront , le plus grand plaisir du  
„ corps & de l'esprit sera enlevé. Mais  
„ ne paraît-il pas que l'amour cause  
„ plusieurs maux aux hommes ? oui sans  
„ doute , mais si par hazard l'amour  
„ produit quelque mal , ce n'est pas la  
„ faute de l'amour , c'est celle de l'a-

fatti, quanta potentia nati est, Venus  
alma, tui? Amet truculentus homo, brevi  
hunc mollem & mansuetum dabit amor,  
non enim est ανθρώπος εὐχαριστεῖς ament  
feroces, illico ferocia ponent corda, vo-  
lente Deo. Cantus timidusque amore abundet  
Antipho, audacior fiet positurus; Omphalo  
tristis servierit Hercules; letus Dejanires  
amoribus, cælum meruit radianibus illa-  
ius astris. Quid verbis & exemplis opus est  
si quidem, ut ait Comicus, amanti omnia  
ingenia sunt. Amorem tollant μηδέ τις  
continuò concidit suavissimum virtutis &  
gloriae incitamentum: percunt vita illecebra,  
penit dulcissima corporis mentisque voluptas.  
Numquid homini malorum plurium autor  
est amor? ita sanè, sed si quem fortè laetit  
amor, profectò non amoris est culpa, sed  
amanis, qui amare nescivit; arte levee  
currus, arte regendus amor.

36 D I S S E R T A T I O N  
» mant qui ne scait pas aimer. Cat il y  
» a de l'art à aimer, comme il y en a  
» à conduire un char.

V

» **L**E S brailleurs de Stoiciens fati-  
» guent à force de dire que l'ame  
» qui est la compagne du corps, est  
» exemte des biens & des maux qui  
» lui arrivent. Les commotions de l'es-  
» prit ne sont ni bonnes ni mauvaises  
» par elles mêmes. Si elles sont diri-  
» gées par la droite raison, elles sont  
» dignes de louange ; si elles le sont par  
» des desirs dereglos, elles meritent d'é-  
» tre blâmées. Les rejeter entierement,  
» c'est ignorer leur usage & leur fin.  
» Ne dites pas qu'elles troublent l'esprit,  
» elles l'exercent ; & sans elles il de-  
» meureroit dans la langueur & dans  
» l'abattement. Comme le travail for-  
» tifie le corps, & l'oisiveté l'amolit &  
» l'énerve, ainsi les passions fortifient  
» l'esprit ; & être sans passions, cela le  
» diminue & l'affoiblit. L'amour étant  
» une des principales passions de l'ame,  
» il est comme la racine de chacune,  
» il les produit, il les entretient & les  
» fomente. Quelle est la passion qui

## V.

*C*OMITEM corporis animam, ipsius  
bonorum, malorumve expertem im-  
portunè clamant oī ε' της σούας Βερνού;  
animi motiones ex se nec bona nec mala;  
si rectè reguntur ratione, laudem merentur;  
si impotenti libidine, vituperium. Eas om-  
nino amovere & rejicere, prorsus ignorare  
est earum usum & finem: illas ne dixeris  
perturbationes animorum, sed exercitationes;  
sine quibus animi misérè torpescerent &  
hebescerent. Ut labor corpus firmat, igna-  
via hebetat & frangit, sic passiones fir-  
mant animos, & adela minuit & debilitat.  
Inter primitivos animi affectus recensitus  
amor, veluti singulorum radix, omnes pro-  
ducere, fovere & nutritire videtur. Quis,  
sodes, animi affectus, qualiscumque ille sit,  
non mutet facile varium semper & muta-

38 DISSERTATION

» n'apporte pas du changement dans  
» l'esprit des hommes, qui est si variable  
» & si changeant ? Quelle raison y a-t-il  
» donc de vous refuser cette prerogative,  
» puissant Dieu de l'amour , qui portes  
» les mortels à toutes sortes d'entre-  
» prises , qui vous rendés maître du cœur  
» des Dieux & des Hommes , & qui re-  
» glés leurs desseins ? Ces preuves &  
» plusieurs autres font connoître que  
» l'Oracle d'Apollon n'est pas plus vrai  
» que cette conclusion.

*Dong l'amour change l'esprit.*

---

### QUESTION DE MEDECINE.

*Si les femmes sont sujettes à plus  
de maladies que les hommes ?*

I.

» **L**e genre humain qui est au dessus  
» des autres animaux par la raison,  
» est en quelque façon au dessous d'eux  
» par les grands maux auxquels il est  
» sujet. Ne croyés pas que la cause de  
» cette calamité soit aussi ancienne que  
» lui. Le premier des hommes avoit été

SUR LA MEDICINE. 39  
ile hominum ingenium? Quæ invidia est,  
l tibi nunc denegare potentissime amor?  
quæ nihil non mortalia pectora cogis, qui  
deorum & hominum domas pectora, &  
gis consilia. His atque aliis argumentis  
t ut Apollinis responsum non magis sit  
erum, quam hac conclusio.

Ergo amor ingenium mutat.

---

La seconde These fut soutenuë le 13.  
Janvier 1718.

### QUESTIO MEDICA.

An mulieres pluribus obnoxiae mor-  
bis, quam viri?

I.

HUMANA gens, et si ratione su-  
perior ceteris animalibus, inferior  
sumen aliunde est, gravioribus factata malis.  
domini coavam ne putas causam tanta ca-  
militatis: Mortalium primus in lucem pro-

40 DISSERTATION

» créé exempt de défauts & de maladies.  
» Mais à peine fut-il sorti des mains de  
» son Createur qu'il se laissa aller au  
» crime, oubliant la loi que Dieu lui  
» avoit faite. Etant ainsi déchu de l'é-  
» tat où il se trouvoit après sa creation,  
» il a esté livré aux maladies & à la mort  
» pour peine de sa rebellion ; & ce qui  
» est encore plus déplorable, ce peché  
» d'un seul homme rend toute sa posterité  
» coupable de ce crime envers Dieu.  
» De-là vient que tous les hommes sont  
» sujets à tant de maux du corps &  
» de l'esprit.

## II.

» **L**A femme qui est compagne de  
» l'homme ayant participé à son  
» crime n'est-elle pas condamnée à un  
» plus grand nombre de maladies, com-  
» me étant plus coupable que lui ? ne  
» souffre t-elle pas de ce qui lui est  
» propre, & de ce qui ne l'est point,  
» lors qu'elle ajoute aux maux des hom-  
» mes qu'elle a comme eux, les mala-  
» dies propres aux femmes & qui sont  
» encore plus mauvaises. Cela vient de  
» la matière dont le corps de la fem-  
» me est fait, & qui est peut-être d'une

SUR LA MÉDECINE. 41  
dierat integer vita morbique purus ; at suo  
vix recens à Conditore ruit per vetitum  
nefas, divina Legis immemor ; hinc ab  
origine degener, traditus morbis ac letho  
fuit, rebellionis sue pœnas daturus ; &  
( quod deplorandum magis ) hac unius Viri  
culpa Posteros omnes facit etiamnunc reos  
lesa Divinitatis : Indè Hominum quisque  
tam multis adhuc plebitur agitudinibus,  
corporis, animi.

II.

MULIER humanitatis pars altera,  
labis & antiquæ conscia, nunquid,  
ut viro nocentior, sic & plures ad mor-  
bos damnata? Suos & alienos nonne pa-  
titur manes, cum virilia que contrahit  
mala, foemineis addit vitiis longè deterio-  
ribus? Procreat hac vicia muliebre corpus  
è pejori luto forte coagmentatum; alit &  
uterina colluvies, dum suppressæ Menstrum  
vel Lochiorum fæces in principum viscœ  
D

42 D I S S E R T A T I O N

„ plus mauvaise qualité. Ce vice esten-  
„ tretenu par l'impureté de l'uterus , lors-  
„ que les immondices des regles & des  
„ lochies sont transportées vers les prin-  
„ cipaux viscères. Delà viennent tant  
„ d'affections convulsives , de suffoca-  
„ tions inconnues aux hommes & fort  
„ ordinaires aux femmes. De plus lors-  
„ que ces mauvaises humeurs qui sont  
„ dans les femmes viennent à se cor-  
„ rompre , combien causent-elles de  
„ douleurs & de playes incurables dans  
„ l'endroit où elles se trouvent ? c'est ce  
„ qui fait qu'il y a bien des femmes qui  
„ perissent par les fleurs blanches , &  
„ d'autres ont des ulcères & des can-  
„ cers dont les hommes sont exemts.

### III.

„ Q U'IL en coûte de douleurs aux  
„ femmes pour le plaisir passager  
„ qui precede la grossesse ? les évanouis-  
„ temens , les nauées , les vomissemens  
„ ne sont ils pas des signes qui marquent  
„ qu'une femme est enceinte ? dans la  
„ suite de la grossesse elles sont acca-  
„ blées de difficulté de respirer , de pe-  
„ santeur , de mal de tête : & après

SUR LA MEDÉCINE. 43  
rum lares sèpius importuntur; undè tot  
afflictus & transmutati, tot, strangulatus, viris  
ignoti, fœminis familiares. Quin & illæ mu-  
lierum fôrdes, si diutius in utero retenta  
computruerint hospiti suo quot infligunt  
ictus & plagas insanabiles! eâ quoque de  
causa, Mulieres non paucas exhauium  
fluores albi, virulentî; rodunt alias ulcera,  
rapuitq[ue] m[al]a, que Mares haud attingunt.

### III.

Q UAM variis insuper empta doloribus,  
qua fœmina graviditatem præcurrit,  
levis aura voluptatis! animi defectio, nau-  
sea, vomitio, nûm prima sunt fœtae con-  
jugis indicia? Reliquo gestationis tempore,  
dolorosa, stupore, nuptia, propè funeratas  
urget adhuc Mulieres instantis labor puer-

D ij

44 D I S S E R T A T I O N

„ cela viennent les douleurs de l'accou-  
„ chement , ou d'une fausse couche qui  
„ est encore plus dangereuse. Il y a des  
„ femmes qui desirant passionément d'a-  
„ voir des enfans , se font gloire d'être  
„ grosses , & n'accouchent ensuite  
„ que d'une mole causée par une trop  
„ grande abundance de sang , & qu'on  
„ peut prevenir par la saignée. Le lait  
„ qui s'amassee dans le sein des femmes,  
„ combien leur cause t-il de maux ? S'il  
„ y avoit autrefois quelques maladies  
„ propres aux hommes & dont les fem-  
„ mes fussent exemptes , elles en sont  
„ à present le plus tourmentées. Ce n'est  
„ pas que la nature de leur sexe soit  
„ changée , mais c'est leur maniere de  
„ vivre qui montre que les femmes d'a-  
„ present ont fort degeneré de la tem-  
„ perance de celles du tems passé.  
„ Combien en voit-on maintenant qui  
„ se mettant peu en peine de leur santé,  
„ passent les jours entiers au jeu , ou  
„ sont accablees par les excès de bouche  
„ dans les repas qu'elles font durant la  
„ nuit , à quoi les hommes resistent  
„ étant plus robustes qu'elles.

SUR LA MEDECINE. 43  
perii, vel aborsus periculosis: Extant  
& prolis avidæ, quæ, dum prægnantis  
uteri pompa gloriantur, molam parturiunt  
exuberantis fœturam sanguinis, repetitâ  
vasorum depletione præcavendam: Porro,  
fæundi latices, quos ad infantis lactationem  
mammæ congerunt, si vitium ceperint,  
fæminis quid non portendunt mali? Planè,  
si qua virorum propria mulieribus olim pe-  
percerat ægritudo, nunc in eas sicut vehe-  
mentius, non mutata sexus natura, sed  
vitâ, que nostrates fæminas degeneres ar-  
guit à veterum temperantiâ: Quoties his  
ille temporibus suâ de sanitate parum solli-  
cite, per solidos dies totæ sunt in talis &  
aléa, vel nocturnis succumbunt comedatio-  
nibus, quas impunè ferunt Viri Fæminis  
valentiores.

## IV.

„ **L**A colere , le chagrin , l'ambition ,  
„ la vengeance , le desespoir étant  
„ des passions plus rares ou plus legeres  
„ dans les hommes , pourquoi les fem-  
„ mes en sont elles tourmentées plus  
„ frequemment & en plus de manieres?  
„ L'inconstance qui est rare dans les hom-  
„ mes , est la compagne fidèle des fem-  
„ mes. Est-ce pour cela qu'on voit à  
„ présent tant de femmes mariées soit  
„ à la Cour , soit à la Ville , qui cher-  
„ chent les moyens de rompre un ma-  
„ riage qu'elles ont tant désiré avant que  
„ d'y être engagées ? vous voyez au con-  
„ traire les hommes porter patiemment  
„ le joug du mariage , & être fort con-  
„ tens de leur sort. L'amour qu'il est plus  
„ facile au sexe de blâmer que d'éviter,  
„ s'il épargne les hommes , que ne fait-  
„ il pas faire aux femmes ? à peine voit-  
„ on un amant entre mille qui se laisse  
„ aller à quelque emportement ; mais  
„ parmi les femmes combien y en a t'il  
„ que l'amour tourmente jusqu'à l'ex-  
„ cès ? Elles brisent quelquefois des liens  
„ très forts , & portent des fardeaux

## IV.

*I*R A demum mœror, ambitio, vindicta,  
desperatio, rariores aut leviores in viris,  
fragilem sexum cur frequentius, cur plu-  
ribus excruciant modis? Inconstantia pari-  
ter, quæ paucos cadit in Viros, omnium  
fere Mulierum comes est & socia. An ea-  
propter, tot hodie Conjuges, Aulicæ,  
Plebeiae, divortium meditantur, quæ nuper  
ambiebant innuptæ matrimonium? Suspicias  
è contrâ tenaces Connubii Viros, suâque  
sorte contentos. Amor ipse, quem vitupe-  
rare Sexui facilius est, quam vitare, si  
parcit Viris, quid non muliebria pectora  
cogit! E millibus unum furere vix audias  
amantem: è Mulieribus, quot bacchantur  
Veneris cæstro percitate! Rumpunt interdum  
vincula vel durissima; tollunt & onera,  
quibus sine impares Athletarum lacerti.  
Quamplures videas, quæ despiciunt ingeniosè,  
quæ flent, rident, miscent & seria jocis:

48 D I S S E R T A T I O N

„ trop pesans pour les hommes les plus  
„ robustes. On en voit qui extravaguent  
„ avec esprit, qui pleurent, qui rient;  
„ d'autres dont l'entretien est triste &  
„ gai alternativement; d'autres, si l'on  
„ ajoute foi au vulgaire, disent des mots  
„ d'une langue étrangere qu'elles igno-  
„ rent; il arrive quelquefois qu'elles  
„ sont comme mortes, sans pouls, sans  
„ voix, sans respiration. Il arrive qu'el-  
„ les s'agitent avec petulance; &  
„ qu'elles poussent des hurlements hor-  
„ ribles. Si vous attribués au Diable ces  
„ agitations étonnantes qu'on voit dans  
„ les filles & dans les femmes veuves,  
„ vous ignorés ce que peut faire une  
„ femme dans sa fougue. C'est l'*Uterus*  
„ qui fait tous ces prodiges. Si on lui  
„ refuse ce qu'il desire ardemment, il  
„ allume un nouveau feu dans les vis-  
„ ceres, & trouble les endroits où l'a-  
„ me reside. De plus combien il faut peu  
„ de tems pour abattre les forces de ce  
„ sexe fragile, quand il paroît même  
„ qu'elles vont plus loin que l'ordre  
„ naturel; combien est peu durable l'é-  
„ clat de la beauté qui rend les femmes  
„ si vaines, puisque tant de maladies en-  
„ laidissent & défigurent leur visage. Ce  
„ sexe

SUR LA MEDECINE. 49  
alie ( si populo fides ) peregrinas effutint  
ignotæ sibi linguae voculas : Est ubi ferè  
jacent inanima, sine pulsu, voce, spiritu.  
Est ubi concutiuntur effrenatè, mox & hor-  
rendos jaētant ululatus. In Viribus, in Viri-  
ginibus, adeò stupendas corporis & animi  
commotiones ad dæmonias si retuleris, te latet  
insana quid Fæmina possit : hac portenta  
suscitat uterus, cui si denegaveris quod si-  
tienter appetit, novas ille faces accendit  
in precordiis, turbat & loca, que fre-  
quentat animus. Inter ea quām brevi con-  
cidunt Sexus imbellis vires, dum nature  
modum superare videntur ! quām fugax  
pulchritudinis ornamentum, quo superbiunt  
Mulieres ! si tot illæ morbis, dilapsâ ve-  
lut in cineres facie, miserè deformantur  
Nec minus suum dedecorant sexum, que  
barbatae, que villis hirsute vegrandi Cli-  
toride Viros mentiuntur : Eas utroque sexu  
potentes ne credideris; vanum hoc & insolens  
virilitatis simulachrum morbus est Fæmina-  
rum gregi peculiaris. Reperias alibi non-  
E

50 D I S S E R T A T I O N

„ sexe n'est pas moins deshonoré par  
„ celles qui ont de la barbe ou qui . . .  
„ ne croyés pas qu'elles ayent l'un &  
„ l'autre sexe. Cette vaine & trompeuse  
„ apparence de virilité , est une maladie  
„ particuliere aux Femmes. Il y en a  
„ qui perdent en même tems leur sang  
„ par les Hemoroides , par la pleureolie  
„ & par leurs regles ; ces malades font  
„ voir que les évacuations periodiques  
„ ne purifient pas entierement leur sang.  
„ On a vu des filles qui peu de tems  
„ après leur naissance avoient réglement,  
„ ce que d'ordinaire elles n'ont que dans  
„ un âge plus avancé. Est-ce une preuve  
„ ve qu'elles devoient être steriles ? Il  
„ y a eu des filles qui dans l'âge nubile  
„ avoient leurs évacuations periodiques  
„ par la bouche , par les oreilles , par  
„ les yeux , par le sein , ou par les doigts;  
„ leur sang ne trouvant pas d'issue  
„ par l'endroit naturel , il regorgeoit  
„ vers les parties supérieures , & s'y  
„ faisoit un passage par la rupture des  
„ vaisseaux. Si les hommes sont exempts  
„ de ces maladies , s'ils en ont d'autres  
„ moins souvent que les femmes , qui  
„ peut douter quel est le sexe le plus  
„ infirme ?

SUR LA MEDECINE. <sup>57</sup>  
nullas hamorrhoidibus, pleuritide, simul &  
menstruo fluxu cruentatas: his discas ab  
egrotantibus, fœmineum sanguinem purga-  
tione menstruā non omnino defacari. Visæ  
quoque sunt in atatulā primā puellulæ,  
quibus ab ipso matris ubere pendentibus ros-  
quidans cruentus, statu tempore, stillavit  
ab utero: An luculento futura sterilitatis  
argumento? Fuerunt & adultæ Virgines,  
quibus per os, aures, oculos, papillas, di-  
gitos, uno quoque mense sanguis erumperet;  
quasi non expurgatus per loca muliebria  
superis in partibus identidem luxuriaret, ibi  
vasa disrupturus: His ab affectibus se  
fuerint immunes Viri, si minus multis, quam  
fœminina gens, aliis urgeantur vitiis; quis  
dubitat uter sexus sit infirmior?

Eij

## V.

„ N E demandés donc pas à une femme,  
„ me comment elle se porte,  
„ mais où elle a mal. La raison en est  
„ que la tissure du corps de la femme est  
„ lâche, molle & facile à être derangée.  
„ Il en est tout autrement du corps des  
„ hommes dont la tissure est plus fer-  
„ me, & où les maladies ont moins de  
„ prise. Deplus si un homme & une  
„ femme sont attaquées d'un même mal, il  
„ est ordinairement plutôt guéri qu'elle.  
„ Cette différence vient ou de la nature  
„ re qui est plus robuste dans l'homme,  
„ ou de la Médecine dans laquelle  
„ les hommes mettent plus de confiance  
„ que les femmes. En effet combien y  
„ a-t-il eu de femmes qui sont mortes  
„ depuis peu, rejettant avec mépris les  
„ remèdes. Au reste si l'exercice est né-  
„ cessaire pour conserver la santé, si  
„ les maladies sont fréquentes dans ceux  
„ qui demeurent dans l'oisiveté, les  
„ hommes doivent être plus rarement  
„ malades, puisqu'ils font plus d'exer-  
„ cice. Ils n'avagent, ils chassent, ils  
„ montent à cheval en Eté, en Hyver;

QH

**N**E queras igitur à Muliere, qui valeat, sed ubi doleat, eoque magis quod fæminei corporis compages undique laxa est, mollis, & in vitium flecti cerea: secùs in virili corpore, sicut firma partium conjunctio, quas morbi vis haud facilè ferit. Quid quod, eadem si mali labes Virum simul & Fæminam semel invaserit, hac tardius, ille citius ut plurimum convalescet: dispar hic exitus, aut à naturâ que vegetior in Mâribus, aut ab arte Medicâ, cui plures confidunt Viri, quam Fæmina. Reverâ, quoc agre non itapridem Mulierculæ, spretis fastidiosè remediis, interière. Ceterum, si sanitatis vindœ exercitatio, si morbus otiosorum hominum commune stipendum est, rarius agrotabum Viri, qui frequentius excentur: navigant, venantur, equitant aestate, hyeme, sustinent & belli, vel toga labores: sic effectricem morborum causam

E iiij

34 DISSERTATION  
„ ils supportent les fatigues de la guerre  
„ & les travaux de la Robbe ; par là  
„ ils fuyent l'oisiveté qui est la cause des  
„ maladies. Combien est différente la  
„ condition des femmes qui n'imitent  
„ pas les hommes en des exercices si  
„ utiles, mais qui demeurant noncha-  
„ leamment dans leurs chambres , amas-  
„ sent une telle quantité d'humeurs su-  
„ perflues , qu'elle aigrit les maux na-  
„ turels aux femmes , ou en produit de  
„ nouveaux , que dans la suite on ne  
„ peut presque point guérir par les re-  
„ medes.

*Donc les femmes sont sujettes à plus de  
maladies que les hommes.*



SUR LA MEDECINE. 55  
fugiunt ignaviam. Quām diversa Mulie-  
rum conditio! quæ tot salubria non divi-  
dunt cum Viris exercitia, sed in umbrâ  
parietum torpescentes, eam sàpè colligunt  
humorum redundantium copiam, quæ vel  
exasperat ingenita Sexui mala, vel nova  
parit, vix ullis in posterum medicamentis  
eradenda.

*Ergo Mulieres pluribus obnoxia morbis,  
quām Viri.*



E iiiij

Il n'y à personne qui ne voye que ces Theses ne contiennent que tres peu de choses utiles pour la santé. La dernière qui semble être plus propre pour instruire un Medecin , n'est qu'un détail des maladies auxquelles les femmes sont sujettes ; elle est faite d'une maniere outrageante pour le sexe ; on n'y voit que deux preceptes dont on puisse se servir dans la pratique ; l'un que l'exercice est utile pour la santé, ce qui se trouve aussi dans la premiere. Ce de fault est fort ordinaire dans les Theses de Medecine, où l'on met souvent des choses qui sont dans plusieurs autres de la même Licence , tandis qu'il y a une infinité de verités , de regles, & de maximes qui ne se rencontrent dans aucune. L'autre precepte est que la saignée convient pour empêcher que dans la grossesse il ne se forme de mole. Ce precep e de soi assez incertain est peu utile , puisqu'on n'a point de signe qui puisse faire connoître la mole que quand elle est toute formée , il ne sert donc de gueres de proposer des moyens pour la preventir.

Ainsi tout ce qu'on peut apprendre d'utile pour la santé dans ces deux

SUR LA MEDECINE. 57

Theses , est que l'exercice est nécessaire pour se bien porter , ce que personne n'ignore. Pour ce qui est des questions qu'on y agite , elles sont peu instructives pour les Medecins ; car quoi qu'il puisse arriver que l'amour change l'esprit , il est fort inutile de disputer là dessus dans un exercice destiné pour former des Medecins. Il n'y a pas plus d'utilité à le faire pour sçavoir si les femmes sont sujettes à plus de maladies que les hommes , puisque l'experience ne le fait que trop voir pour en douter.

Mais si à la place de ces Theses on avoit substitué des examen , qu'on eût obligé le Bachelier qui a soutenu la première , de subir un examen non seulement sur les changemens que peuvent produire les passions dans le corps , & sur les moyens d'en faire un bon usage pour la santé , mais encore sur les changemens que l'air , les alimens &c. y peuvent apporter , & sur les précautions qu'on doit prendre là dessus pour n'en point recevoir d'incommodeité , il auroit retiré beaucoup plus d'utilité de cet exercice. Si celui qui a soutenu la seconde These , avoit au lieu de cela subi un examen sur les maladies des femmes ,

§ DISSERTATION  
il est certain qu'il se seroit rendu plus capable de les traiter, parce qu'il auroit été obligé de les étudier, d'en rechercher les causes, d'en apprendre les signes, de sçavoir les remedes qui y conviennent, & les occasions de les employer à propos.

La dernière Thèse à la vérité contient peu de doctrine tirée des Sistemes qui sont fondés sur des suppositions; mais on a été obligé d'y avoir recours pour la dispute. La première en contient davantage; mais il y en a ordinairement beaucoup plus dans les Theses de Médecine. Ainsi les Sistemes étant par la autorisés, les autres exercices par une conséquence nécessaire roulement aussi très souvent sur une pareille Doctrine, comme on le verra ci-après. Cela joint au peu de soin qu'on a de former les Médecins par les exemples à la pratique de leur Art, est cause qu'il leur suffit de s'être chargé la mémoire de plusieurs connaissances, dont la plupart sont inutiles à procurer la santé, pour être établis par l'autorité publique, pour arbitres de la vie des hommes. Ce qui montre avec évidence que l'établissement des Facultés de Médecine, n'a pas été

SUR LA MEDECINE. 59

aussi utile qu'il auroit pu l'être ; & même on peut dire avec vérité que l'ancienne méthode de former les Médecins, valoit mieux que celle qu'on suit maintenant, comme je le prouverai dans la suite. Si la première avoit cet inconvénient que chacun pouvoit quand il lui plaisoit exercer la Médecine, d'où il arrivoit souvent que des ignorans s'érigeoient en Médecins ; du moins ce qui se pratiquoit alors, pouvoit rendre habiles ceux qui ayant les talens nécessaires, avoient encore assez de probité pour s'appliquer le plus qu'il leur étoit possible, à profiter des instructions de leurs maîtres, & pour ne pas entreprendre d'exercer la Médecine sans qu'ils les en jugeassent capables.

Mais comme ce qui se pratique à présent, détourne ceux qui veulent se faire recevoir Médecins, de s'appliquer à l'étude de la véritable Médecine, il arrive de là qu'après avoir passé par les épreuves prescrites, quelque application qu'ils aient eue pour y satisfaire, quelques applaudissemens qu'ils ayent reçus pour s'en être bien tirés, ils ne sont pas pour cela capables d'exercer cet Art ; quoi qu'ils semblent qu'ils aient lieu

60 D I S S E R T A T I O N

de le penser , étant appuyés du témoignage des gens préposés par l'autorité publique pour juger de leur capacité , & ayant été reçus avec honneur . Aussi se persuadent ils souvent sur les connaissances qu'ils ont puisées dans les Sistemes , qu'ils ont penetré fort avant dans la nature , & qu'ils font par là capables de traiter les malades qui veulent bien avoir recours à eux ; mais la défiance que le Public a de leur capacité , marque assez que le succès ne répond pas à la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes ; & cette défiance n'est pas une prévention sans fondement ; car quand ils auroient été reçus sans aucune grâce , la vérité est qu'ils ne sont nullement capables d'exercer la Médecine ; s'ils le deviennent dans la suite , ce n'est qu'au préjudice d'un grand nombre de personnes , & ils ne se déabusent guères des fausses règles qui ont pour fondement les imaginations des Sistemes , que par les mauvais succès qu'ils ont eus en les suivant .

Les jeunes Médecins qui ont assez de jugement pour connoître , combien ils sont peu en état de traiter les malades , & qui ont assez de probité pour vou-

loir s'en rendre plus capables, sont obligés de tâcher de le devenir par une grande étude des Auteurs, qui traitent des différentes maladies dont les hommes sont attaqués, qui rapportent les signes qui les caractérisent, & les moyens de les guérir. Mais l'extrême diversité qui se trouve dans la doctrine de ces Auteurs, met toujours les jeunes Médecins dans l'embarras sur le choix, & les fait très souvent tomber dans l'erreur. Car s'il s'y trouve des règles excellentes pour la conservation de la santé, & pour la guérison des maladies, il y a un bien plus grand nombre de maximes fausses ou trop étendues, qui les jettent dans une pratique dangereuse pour les malades.

De là vient qu'entre les plus fameux Médecins, on en voit qui sont outrés sur l'usage de quelque remède. Il y en a qui font saigner excessivement; d'autres donnent trop légèrement l'Emétique ou des remèdes aussi violents; d'autres usent trop fréquemment de Cordiaux & de Sudorifiques; d'autres purgent & repurgent les malades à outrance; d'autres les accablent de quantité de remèdes; d'autres toujours tremblans lais-

62 DISSERTATION  
sent échapper bien des occasions d'en donner de nécessaires.

Il en sera toujours de même , tant que les instructions qu'on donnera à ceux qui voudront être reçus Medecins , & que les épreuves par lesquelles on les fera passer avant que de les recevoir, ne seront pas mieux réglées. Car comme on ne peut par la seule lumiere de la raison , faire un juste discernement de ce qui est le plus convenable en chaque occasion où il s'agit de la santé , & que ce n'est que par un grand nombre d'observations qu'on peut y parvenir , il est manifeste que l'esprit d'un homme est trop borné & sa vie trop courte , pour en ramasser un nombre suffisant sur chaque cas , & pour se déterminer sans le secours d'autrui , sur le choix de ce qui a été découvert de plus utile pour la santé dans toutes sortes d'occasions.

D'ailleurs ce n'est qu'après un fort long tems , qu'un Medecin peut par lui-même discerner , quel est le meilleur d'entre les moyens qu'on propose pour guérir une seule maladie. Il ne faut donc pas croire qu'il le puisse faire pour toutes sortes de maladies , aussi-tôt qu'il

est sorti de ses exercices ; & s'il est assez téméraire pour s'en flater, il est indubitable qu'il ne peut pas éviter de tomber en de grandes méprises. Aussi voit-on souvent que des Medecins après avoir long-tems suivi une methode, en prennent ensuite une toute differente; ce qui montre au moins qu'ils ont reconnu que la premiere n'étoit pas si bonne.

On s'est donc bien trompé quand on a cru rendre les Medecins habiles, & exclure les ignorans de la profession de Medecine, en reglant comme on a fait les épreuves par lesquelles passent ceux qu'on reçoit Medecins; il y a lieu d'être surpris qu'on ait attendu jusqu'à présent à remedier à un tel abus, puisqu'il est aussi manifeste que pernicieux.

Je ne doute pas qu'on ne m'accuse de trop de hardiesse d'avancer de telles choses, mais la vérité & l'utilité publique le demandent; & je le fais avec d'autant plus de confiance, que je scai que la meilleure partie des Medecins sont de ce sentiment, & s'ils approuvent l'usage de soutenir des Theses en Medecine, ce n'est pas, comme je l'ai entendu dire à plusieurs, qu'ils pen-

sent que cet exercice serve à la pratique de cet Art , mais ils se persuadent qu'il est propre pour former l'esprit de ceux qui veulent être reçus Médecins.

Il est aisè de faire voir le peu de fondement de cette croyance. Car bien loin que les Theses servent à former l'esprit, on peut dire au contraire qu'elles le gâtent , puisqu'elles l'accoutumant à s'attacher à des opinions qui n'ont qu'une fausse lueur de vérité , & à les soutenir avec autant de fermeté , que si c'étoit des vérités constantes ; & puisqu'elles le portent à l'opiniatreté , en lui faisant prendre l'habitude de songer plutôt à défendre son sentiment , qu'à chercher la vérité.

Il est visible que ces mauvaises dispositions sont très capables de porter l'esprit à l'erreur ; car rien ne peut l'y engager davantage , que de l'accoutumer à ne pas faire un juste discernement de l'ombre de la vérité d'avec la vérité même ; & quand l'opiniatreté se trouve jointe à ce défaut , on est presque hors d'état de découvrir la vérité , pour peu qu'on soit prévenu ; car alors les plus fortes raisons ne touchent plus , & les plus mauvaises font beaucoup d'impression ;

Il y a d'autant plus de danger de faire entrer les esprits en de si mauvaises dispositions , que l'on y est déjà naturellement porté. On sait que les hommes se repaissent volontiers de chimères. Le désir qu'ils ont de savoir , les porte à vouloir tout penetrer , & la presumption leur fait croire qu'ils en ont de grandes connaissances ; mais l'obscurité de la nature , fait qu'ils s'égarent souvent , en prenant pour des vérités ce qui n'en a qu'une légère & fausse apparence.

Les Ouvrages des Philosophes & des Médecins le font assez connoître ; car de combien de visions & d'imaginactions ne sont-ils pas remplis ? ceux qui ont paru dans ces derniers tems , n'en contiennent pas moins que ceux de l'Antiquité. Quoiqu'il semble que les égaremens des Anciens , contre lesquels les nouveaux se sont tant recriés , eussent du engager ceux-ci de prendre garde de ne se point laisser aller comme eux , à des fausses apparences de vérité ; néanmoins ils ne l'ont pas fait comme il paroît par l'extrême diversité & l'instabilité de leurs sentimens.

La facilité naturelle à se laisser aller à de fausses lueurs de vérité, est entretenuée & augmentée par les disputes & les contestations des Theses de Médecine, qui, comme je l'ai dit, ne roulent pour l'ordinaire que sur des opinions fondées sur des hypothèses ou suppositions. J'ai assez prouvé combien il est peu raisonnable d'y faire aucun fond dans l'exercice de la Médecine ; cependant parce qu'en les soutenant dans les Theses, on est obligé de recourir à toutes les raisons imaginables pour les défendre, & que d'ailleurs il est odieux de soutenir l'erreur ; on est par là engagé à reconnoître de la vrai-semblance dans ces opinions ; ainsi au défaut de la certitude qui manque souvent en Médecine, on se laisse enfin aller à les suivre dans la pratique, & alors on traite les malades au hazard ; car ce n'est point agir avec raison que de se conduire suivant des sentimens, qui ont pour fondement des hypothèses ou suppositions.

Outre que cet usage de soutenir des Theses en Médecine, rend les Médecins plus susceptibles de l'erreur, il empêche encore qu'ils n'en reviennent quand ils y sont une fois engagés ; parce que

rien n'est plus capable de faire contracter le vice d'opiniatreté, que de s'accoutumer à soutenir des choses douces sans en vouloir démordre, car alors ce n'est plus la vérité qu'on cherche à défendre, c'est son opinion. Le Répondant étant obligé par honneur de soutenir les sentimens qui sont dans la Thèse, quelque vrai-semblables que soient les objections qu'on lui fait; il n'a en vuë que de les échapper, bien loin de les examiner dans le dessein d'y donner autant de créance qu'elles approchent de la vérité; c'est pourtant la disposition où l'on doit être pour bien conduire sa raison.

Dans ces disputes & ces contestations sur des choses problematiques, on ne contracte pas seulement le vice d'opiniatreté, on se rend encore l'esprit contrariant: parce que tant celui qui dispute que celui qui soutient, ne songe qu'à prouver tout le contraire de ce que l'autre avance; ainsi l'on prend aisément l'habitude de contredire, à laquelle le scénoir ne porte déjà que trop par l'orgueil qu'il inspire.

Tout ce qu'on peut dire en faveur des Thèses, c'est qu'elles servent à rendre

F ij

l'esprit subtil; mais cet avantage étant joint aux defectuosités que j'y viens de remarquer, produit même un très mauvais effet: car puisque cet exercice rend un homme opiniâtre & contrariant, & qu'il le porte à l'erreur, la subtilité qu'il peut donner, lui servira à insinuer plus facilement l'erreur dans l'esprit des autres, & à l'y engager lui-même davantage, en lui fournissant les moyens de repousser toutes les raisons qui pourroient le désabuser.

C'est donc se tromper visiblement, de croire que l'usage de soutenir des Theses en Médecine, serve à former l'esprit des Médecins. Car de même que ce n'est point former le cœur que de le porter à des biens qui ne sont qu'apparens, & qu'au contraire c'est le corrompre; ainsi ce n'est point former l'esprit que de le porter à s'attacher à de fausses lueurs de vérité, c'est bien plutôt le gater.

Comme pour former le cœur il est nécessaire de corriger les défauts naturels qui portent au mal, on en doit user de même à l'égard de l'esprit, en le corrigeant des défauts naturels qu'il porte à l'erreur. Il faut donc corriger

SUR LA MEDECINE. 69  
la facilité qu'on a de se repaître d'imaginaires ; il faut tâcher de détruire l'attachement que l'amour propre donne à chacun pour ses sentimens , & d'arrêter la pente qu'on se sent à contredire ceux des autres. Mais bien loin que les disputes & les contestations des Theses, fassent entrer en des dispositions si souhaitables , on voit au contraire qu'elles fortifient les défauts qui y sont opposés.

On dira que quand on soutient des opinions problematiques , on ne s'y attache pas comme à des vérités , & qu'on les regarde seulement comme des sentimens probables ; ce qu'on prétend ne pouvoir préjudicier en aucune façon à la justesse de l'esprit.

Je réponds à cela que les disputes des Theses de Medecine , roulant d'ordinaire sur des imaginaires tirées de differens Sistemes , c'est déjà porter un jugement très faux de ces imaginaires , que de les regarder comme des sentimens probables ; leur instabilité en fournit une preuve convainquante : car la plus grande partie des sentimens qu'on soutenoit autrefois en Theses , passent à présent pour des chimères ; & cepen-

F iii

70 D I S S E R T A T I O N  
dant c'est en les soutenant que les Médecins d'alors faisoient preuve de leur capacité. On doit croire que les opinions qu'on suit dans les Theses qu'on soutient à présent , auront quelque jour le même sort , puisqu'elles sont de même fondées sur des suppositions ; il n'y à point de raison de les croire probables ; ce ne sont que des possibilités apparentes , comme je l'ai montré . \*

Mais on fait encore plus , il y en a qui les prennent pour des vrai-semblances qu'on peut suivre dans la pratique de la Médecine ; & sur lesquelles , comme j'ai déjà dit , on ne se règle en effet que trop souvent , ce qui est un égarement d'esprit très préjudiciable dans l'exercice de cette profession.

Il y a encore une chose à redire dans les Theses de Médecine , qui fait une mauvaise impression sur l'esprit , c'est qu'étant ordinairement composées par les Presidents , il arrive de là que les Bacheliers se trouvent souvent avoir des sentiments qui y sont contraires ; ainsi ils soutiennent ce qu'ils croient faux :

\* Réflexions Critiques sur la Médecine,  
2<sup>e</sup> partie Chap. V.

on ne peut pas disconvenir que cela ne soit très capable de gâter l'esprit ; puisque pour le bien former, il faut né lui donner du goût que pour la vérité, le porter à en faire une exacte recherche, & à ne s'attacher à aucun sentiment qu'autant qu'il en approche. Mais est-ce entrer dans ces dispositions que de soutenir ce qu'on croit faux ? non sans doute ; car on est plus opposé à la vérité en défendant ce qu'on croit faux, qu'en soutenant une fausseté qu'on prend pour une vérité.

Il arrive aussi que le même Bachelier qui a soutenu un sentiment dans une Thèse, soutient tout le contraire dans une autre : par exemple dans la dernière Licence c'est le même Bachelier qui a soutenu la Thèse du 3. Decembre 1716. où l'on nie l'existence des esprits animaux, & qui a soutenu celle du 30. Decembre 1717. où l'on dit qu'il y a des esprits animaux, & qu'ils sont le principe des fonctions.

Tous les Bacheliers même font quelques chose d'approchant chaque fois qu'on soutient des Theses ; car il faut qu'ils commencent par attaquer une proposition de la Thèse, ensuite ils font

72 D I S S E R T A T I O N  
obligés d'en embrasser les sentimens & de les soutenir en repondant à la question qu'on leur fait à chacun à la fin de cet exercice. Il arrive aussi de là, qu'ils défendent des opinions toutes contraires qui se trouvent dans les différentes Theses. Est-ce la leur former l'esprit que de leur faire ainsi soutenir le pour & le contre ? est-ce les porter à la connoissance de la vérité, & à ne s'y attacher qu'autant qu'elle leur est connue.

Il y en a plusieurs qui sont engagés par là dans une espece de Pirronisme sur la Médecine ; ils croient que tout y est fort incertain ; ce qui fait que désespérant de pouvoir découvrir la vérité, ils ne se mettent pas en peine de la chercher ; & croyant leur Art plus utile pour les faire subsister eux-mêmes, que pour soulager les malades , ils donnent toute leur application à ce qui peut le plus contribuer à les mettre en réputation , c'est-à-dire qu'ils s'attaquent presque uniquement à être bons Politiques.

On devroit s'appliquer plus qu'on ne fait en montrant les sciences , à former le jugement , & à inspirer de bien examiner les sentimens , qu'on propose avant

SUR LA MEDECINE. 73  
avant que d'y acquiescer , de douter des choses douteuses , & de ne s'y point attacher comme on a coutume. C'est ce qu'il est plus necessaire d'observer en Medecine , qu'en toute autre science ; parce que la qualite d'esprit la plus necessaire à un Medecin est la justesse , c'est-à-dire un discernement fin & exact du vrai d'avec le faux ; toutes les autres qualites de l'esprit , sa vivacité , son étendue jointes à la multitude des connoissances , sont peu utiles & même quelquefois dangereuses dans un Medecin , quand il manque de justesse ; parce qu'elles lui donnent un grand attachement à son opinion , & le défaut de justesse le met hors d'état de sentir la force des raisons qu'on y oppose. Or bien loin que l'usage de soutenir des Theses en Medecine puisse donner de la justesse d'esprit , il est manifeste qu'il y met obstacle , comme je l'ai fait voir.

Un autre mauvais effet , que produit cet usage , c'est qu'il détourne de travailler comme il faut à la perfection de cet Art : car le seul moyen de le perfectionner est de s'attacher uniquement aux observations , & de rejeter toutes sortes de suppositions ou hypothèses. Mais tant qu'on soutiendra des Theses en Medecine ,

G

DISSE

R T A T I O N

74 la dispute engagera toujours à recourir aux Sistemes & aux suppositions qui en sont le fondement, car c'est ce qui donne matière aux disputes; ainsi l'on continuera d'en faire le capital des instructions qu'on donne aux Etudiants, ce sera le principal objet de l'étude de ceux qui veulent se faire recevoir Médecins; ils s'en rempliront tellement la tête, comme on a fait jusqu'à présent, qu'ils y regleront souvent leur pratique, & cela d'autant plus frequemment qu'ils s'y seront plus attachés.

Les Auteurs qui écriront sur la Médecine, rempliront aussi leurs ouvrages d'une doctrine fondée sur quelques Sistemes comme la plupart de ceux qui ont écrit dans ces derniers tems, où chacun a pris la liberté de donner un plein essor à son imagination. Car c'est sur des opinions tirées des Sistemes, qu'ils appuient fort souvent les règles qu'ils donnent sur la maniere de traiter les maladies. On ne peut pas douter qu'ils ne pratiquent la Médecine comme ils l'enseignent; & si les Auteurs se reglent sur quelque Sisteme en traitant les malades, on doit croire qu'il y a beaucoup d'autres Médecins qui en usent de même; puisque c'est principale-

SUR LA MEDECINE. 75  
ment par l'étude de leurs ouvrages qu'ils ont appris la cure des maladies ; & pour en être entièrement convaincu il ne faut qu'examiner la pratique des Medecins.

La cause d'un tel égarement n'est autre, que le peu de soin qu'on a pris de les conduire d'abord dans la bonne voie, & l'application qu'ils ont été obligés de donner aux imaginations des Sistemes pour être reçus Docteurs ; ils s'y sont tellement attachés, qu'ils ne peuvent pas s'en défaire du moins entièrement, quelque esprit qu'ils aient ; parce que l'impression qu'on en reçoit est d'ordinaire si forte, que ceux mêmes qui écrivent contre ces vaines speculations, ne laissent pas d'en adopter quelques unes dans le même ouvrage où ils font tous leurs efforts pour les décrier.

Ce désordre subsistera toujours, tant qu'on ne changera pas la maniere d'instruire & d'éprouver les Medecins avant que de les recevoir ; n'ayant pas été formés sur les observations, ils s'appliqueront peu à en faire d'aussi justes & en aussi grand nombre qu'il faut, pour débrouiller la confusion qui regne dans la Medecine, & pour la perpétuer. Ainsi cet Art sera toujours dans le mauvais état où il

G ij

76 DISSERTATION  
se trouve , & l'on n'en retirera pas à beau-  
coup près toute l'utilité qu'on en peut  
recevoir.

Tant que les exercices des Facultés de  
Medecine rouleront sur de vaines spe-  
culations , qui sont d'ordinaire le sujet  
des contestations & des disputes des The-  
ses , on retirera peu d'utilité de leur éta-  
blishement qui par lui-même est très avan-  
tageux , & il produira toujours plus de mal  
que de bien. Quoique l'on fasse passer  
par des examen , ceux qui s'y font re-  
cevoir Docteurs , ils n'en deviennent pas  
beaucoup plus habiles , parce qu'on n'en  
fait pas un nombre suffisant , & qu'ils rou-  
lent la plûpart du tems sur de vaines  
speculations titées des differens Sistemes;  
& c'est encore un mal que produit l'usage  
de soutenir des Theses ; car comme il  
oblige de remplir de cette mauvaise do-  
ctrine , les instructions qu'on donne aux  
Etudiants , on est en quelque façon obligé  
par là de faire rouler les examen sur ces  
vaines speculations ; parce que si les in-  
structions doivent avoir de la conformité  
avec les exercices par lesquels on fait pa-  
sser ceux qui se font recevoir Medecins ,  
ces exercices doivent aussi avoir du rap-  
port aux instructions qu'ils ont reçues.

Plutôt que de laisser les choses dans l'état où elles sont , il vaudroit beaucoup mieux rétablir l'ancienne maniere de former les Medecins. Ils s'attachoient , comme j'ai dit , pendant un tems , à un Medecin qui leur montroit la theorie & la pratique de la Medecine. Par ce moyen ils pouvoient se rendre capables de bien traiter les maladies , au lieu qu'apresent , de la maniere que se font les exercices , l'on y apprend si peu de la veritable Medecine , qu'apres s'être tiré avec honneur de toutes ces épreuves , on n'est pas pour cela capable d'exercer cette profession.

En effet de deux personnes qui ayant autant de talent & d'application veulent être Medecins , si l'un fait ses études & prend les degrés dans une Faculté des plus celebres , & où les exercices & les épreuves soient de plus longue durée & se fassent le plus exactement ; par exemple dans la Faculté de Paris , où le tems des études & des exercices pour parvenir au Doctorat est de quatre ans : Si l'autre suit l'ancienne maniere d'apprendre la Medecine , qu'il s'attache à un bon Medecin pendant un égal espace de tems , que ce Medecin le dirige dans le choix des livres qu'il doit étudier , qu'il lui en

78 D I S S E R T A T I O N

applanisse les difficultés , qu'il lui donne les éclaircissements dont il a besoin , qu'il le mene avec lui voir ses malades pour l'instruire par les exemples sur la juste application des remedes ; je dis que ce dernier sera beaucoup plus en état que le premier de bien traiter les maladies , & il n'y a aucun Medecin qui n'en convienne. D'où il suit manifestement , que l'ancien usage d'instruire & de former les Medecins étoit plus propre pour les rendre capables de bien exercer leur profession , que celui qu'on a suivi depuis l'établissement des Facultés de Medecine ; & par consequent il vaudroit mieux le rétablir que de laisser les choses dans l'état où elles sont.

Mais si l'on fait les Réglemens que j'ai marqués pour l'instruction & pour la reception des Medecins ; si l'on donne aux Etudiants des traités qui ne renferment que ce qu'il faut sçavoir pour bien exercer la Medecine , qu'on fasse subit à ceux qui veulent être reçus , un assez grand nombre d'examen pour les obliger d'acquerir une theorie de cet Art aussi pleine & aussi entiere qu'il est raisonnable de l'exiger ; si outre cela on prend les moyens que j'ai proposés pour les former à la

SUR LA MEDECINE. 79  
pratique par les exemples , il est certain qu'ils feront plus en état de remplir les devoirs d'un bon Medecin , que s'ils avoient été instruits suivant l'ancienne methode , ou suivant l'usage d'aprefent ; & de plus les ignorans se trouveront par là exclus de la profession de Medecine ; ainsi c'est le parti que le bien public veut qu'on prenne.

Quelque évidentes que soient les preuves qui font connoître que l'usage de soutenir des Theses en Medecine est pernicieux , la force de la coutume engage plusieurs Medecins à vouloir le maintenir , & à chercher des raisons pour l'autoriser . Ils alleguent non seulement l'exemple de toutes les Facultés de Medecine , mais encore de celles de Theologie & de Droit , où cet usage est généralement reçu depuis plusieurs siècles . Delà ils concluent que c'est une grande temerité à un homme , d'oser attaquer un exercice confirmé par une coutume aussi générale , & appuyé par le suffrage de tant d'habiles gens .

Cette objection qui paraît très forte , a plus d'éclat que de solidité ; car l'exemple des Facultés de Theologie & de Droit ne conclut rien pour la Medecine .

G iiiij

80 DISSERTATION

Il s'agit principalement en Theologie des articles de la Foi que les Docteurs doivent être en état de défendre ; or afin qu'ils sachent tout ce qu'on y peut opposer, & les solutions qu'il y faut apporter, rien n'est plus convenable que de les obliger de soutenir en These ces articles de Foi.

Il s'agit en Droit d'apprendre les Loix & de les savoir concilier ; dans les Theses qu'on y soutient, on propose des sentiments qu'on établit sur des Loix ; ceux qui disputent en citent qui y paroissent opposées ; le Repondant doit faire voir qu'elles n'y sont pas contraires ; ainsi cet exercice conduit à la fin qu'on s'est proposée dans l'établissement des Facultés de Droit.

Mais il n'en est pas de même des Theses de Medecine. J'ai montré que bien loin qu'elles servent à rendre les Medecins habiles dans leur profession, elles les détournent d'apprendre ce qu'ils doivent nécessairement savoir. Ainsi quoique ce soit une coutume généralement établie dans toutes les Facultés de Medecine d'y soutenir des Theses, on n'en doit nullement inferer qu'il faille la conserver.

Au contraire il faut conclure que plus cette coutume est repandue, plus elle produit de mauvais effets, & plus on doit songer à y remedier. Car si elle ne subsistoit qu'en quelques unes des Facultés, ceux qui veulent s'attacher à la véritable Medecine, iroient étudier & prendre des degrés dans les autres; mais le désordre étant general, il faut nécessairement que ceux qui embrassent la profession de Medecine, prennent une route si opposée à la voye qu'ils devroient suivre, pour apprendre à bien traiter les maladies. Delà vient que quelque talent & quelque application qu'ils ayent, ils en sont toujours beaucoup moins capables, qu'ils ne le seroient s'ils avoient étudié & pris les degrés dans une Faculté, où les instructions & les exercices seroient aussi propres à les former, que le bien public le demanderoit.

Il n'y a point de doute qu'il n'en revienne beaucoup d'honneur à la Faculté de Medecine, qui sera la première à reformer un abus aussi manifeste & aussi préjudiciable, que celui d'y soutenir des Theses, & qui reglera comme il faut les instructions & les épreuves nécessaires pour rendre les Medecins habiles.

On dit encore pour la défense des Theses, que les disputes servent à éclaircir la vérité, & que la Médecine renfermant une très grande quantité de connaissances douteuses, il est à propos qu'on en fasse un sujet de dispute, comme on a coutume dans les Theses; afin qu'étant obligé de chercher les raisons pour & contre, on puisse plus sûrement démasquer ce qu'il y a de vrai & de faux dans ces connaissances.

Je réponds à cela qu'on aura beau disputer sur les matières qu'on agite dans les Theses, on ne parviendra pas par cette voie à la connaissance de la vérité, puisque toutes ces contestations roulent le plus souvent sur des hypothèses, qui ne peuvent servir de rien pour la découvrir.

Mais quelles que soient ces disputes, s'il étoit vrai qu'elles pussent servir à éclaircir les doutes de la Médecine, on en auroit par ce moyen résolu plusieurs, depuis tant de siècles que cet usage est établi; cependant je puis bien dénier qu'on montre que les contestations de toutes les Theses qu'on a soutenues jusqu'à présent dans un si grand nombre de Facultés qui sont établies en Europe, ayent fait découvrir une seule vérité utile pour la santé.

Les connaissances de la Médecine n'é-

tant appuyées que sur des faits, il s'en-suit que ce n'est point par la dispute qu'on peut éclaircir les difficultés qui s'y ren-contrerent, mais par l'observation des faits qui y servent de fondement, puisque tout le monde convient qu'il ne faut pas dis-puter des faits. C'est donc aux anciens Medecins qu'il appartient de faire cette discussion; car il n'y a qu'un long usage qui puisse en rendre capable. Mais ceux qui apprennent la Medecine, devant se proposer de scavoir ce que l'on a re-marqué qui a réussi le plus souvent dans chaque occasion où il s'agit de la santé, il faut qu'ils s'attachent à scavoir ce qu'en disent ceux qui se sont appliqués à le con-noistre par leurs observations; & c'est à quoi il est manifeste que les disputes & les contestations des Theses ne conduisent nullement.

Une autre objection qu'on me fait, c'est que depuis plusieurs siècles que cet exercice est en usage, il y a eu plusieurs excellens Medecins, qui ont été formés par les Theses qu'ils ont soutenues pour parvenir au Doctorat; d'où l'on conclut que cet exercice ne convient pas moins qu'en Theologie & en Droit, & qu'il ne gâte nullement l'esprit.

64 DISSERTATION

Il est vrai que ces grands Medecins ont soutenu des Theses, mais il est faux que ce soit ces exercices qui leur ait donné le sçavoir qui les a fait estimer. Une preuve convainquante de cela, c'est que la plûpart des opinions qu'ils ont soutenuës, sont communément rejetées à présent, & on les regarde comme fausses ; or il est évident qu'on ne devient pas plus habile en étudiant ou en soutenant des faussetés ; il suit donc delà manifestement que ce ne sont pas les Theses qui les ont rendus habiles. En effet leur habileté consistoit en ce qu'ils sçavoient mieux que les autres, les bonnes maximes & les bonnes règles de la Medecine ; ce ne sont pas assûrement les Theses qu'ils ont soutenuës qui leur en ont donné la connoissance ; ce n'est donc pas cet exercice qui les a rendu habiles.

A l'égard de ce qu'on dit, que ces grands hommes n'ont pas eu l'esprit gâté par les disputes & les contestations des Theses, & qu'ainsi je n'ai pas eu raison d'avancer que cet exercice produisoit un si mauvais effet.

Pour y répondre il suffit de dire, que je n'ai pas pretendu que cet exercice gâtât l'esprit infailliblement & sans ressource.

S U R   L A   M E D E C I N E   85  
Comme lors qu'on dit que les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs, on ne pretend pas qu'un homme qui a fréquenté de mauvaises compagnies ait certainement de mauvaises mœurs , puisqu'il peut arriver qu'il ait un si grand fond de probité , qu'il n'en ait pas reçu de mauvaises impressions , ou que s'il est tombé dans quelque égarement il s'en soit relevé; de même , quoique l'usage de soutenir des Theses en Medecine fasse ordinairement de mauvaises impressions sur l'esprit , il n'y a point de doute que plusieurs Medecins n'ayent pu en être exempts, parce qu'ils avoient un assez bon esprit pour ne pas tomber dans les défauts que cet exercice fait souvent contracter , ou pour s'en corriger s'ils en avoient reçu quelle atteinte.

On m'a encore objecté que la plupart des gens aimant que les Medecins raisonnent sur leurs maladies , & n'ayant point de goût pour ceux qui ne le font pas , quand on embrasse cette profession on est obligé par cette raison de s'attacher à beaucoup raisonner ; & comme les Theses sont très convenables pour rendre les Medecins forts en raisonnement , on doit conclure que l'usage d'en soutenir en Me-

Il est aisé de découvrir le foible de cette objection. Car les Facultés de Medecine étant établies pour le Public , on doit les regler conformément à l'utilité publique. Or pour cela il faut que les exercices soient réglés de la maniere qui convient le plus pour mettre les Medecins en état de donner à ceux qui les consultent , des conseils utiles pour leur santé; c'est à quoi les Theses de Medecine nuisent plus qu'elles ne servent , comme je l'ai fait voir. Il n'est pas nécessaire que ceux qui s'attachent à la Medecine s'accoutumment à tant raisonner , il faut qu'ils s'appliquent davantage à raisonner juste; c'est ce que les Theses de Medecine n'apprennent pas , puisque la plupart des raisonnemens qu'on y fait sont fondés sur des hypothèses & des imaginations. Les Medecins qui voudront satisfaire les gens qui aiment tant les raisonnemens , n'auront qu'à s'appliquer en leur particulier à l'étude des Sistemes , selon qu'ils le jugeront à propos ; par ce moyen ils trouveront matière à raisonner autant qu'il plaira à ceux qui les écouteront. Mais il faut que les exercices destinés à former les Me-

SUR LA MEDECINE. 87  
decins, soient tels qu'il convient pour les rendre capables non pas d'amuser le Public, mais de lui procurer la santé.

Voila ce qu'on a allegué de plus plausible en faveur des Theses; mais à dire vrai ce ne sont pas ces raisons qui ont porté à condamner la proposition que j'ai faite d'abolir l'usage d'en soutenir en Medecine; ce qui y a le plus engagé, c'est, comme j'ai dit, qu'on a cru qu'elle étoit contraire à l'honneur des Medecins. Car on a preuve que si l'on demeuroit d'accord que cette sorte d'exercice fût si peu convenable en Medecine, le Public pourroit penser qu'il faut nécessairement, que pour le maintenir comme on a fait, les Medecins ayent manqué ou de lumieres ou de zèle pour le bien public.

Cependant on auroit tort de porter un tel jugement, & de condamner ainsi les Medecins; ce ne sont pas ceux d'apresent qui ont établi l'usage de soutenir des Theses; ils ont été obligés de passer par cette épreuve pour se faire recevoir Docteurs; & quoi qu'une grande partie ait vu aussi bien que moi, que cet exercice n'est pas propre pour former les Medecins, on peut croire qu'ils ont eu des raisons pour ne pas entreprendre ~~de le~~

88 DISS. SUR LA MEDECINE.  
faire supprimer. Tout le monde n'est pas  
obligé de s'exposer à toutes les contra-  
dictions, & à toutes les animosités que m'a  
attiré la liberté que j'ai prise, de parler  
contre les défordres de la Medecine.

Neanmoins il faut demeurer d'accord  
que ceux qui ne rendront pas le témoignage  
qu'ils doivent à la verité, & que la vuë  
de leur intérêt empêchera d'approuver des  
changemens qu'il importe de faire pour  
mettre un bon ordre dans la Medecine,  
se rendront coupables de tous les maux  
qui en arriveront.



## MEMOIRE



## MEMOIRE

*Pour la réformation de la  
Medecine dans la Ville de Paris.*

**S**i l'entreprise de réformer la Medecine paroît grande, elle l'est plus par rapport à l'utilité que le Public en retireroit, que par rapport aux difficultés qui se rencontreroient dans l'exécution; & je ne doute pas qu'on ne l'eût déjà éprouvé, s'il n'y avoit point eû d'autres obstacles que ceux qui peuvent venir de la chose même; mais les grands desseins ne sont jamais sans contradictions & sans traverſes.

La prevention de la coûture, l'intérêt particulier, & la jalouſie qui regne entre les personnes d'une même profession, ont formé de puissans obstacles à l'exécution des établissemens que j'ay proposés; on a été fort irrité de ce que j'ai fait voir, que les abus de la Medecine sont cause qu'il y a peu de bons Medecins, & que les meilleurs sont fort éloignés d'a-

H

90 R'EFORMATI ON  
voir l'habileté qu'ils auroient si la Me-  
decine étoit mieux réglée. Si les preuves  
que j'en ai apportées eussent été moins  
convainquantes, on en auroit été moins  
choqué; mais on a fait voir que rien ne  
pique plus que les vérités offensantes.

Il est arrivé de là qu'un grand nombre  
de Medecins se sont opposés à cette ré-  
formation, la croyant contraire à leur  
honneur & à leur intérêt. Pour en dé-  
tourner l'exécution, l'on a tâché de faire  
ensorte que le Public ne découvrît pas  
la vérité, & pour cela on a employé tous  
les moyens qu'on a pu imaginer.

L'artifice dont on s'est le plus servi &  
qui a le mieux réussi, c'est qu'on a tâché  
de répandre dans le Public, que ce que  
j'ai dit sur ce sujet ne sont que des vi-  
sions d'un particulier, condamnées par  
tous les autres Medecins.

Cette raison n'est pas mal imaginée; elle  
est assez specieuse pour faire impression  
même sur les personnes les plus sensées &  
les moins prévenues; & cela d'autant plus  
qu'elle est établie sur un fait qui paraît  
incontestable. Car il est vrai que beau-  
coup de Medecins se sont déclarés contre  
moi avec chaleur, & qu'aucun n'a pris  
ouvertement ma défense.

Il y a lieu de croire que c'est cette raison qui a empêché qu'on ne fit attention aux moyens que j'ai proposés, pour remédier aux abus de la Medecine. Car depuis quatre ans qu'il y a que mon Projet de reformation a paru, on n'a rien fait de tout ce que j'ai dit, quoi qu'il y ait beaucoup de choses qui sont aussi faciles à executer qu'elles sont importantes au Public.

Il est donc nécessaire de désabuser ceux qui se sont laissé tromper par cette ruse ; & pour y parvenir il pourroit suffire de leur exposer simplement la vérité telle qu'elle est comme je vais faire.

Parmi les Medecins il y en a qui sans examiner si ce que j'ay proposé étoit en soi bon ou mauvais, ne suivant que leurs passions se sont soulevés contre moi, dans la croyance que ce que j'ai dit étoit contraire à leur interest ; d'autres plus équitables ont bien vu qu'il seroit très utile, de faire la plupart des établissemens que j'ai proposés, mais connoissant que le plus grand nombre des Medecins n'étoit pas porté à réformer les abus de la Medecine, ils ont cru que cela ne se pourroit faire que par une autorité supérieure ; & s'estant mis en tête qu'on ne l'entreprendroit jamais, ils ont jugé que la proposition que

Hij

92 REFORMATION  
j'ai faite, ne produiroit pas le bien que  
j'ai eû en vue, & qu'elle feroit un grand  
tort à la Medecine & aux Medecins par  
l'exposition des abus que j'ai voulu re-  
former. Ainsi les uns & les autres m'ont  
condamné, les premiers avec empotement,  
les derniers avec plus de moderation, ayant  
égard à mes bonnes intentions.

Mais afin de ne laisser a cun doute là-  
deffus, je vais montrer en quoy consiste  
la singularité dont on m'accuse ; on verra  
qu'elle ne doit nullement détourner de la  
réformation proposée.

Tout ce que j'ai dit sur ce sujet se ré-  
duit à deux choses ; l'exposition des abus  
de la Medecine, & les moyens d'y remédié. Pour ce qui est des abus que je  
reprends, il est très faux que je sois le seul  
de mon sentiment ; au contraire la plus  
grande partie des Medecins demeure d'accord de ces abus ; en effet ils sont trop  
manifestes pour les revoquer en doute, &  
ce que j'en ai dit le fait assez voir.

A l'égard des moyens d'y remédié, il  
n'est pas plus véritable que je sois le seul  
qui en aye proposé ; il y a eu plusieurs  
Medecins qui l'ont fait avant moi. Ce qu'il  
y a de vrai, c'est que personne n'a encore  
donné un projet tel que le mien, ni qui

DE LA MEDECINE. 93  
soit aussi étendu & aussi général. Mais cette singularité n'est pas une raison pour le rejeter. Il faut auparavant examiner s'il est convenable pour corriger les abus, & si l'on a quelque chose de mieux à faire. C'est donc fort mal à propos que tant de Medecins se sont opposés à mon projet de reformation de la Medecine, sur le simple prétexte que je suis le seul de mon sentiment.

Quoique leur raison soit très frivole, leur multitude a été assez considérable pour faire impression sur l'esprit d'une grande quantité de personnes. On a eu de la peine à croire, que tant de gens voulussent s'opposer à un dessein qui procureroit un grand avantage au Public, si le désordre de la Medecine étoit aussi grand que je l'ai dit, & que le projet de réformation fût aussi convenable pour y remédier. C'est pourquoi on en est demeuré là, sans rien examiner davantage.

Le peu de succès qu'ont eu jusqu'à présent mes bonnes intentions, sembleroit devoir m'empêcher de poursuivre; mais je crois que l'humanité demande de moi que je fasse encore cette tentative pour procurer au Public les grands avantages qu'il recevroit, si l'on prenoit enfin la

Comme il n'y a pas d'apparence qu'on  
fasse une réformation dans la Medecine,  
aussi générale que je l'ai proposée dans  
le Projet, contre le sentiment d'un si grand  
nombre de Medecins qui la désapprouvent,  
j'ai cru que le bien Public demandoit  
que je marquasse au moins quels chan-  
gemens il y auroit à faire dans la ville  
de Paris, pour y reformer la Medecine;  
ce qui sera d'autant plus aisè à executer,  
que pour cela il ne sera pas nécessaire de  
créer ni de Surintendant ni de Directeur  
de la Medecine, qui sont les établissements  
qui paroissent le plus souffrir de difficulté,  
de tous ceux qui sont proposés dans le  
Projet.

En reformant la Medecine dans Paris,  
ce sera un moyen aisè de parvenir à la  
reformer dans tout le Royaume. Car l'u-  
tilité qu'on en recevra, ne manquera pas  
d'engager les autres Villes à suivre cet  
exemple, & l'on doit espérer que cette  
réforme s'introduira insensiblement par  
tout.

La nécessité de remedier aux abus de  
la Medecine doit passer pour une chose  
constante, puisque les raisons par lesquelles

DE LA MÉDECINE. 95

je l'ai prouvée sont sans réplique. Lorsque sur les reproches qu'on me fait d'avoir exposé au mépris du Public la Médecine & les Médecins, j'ai voulu citer pour ma justification la vérité des choses que j'ai avancées, on n'a pu rien répondre, sinon que toute vérité n'est pas bonne à dire. Mais cette réponse est bien frivole ; car on ne peut pas disconvenir qu'il ne soit très utile, & même qu'il n'y ait une obligation très étroite, de faire connaître des abus aussi réels & aussi préjudiciables, que ceux qui se trouvent dans la Médecine, afin qu'on prenne les mesures nécessaires pour les corriger.

Il n'y a pas plus de solidité dans ce qu'on a dit, qu'étant impossible qu'il n'y ait des abus dans tous les Arts, l'on doit souffrir qu'il y en ait dans la Médecine. Il est vrai qu'il faut tolérer les abus qu'on ne peut empêcher, mais lorsqu'il est possible d'y mettre ordre, ceux qui sont en place pour le faire, se rendent coupables de tous les maux qui en arrivent, s'ils négligent d'y remédier.

Comme on ne peut pas nier que les abus marqués dans le projet de réformation, ne soient très réels & très préjudiciables, on ne peut pas disconvenir que par le

moyen des Règlemens qui y sont proposés, on n'en retranche la plus grande partie, sans tomber dans aucun inconvenient considérable ; & c'est tout ce qu'on doit avoir en vuë ; car il ne faut pas espérer de pouvoir jamais ôter entièrement les abus de la Medecine, non plus que de toute autre profession.

Il est certainement d'une grande importance pour le Public, qu'on prenne toutes les mesures possibles, pour faire en sorte que ceux qui exercent la Medecine, en soient capables ; le moyen de parvenir à ce but, c'est de bien instruire ceux qui embrassent cette profession, & de les faire passer ensuite par des exercices & des épreuves suffisantes pour les former, & pour connoître s'ils sont en état que chacun puisse leur confier en assurance le soin de sa vie & de sa santé.

C'est en quoi l'on manque beaucoup dans les Facultés de Medecine. Les traités qu'on donne aux étudiants sont très défectueux, & les épreuves par lesquelles on les fait passer pour parvenir au Doctorat, ne sont pas convenables pour les rendre capables d'exercer la Medecine, & pour juger s'ils le sont.

Ce désordre vient principalement com-  
me

me je l'ai dit dans le projet, de ce qu'il y a de deux sortes de connaissances dans cet Art, lesquelles sont bien différentes pour l'utilité; les unes sont fondées sur les observations des sages Médecins, qui se sont bornés à ce que les sens leur ont fait découvrir, soit des choses qui se passent dans le corps de l'homme tant en santé qu'en maladie, soit des effets que produisent sur lui les causes extérieures.

Les autres connaissances sont établies sur les imaginations de ceux des Médecins, qui ont voulu approfondir la nature à l'exemple des Physiciens; ne pouvant parvenir à en découvrir les ressorts cachés, par les principes naturellement connus, & par les choses que les sens découvrent, qui sont les seules sources des connaissances sur lesquelles on peut faire quelque fond, ces Médecins speculatifs ont eu recours à des hypothèses ou suppositions, sur lesquelles ils ont bâti une infinité de Sistemes différents.

Les premières connaissances étant plus certaines, elles ont été plus stables; elles comprennent ce qu'on a découvert par le moyen des sens, de l'état naturel du corps humain, de la disposition & de l'usage de ses parties; elles comprennent l'histo-

## I

98      REFORMATION  
re des maladies , des signes qui les font connoître ou qui en font prévoir les suites , des Symptomes qui y arrivent , des circonstances qui en varient la cure ; elles comprennent encore ce qu'on a remarqué d'utile & de nuisible à la santé , les propriétés des Medicamens & l'occasion de s'en servir.

Les seconde connoissances sont , à proprement parler , le Roman de la Medecine. Elles sont établies sur des imaginations ; ce qui a fait qu'elles ont toujours été très variables ; la multiplicité en est infinie , & leur opposition très manifeste. Elles renferment ce qu'on a imaginé sur les causes insensibles des maladies , sur leur essence , sur le rapport que chaque Auteur de Système s'est figuré entre la nature des remedes & celle des maladies.

La raison voudroit qu'on instruisit particulièrement les Etudiants en Medecine des premières connoissances , & qu'on ne leur donnât tout au plus , qu'une légère teinture des seconde ; cependant on fait tout le contraire dans les Ecoles de Medecine , comme il est expliqué assez au long dans le projet de réformation ; on s'y amuse beaucoup à de vaines spéculations ; on s'y applique à approfondir des

DE LA MEDECINE. 99  
chooses que les sens ne peuvent faire connoître; & pour cela on a recours aux hypothèses ou suppositions, sur lesquelles sont fondés les Sistèmes de Medecine, dont la multitude & l'instabilité suffit pour montrer évidemment, qu'il est dangereux de les prendre pour règle, en ce qui concerne la conservation de la santé & la guérison des maladies.

Un autre défaut bien considérable dans les instructions qu'on donne dans les Ecoles de Medecine, c'est qu'on y entre peu dans le détail des maladies & de la manière de les traiter, quoi que ce soit la partie la plus étendue & la plus importante de la Medecine. Ce qui est cause que les jeunes Medecins sont obligés de s'en instruire dans les Auteurs, lesquels sont remplis d'obscurité, d'incertitude & de faussetés. D'où il arrive que souvent ils se trompent dans le choix qu'ils font de la méthode de traiter les maladies.

Or il est manifeste qu'on remediera à ces abus, si l'on suit ce qui est proposé dans le projet, qui est de choisir un nombre suffisant de Medecins capables, pour faire un Corps de Medecine le plus exact & le plus complet qu'il se pourra, sans s'attacher à aucun Système. On leur im-

Iij

100 R E F O R M A T I O N  
posera seulement pour regles , de recher-  
cher dans les Auteurs de Medecine , ce  
qu'il y a de plus assuré & de plus utile  
pour la santé , & de le placer dans le traité  
où il convient . 2. De n'y rien mettre qui  
ne soit suffisamment établi sur l'experience.  
3. Quand les sentimens des Medecins se-  
ront partagés , de prendre ce qui est suivi  
par le plus grand nombre de ceux qui  
ont le plus de réputation .

Les traités dont ce Corps de Medecine  
seroit composé , vaudroient mieux que ceux  
que les Professeurs donnent maintenant ,  
lesquels ne sont pas complets , parce que  
le tems qu'ils enseignent est trop borné ;  
ils ne sont pas non plus assez exacts , parce  
que suivant l'état présent des choses , il  
feroit nécessaire d'employer trop de tems  
& trop de recherches à les composer com-  
me il faut , pour espérer que les Pro-  
fesseurs veuillent ou même puissent le  
donner une si grande peine .

La difficulté qu'on objecte contre cette  
proposition est , que ce Corps de Mede-  
cine étant imprimé , les Etudiants se con-  
tenteroient de l'acheter ; & ne feroient  
pas assidus aux leçons . Mais il est aisé de  
remedier à cet inconvenient , en ne l'ex-  
posant pas en vente , & le faisant distri-

DE LA MEDECINE. 107  
buer par feuilles dans les Ecoles, donnant  
une ou deux feuilles par semaine à ceux  
qui viendroient exactement. D'ailleurs on  
n'auroit qu'à avoir de l'exactitude à re-  
fuser des attestations, à ceux qui auroient  
souvent manqué de se rendre aux Ecoles,  
pour entendre les explications des Pro-  
fesseurs.

Si on laisse les choses dans l'état où elles  
sont, il y aura toujours un inconvenient  
beaucoup plus grand, qui est de faire apprendre la Medecine aux Etudiants en des  
écrits fort défectueux, auxquels on joint  
des explications qui y sont conformes. Ne  
vaut-il pas incomparablement mieux se  
servir toujours des mêmes TraitéS, faits  
suivant le projet avec un grand soin &  
une grande exactitude.

Pour les rendre encore meilleurs, à  
chaque édition on nommeroit des Docteurs  
qui travailleroient chacun à un des Trai-  
tés pour l'édition suivante, afin de per-  
fectionner de plus en plus cet ouvrage,  
en expliquant ce qu'il pourroit y avoir  
d'obscur, en ajoutant ce qu'on y auroit  
omis de nécessaire, & en l'augmentant des  
découvertes que l'on fera.

L'établissement que je propose auroit  
plus de conformité aux Statuts de la Fa-

culté de Medecine de Paris, que ce qui s'y pratique maintenant. Car dans ces Statuts il n'est pas dit que les Professeurs dicteront des Traités qu'ils auront composés ; mais l'article LIV. qui marque ce qu'ils doivent faire, est conçu en ces termes.

*Schola Lectores Hippocratem, Galenum, aliosque Medicina principes tanum interpretentur, eorumque contextum legant & diligenter explicent.* Or les Traités de Medecine faits suivant le projet, ne seroient qu'un tissu de ce qu'il y a de meilleur dans Hipocrate, Galien & les autres bons auteurs.

Il y a des Medecins qui ont proposé de mettre dans les Ecoles de Medecine de Paris des Professeurs perpetuels, au lieu d'en nommer tous les ans de nouveaux, comme on fait à présent. Mais on ne remédieroit pas par là aux inconveniens qu'on doit éviter ; & pour en être persuadé il suffit de considerer, que dans les Facultés où les Professeurs sont perpetuels, les Traités qu'ils donnent sont au moins autant remplis de doctrine des Sistemes, que ceux qu'on donne à Paris ; ce qui est un désordre auquel on doit nécessairement remedier pour les raisons qui sont marquées ci-dessus, & plus amplement expliquées dans le Projet.

Soit que les Professeurs soient perpétuels , soit qu'on les change tous les ans , tant qu'on s'en rapportera à eux pour faire les Traités qu'ils doivent enseigner , les instructions qu'ils donneront aux Etudiants seront toujours très defectueuses ; ils y mêleront leurs opinions , cherchant à se faire valoir s'ils peuvent par quelque nouvelle hypothèse , qu'eux ou d'autres autant imaginée.

Il en arrivera encore un autre inconvenient considerable , qui est que chaque Professeur suivant ordinairement dans ses écrits un Système particulier , ou parce qu'il y est véritablement attaché , ou par quelque autre motif , son sentiment est souvent opposé à celui des autres ; ainsi les Etudiants étant obligés de prendre différens Traités sous plusieurs Professeurs , cette diversité produit de la confusion dans leurs esprits .

Si l'on m'objecte qu'on tombe dans les mêmes inconveniens , en chargeant plusieurs Docteurs de travailler au Corps de Medecine que je propose ; je réponds que ces Docteurs étant assujettis aux règles que j'ai marquées , & leurs ouvrages devant être par l'impression exposés à la censure , il fera de leur honneur & de

104 REFORMA TION  
leur interest d'observer exactement ces  
règles. Ainsi ne suivant point de Sisteme,  
& traitant des matieres différentes, il se  
trouvera peu de diversité dans leurs sen-  
timens, parce que la diversité des sentimens  
qu'il y a en Medecine , vient principa-  
lement des Sistemes ; outre cela ils tâche-  
ront de rendre leurs Traités aussi exacts  
& aussi complets qu'il leur sera possible,  
parce qu'à chaque édition on donneroit  
un exemplaire à tous les Docteurs , & six  
mois après on regleroit l'honoraire pour  
ceux qui y auroient travaillé , suivant la  
justesse des changemens qu'ils y auroient  
faits.

Mais on ne doit pas s'attendre que les  
Professeurs suivant l'usage ordinaire , fas-  
sent des Traités aussi convenables pour  
l'instruction des Etudiants. N'étant assu-  
jettis à aucune règle , ils prendront la li-  
berté de mettre dans leurs écrits tout ce  
qui leur plaira ; & ils le feront d'autant  
plus volontiers , que leurs Traités ne sont  
gueres lus par d'autres que par leurs Eco-  
liers.

Quand même parmi les Professeurs il  
s'en trouveroit quelqu'un qui voulût bien  
s'assujettir aux mêmes règles , les Traités  
qu'il ferroit ne pourroient être que très

DE LA MEDECINE. 105  
defectueux ; parce que la Medecine est trop étendue , & il y a trop de confusion pour espérer qu'un seul homme puisse bien démêler ce qu'il y a de vrai & de faux , ce qu'il y a de bon & de mauvais , principalement dans la partie qui concerne la cure des maladies. Ce n'est que par le travail de plusieurs personnes , & après une longue suite d'années , que peut être fait un Corps de Medecine aussi exact & aussi complet qu'on doit tâcher de le faire , pour l'instruction de ceux qui embrassent la profession de Medecine. Car c'est là le fondement de la science des Medecins ; & il y a tout lieu de craindre , qu'une grande partie des Etudiants ne deviennent jamais capables de bien exercer leur Art , si l'on manque de leur donner au commencement de bonnes instructions.

Il y a une autre difficulté qui peut du moins retarder la perfection de l'ouvrage que je propose de faire ; c'est de trouver l'honoraire qu'il conviendroit donner à ceux qui employeroient leur tems & leur peine à composer cet ouvrage. Il seroit aisé de lever cet obstacle , si les personnes qui ont l'autorité en main , connoissoient combien un pareil travail seroit utile au Public ; ils y contribueroient sans

106 REFORMATION  
doute. Mais quand on n'auroit pas d'eux  
ce secours , il ne faudroit pas pour cela  
abandonner l'entreprise.

On peut parvenir au même but en suivant une autre route. Ce seroit de choisir autant de Professeurs qu'il y a de Traité à enseigner ; ils composeroient chacun un de ces Traité observant les règles ci-dessus prescrites ; on les continueroit pendant six ans , tant pour leur tenir lieu d'honoraire , que pour leur faciliter le moyen de perfectionner leurs ouvrages.

Quoique les Traité qu'ils composeroient ne pussent être que fort imparfaits d'abord, on ne laisseroit pas de les faire imprimer dès la première année qu'on les enseigneroit , & cela à mesure qu'on en auroit besoin , pour épargner aux Etudiants la peine de les écrire , & pour avoir autant de tems qu'il est nécessaire pour l'explication & pour les interrogations dont j'ai parlé. Dès que le Traité entier seroit achevé , on en distribueroit un exemplaire aux Docteurs afin qu'ils aidassent de leurs lumières , les Professeurs qui travailleroient à perfectionner leurs Traité ; & lorsque l'édition seroit toute distribuée , on feroit paroître la seconde qui seroit corrigée ; l'on observeroit après ce qui est mar-

Le Corps de Medecine contiendroit  
six Traités qui sont nécessaires pour ap-  
prendre cet Art. 1. Un Traité de Phy-  
siologie \* avec une histoire abrégée de la  
Medecine. 2. Un Traité qui renfermeroit  
l'Hygieine, \*\* & la Pathologie \*\*\* ge-  
nérale. 3. Un Traité des maladies en  
particulier. 4. Un Traité des Medica-  
mens simples ; 5. Un Traité des Me-  
dicaments composés. 6. Un Traité de Chi-  
rurgie.

Dans la Physiologie il ne seroit pas né-  
cessaire de s'amuser comme on fait, à re-  
chercher si curieusement les elemens du  
corps humain. Ce qu'on en apprend d'or-  
dinaire dans la Physique, est suffisant  
pour les Medecins. Mais après avoir parlé  
des principes de la Medecine, il vau-  
droit mieux passer tout d'un coup à la  
description des parties du corps tant so-

\* La physiologie est la partie de la  
Medecine qui traite de l'état naturel du corps  
humain.

\*\* L'Hygieine est celle qui traite du régime  
de vie.

\*\*\* La Pathologie est celle qui traite de ce  
qui concerne les maladies.

108 REFORMATON  
lides que fluides, & ensuite à l'explication de leurs usages ; après cela on parleroit des temperemens. Enfin on donneroit une histoire abrégée de la Medecine, dans laquelle on rapporteroit les principaux Sistemes qu'on a imaginés ou suivis jusqu'à présent dans cet Art.

Il n'y a rien de particulier à dire sur la maniere dont on enseigne l'Hygieine ; cette partie est celle où il y a le moins à censurer. Il n'en est pas de même de la Pathologie generale ; on y omet beaucoup de choses necessaires. Après avoir parlé des causes sensibles des maladies, de leurs differences, &c. il faudroit ajouter ce qu'on connoît de general sur leurs signes, rapporter les preceptes generaux pour les bien traiter, décrire la methode d'employer les remedes generaux ; à quoi il faudroit ajouter les instructions necessaires pour l'usage des eaux Minerales, du bain, du lait, &c.

On n'a pas coutume de donner un Traité des maladies en particulier ; c'est pourtant à quoi il ne faut point manquer, puisque cette partie est la plus necessaire à un Medecin. Voici la maniere dont il me semble qu'on la devroit traiter : il faudroit donner d'abord une notion des ma-

ladies , en faire ensuite l'histoire , marquer les différentes especes de chacune , rapporter les signes qui les font connoître , en examiner les causes qu'on en a pu découvrir par les sens , désigner les sujets qui en sont le plus communément attaqués , en quelle faison , à quel âge &c. entrer après cela dans le pronostic , détailler la maniere de les traiter dans tous leurs tems , rapporter les circonstances qui demandent de la variation dans la cure , marquer ce qu'il est à propos d'éviter , en dernier lieu rapporter des observations , non pas de cas singulier , mais de ce qu'on a souvent observé en de certaines occasions.

Au commencement des articles precedens on mettroit les mots suivans , pour designer ce dont on va parler.

<i>Notio</i>	<i>Causæ</i>	<i>Varietates</i>
<i>Historia</i>	<i>Subjecta</i>	
<i>Differentiae</i>	<i>Prognosis</i>	
<i>Signa diagnostica</i>	<i>Curatio</i>	

Le Traité des Médicaments simples deroit être fait de maniere , qu'ils fussent rangés suivant leurs proprietés. Cette disposition est la plus propre pour la pratique.

110 REFORMATION  
que de la Medecine. Car les Etudiants ayant appris les Médicamens dans cet ordre , ils les trouveroient plus aisément dans la suite , quand ils en auroient besoin en pratiquant la Medecine. Il y faudroit observer soigneusement de n'attribuer aux remedes que des vertus connues , & éprouvées par un nombre suffisant d'expériences. Il feroit bon aussi de les ranger autant qu'il est possible dans chaque classe suivant leur degré de bonté , afin que les Etudiants puissent aisément connoître lesquels on doit préférer.

Dans le Traité de Pharmacie ou des Médicamens composés , il faudroit s'attacher à détailler toutes les precautions & les mesures convenables , pour les préparer & les composer le mieux qu'il est possible. Mais il n'est nullement nécessaire de charger ce Traité d'un grand nombre de préparations ; il n'y en faut mettre qu'autant qu'il en est besoin pour servir d'exemples.

Le Traité de Chirurgie doit comprendre cet Art dans son entier. On ne se borneroit pas à enseigner seulement une de ses parties , comme on fait ordinairement. On y donneroit les instructions nécessaires , touchant les tumeurs , les playes , les

On voit que dans ce détail il n'y a rien qui ne soit du ressort de la Medecine, & qui par consequent ne doive avoir place dans les Traités qui composeront le Corps de Medecine proposé. La multitude des matières ne permet pas qu'on y en traite aucune dans toute son étendue. La règle qu'on doit suivre en ceci, est de ne pas se borner à ne donner qu'une connoissance superficielle des choses, & pourtant de renfermer chaque Traité dans un volume de mediocre grosseur, afin de pouvoir l'expliquer & le faire apprendre tout entier dans le courant d'une année.

Il faudroit pour cela que le style en fut concis & serré, afin de comprendre beaucoup de choses en peu de mots. Les explications suffiront pour l'éclaircissement de ce qu'il pourroit y avoir d'obscur. Il y faut éviter sur tout les longs raisonnemens, aussi bien que ceux qui sont trop subtils ou fort recherchés, & s'en tenir à ceux que les observations fournissent naturellement, sans entreprendre d'approfondir la nature de quoi que ce soit.

Les Etudiants auroient assez d'occupation, que de tâcher de bien apprendre

412 REFORMATION  
deux de ces Traitéz dans l'espace d'une année, ; ainsi il est nécessaire de faire durer trois ans le cours de Medecine. Encore ne faut-il pas que le tems qu'on enseigne dans les Ecoles, soit aussi court qu'il l'est à présent, finissant au bout des six mois. Il seroit plus à propos de regler qu'il fût de neuf ou dix mois.

On épargneroit aux Etudiants la peine de venir deux fois aux Ecoles par jour, si l'on disposoit les choses de maniere, que les deux Professeurs sous lesquels chacun d'eux doit étudier, se succedaissent l'un à l'autre : mais comme l'application qu'ils auroient eue aux leçons du premier, les empêcheroit d'avoir toute l'attention qu'il faudroit pour bien profiter de celles du second, il est plus à propos de les obliger de prendre un Professeur dans la matinée & un autre l'apres-dinée.

Le cours de Medecine étant ainsi réglé, on ne peut pas disconvenir que les Etudiants ne fussent après l'avoir fini, incomparablement plus capables, qu'ils ne le sont suivant l'état présent des choses; ils auroient sans doute des connoissances plus nettes, plus assurées, & plus utiles que celles qu'ils peuvent acquérir maintenant.

Mais

Mais quelque progrès qu'ils fissent durant leur cours, ils ne seroient pas néanmoins en état d'exercer la Medecine dès qu'il seroit fini ; parce que les Traités quelque complets qu'ils soient, ne peuvent guerre être que des abrégés. Il faut donc qu'ils acquierent par l'étude des Auteurs une connoissance plus pleine & plus étendue de toutes les parties de cet Art ; il est aussi nécessaire qu'ils soient formés à la pratique par les exemples ; tout cela ne se peut faire sans qu'on y mette un long espace de tems, à cause de la grande étendue de la Medecine.

C'est à quoi l'on emploie dans la Faculté de Paris les deux années de Licence qui précédent le Doctorat ; on fait subir plusieurs examen à ceux qui veulent y parvenir ; on leur fait soutenir plusieurs Theses ; & on les oblige d'assister tous les samedis aux consultations, auxquelles se trouvent les Docteurs pour les pauvres malades.

Quoique le tems que dure la Licence soit plus long, & que le nombre des exercices y soit plus grand, que dans les autres Facultés du Royaume, cela ne suffit pas pour rendre un Medecin capable d'exercer sa profession ; il ne peu-

K

114 REFORMATION  
le devenir suivant l'état présent des choses, que long-tems après qu'il est reçu, & aux dépens de la santé & de la vie d'un grand nombre de ceux qu'il traite jusqu'à lors.

Car les examen ne sont pas en assez grand nombre, pour faire acquérir à ceux qui aspirent au Doctorat, une theorie assez ample de la Medecine, & pour renfier leurs connoissances, comme il est absolument nécessaire, afin qu'ils exercent comme il faut leur profession. Les Theses nuisent plus qu'elles ne servent à rendre les Médecins habiles; & le peu d'exemples qu'ils voyent dans les malades qui vont aux Ecoles de Medecine tous les samedis, ne suffit pas pour les former à la pratique.

Pour remédier à ces abus il faut commencer par abolir l'usage de soutenir des Theses, & y substituer les examen, qui sont très propres pour leur faire acquérir les connoissances qui leur sont nécessaires, c'est à dire pour leur faire apprendre ce qu'on a découvert d'utile pour la santé.

Il est certain que la Médecine contient une grande quantité de telles connoissances; & c'est en cela que consiste la véritable Medecine. Si elle renferme encore

un grand nombre d'opinions fondées sur des hypothèses, on peut dire qu'elles ne lui appartiennent pas véritablement. Ce sont de vaines spéculations qu'on y a inserées fort mal à propos, qui ne servent qu'à la décrier, & à empêcher les Médecins de devenir aussi habiles, qu'ils le peuvent être.

C'est à la vérité sur ces vaines spéculations, qu'on est ordinairement obligé de faire rouler les disputes & les contestations des Theses, mais il n'en est pas de même des examens ; on peut n'y agiter que des questions touchant ce qui est assez bien fondé sur l'expérience, pour servir de règle dans la pratique de la Médecine ; & c'est même un règlement qu'on doit faire, & qu'il faut observer avec exactitude ; alors on recevra des exercices de la Licence, toute l'utilité qu'on en peut espérer.

La grande étendue de la Médecine demande qu'on fasse un grand nombre d'examen, afin que dans chaque on n'embarasse pas trop de matière, & que les Bacheliers puissent mieux approfondir les choses.

La Licence devant durer quatre ans suivant le projet, & l'intervalle entre les examens pour chaque Bachelier étant de

K ij

116 REFORMATION  
deux mois , il se trouve que le nombre  
des examen monteroit à vingt-quatre ,  
qu'on seroit obligé de subir avant que  
d'être reçu Docteur ; suivant cela il fau-  
droit partager toute la Medecine en au-  
tant de parts ; & comme la plus vaste ,  
la plus nécessaire & la plus difficile de  
de toutes les parties , est celle qui traite  
des maladies , il est bon que ce soit là-des-  
sus que se fassent la plupart des examen.

Une si grande quantité d'examen n'auroit  
aucun inconvenient , & elle produiroit de  
grands biens . Ne roulant que sur ce que  
l'experience à fait connoître d'utile , tant  
pour la conservation que pour le rétablis-  
sement de la santé , l'étude de ceux qui  
les devroient subir ne seroit pas occupés  
à de vaines speculations , ils se remplit-  
roient l'esprit des preceptes & des maximes  
qu'il faut sçavoir pour être bon Medecin.

Ce grand nombre d'examen éloigneroit  
de la Medecine ceux qui n'ont pas de ge-  
nie , & ceux qui ne sont pas portés au  
travail . Le relâchement qui se glisse en  
toutes sortes d'établissemens , ne peut pas  
être aussi nuisible en celui-ci qu'en tout au-  
tre . Car quoi qu'il faille prendre toutes  
les mesures possibles , pour empêcher qu'on  
n'admette ceux qui n'auront pas satisfait

par leurs réponses , s'il arrivoit néanmoins qu'on se relâchât là-dessus , pourvû qu'on fît exactement tous ces examen , on en tireroit toujours une très grande utilité; puisqu'il est certain qu'un homme qui a du talent ne manquera gueres de faire son possible , pour ne pas recevoir l'affront de répondre mal dans un examen public. Ainsi étant obligé d'en subir tous les deux mois durant l'espace de quatre années , il s'appliquera beaucoup pendant tout ce tems , & il acquerera nécessairement une bonne theorie de la Medecine. En faisant donc un tel établissement , il n'y auroit à craindre que l'inexecution ; mais les Puissances ne manqueroient pas d'en être informées , & il leur feroit aisément d'y apporter remede.

Le nombre des examen de la Licence étant fort grand , l'intervalle qu'on mettra entre deux étant suffisant pour s'y bien préparer , & les interrogations qu'on fera dans chaque , roulant en partie sur les matieres qui ont fait le sujet des examen precedens , tout cela joint à l'obligation qu'on impose aux Bacheliers d'assister à tous les exercices , fera qu'ils s'imprimeront si avant dans la memoire , toutes les regles & les maximes qu'ils doivent sca-

Un autre avantage fort considérable qu'auront ces examens, c'est qu'on y rectifiera les connaissances que les Bacheliers auront puisées dans l'étude des Auteurs; car on sait que s'il y a du bon, il s'y trouve encore plus de mauvais. Ils contiennent une infinité de faux préceptes qu'on ne peut suivre sans s'écartez de la bonne pratique. Puisque la seule lumière de la raison ne suffit pas pour découvrir la fausseté de ces préceptes, il est nécessaire que des Médecins expérimentés fassent connaître ces erreurs; c'est ce qu'il sera facile de faire dans ces examens. Si l'on voyoit que le Répondant se fut mis en tête quelque fausse maxime qu'il auroit prise dans les livres de Médecine ou autre part, le Docteur qui l'interrogeroit seroit obligé de lui faire connaître son égarement, afin qu'il pût garder de s'y tromper quand il exerceroit sa profession.

Par ce moyen on formera mieux qu'on ne fait l'esprit des Bacheliers, & l'on en augmentera la justesse, en redressant les faux jugemens qu'ils auront portés sur les différentes matières sur lesquelles on les interrogera. On leur fera remarquer ce

Les examen se faisant comme je viens de marquer , ne feront pas seulement con-venables pour former les Medecins ayant que de les recevoir , ils leur seront en- core très utiles après qu'ils seront reçus Docteurs. Car en examinant dans la suite les Bacheliers , ils se rappelleront les con-nosciences qu'ils auront acquises aupara-vant ; ce qui est nécessaire sur tout pour ce qui concerne les maladies peu commu-nes ; car comme ils ne les rencontrent pas fre-quemment dans l'exercice de leur pro-fession , ils ne peuvent pas éviter d'oublier beaucoup de choses , qu'il faut avoir pre-sentes à l'esprit pour bien traiter ces maladies.

Dans ces exercices les Examinateurs au-ront occasion de rapporter les observations qu'ils auront faites , sur les maladies qui feront la matière de l'examen , & sur l'ap-plication des remedes qui leur convien-ent ; ce qui ne sera pas de peu d'utilité pour le progrès de la Medecine , & pour l'instruction des Bacheliers.

Quand ils auroient passé par tous ces

REFORMATION

120 exercices , on pourroit s'assurer qu'ils auroient une bonne theorie de la Medecine; mais pour les former à la pratique, il faudroit en même tems les instruire par les exemples. C'est pourquoi il me semble qu'on ne peut faire mieux , que de les obliger de suivre tous les jours durant la Licence un Medecin de l'Hôtel-Dieu dans la visite de ses malades , lequel seroit chargé de leur donner les éclaircissements nécessaires pour se bien conduire dans le traitement des maladies ; & même il est à propos, que ceux qui auront déjà assisté pendant deux ans à ces visites , ayent chacun un certain nombre de malades à traiter en presence du Medecin , lequel reformeroit leurs ordonnances quand il seroit nécessaire.

Pour épargner la dépense de l'honoraire qu'il conviendroit donner aux Medecins qui seroient chargés de former les Bacheliers à la pratique de la Medecine , il n'y auroit qu'à représenter au Roi qu'il seroit dubien public que Sa Majesté voulût bien ordonner que deux des Professeurs Royaux, qui enseignent la Medecine au Collège Royal , allassent enseigner la pratique de cet Art à l'Hôtel-Dieu , & que les deux premières places de Me-

decin

decin qui viendroient à vaquer dans cet Hôpital, leur fussent aussi données avec l'honoraire qui y est attribué. Alors ce ne seroit pas trop demander d'eux, que de les obliger d'employer tous les jours deux heures à instruire les Bacheliers à la pratique de la Medecine.

Quelques personnes ont proposé d'établir en France une règle qu'on dit qui s'observe en Espagne, qui est qu'avant qu'un Medecin ait permission d'exercer la profession, il est obligé d'accompagner pendant deux ans un Medecin qui pratique, dans la visite de ses malades ; mais il se presente de grandes difficultés à cet établissement.

La premiere, que cela seroit fort à charge à ces Medecins d'avoir toujours ces Eleves à leurs costés ; ceux ci-étant parcelllement fort gênés par une telle sujection, ne demanderoient pas mieux que de s'en affranchir : c'est pourquoi les uns & les autres étant portés à ne point executer ce Règlement, on peut s'assurer qu'il ferroit mal observé, & qu'ainsi on n'en tireroit pas une grande utilité.

La seconde raison, c'est qu'il y a beaucoup de malades qui ne voudroient pas servir à l'instruction d'un jeune Medecin.

L

Une troisième raison, c'est que la grande quantité de malades qui sont à l'Hôtel-Dieu, fournit toutes les espèces de maladies dont on auroit besoin pour l'instruction des Bacheliers, ce qui ne se trouveroit pas dans la Ville, le hazard faisant souvent qu'un Médecin même bien employé, passe plusieurs années sans voir de certaines maladies, qui d'ailleurs sont assez communes, ainsi il ne pourroit pas montrer à son Eleve la maniere de les traiter.

Enfin il seroit facile de connoître si les Médecins qui auroient cette commission à l'Hôtel-Dieu, s'en acquitteroient comme il faut, & si leurs Eleves auroient toute l'affiduité nécessaire; & en cas qu'ils y manquassent on y pourroit aisément remedier. Mais il faudroit trop de discussion, pour scâvoir si chaque Médecin qui auroit un Eleve à sa suite, l'instruit avec assez de soin, & si celui-ci auroit toute l'exacitude qu'il devroit; ainsi il n'y auroit gueres moyen de faire en sorte que ce règlement fût bien executé.  
Comme il y a peu de gens qui ayent tous les talens qu'il faut pour être bon Médecin, il est d'une extrême importan-

DE LA MEDECINE. 123

ce pour le Public , que le défaut de fortune ne soit pas un obstacle pour être reçu Medecin : il faut donc moderer les frais de la reception le plus qu'il sera possible. Pour cela il est à propos qu'il n'y ait que les Examineurs qui portent leur jugement sur chaque examen ; les autres Docteurs n'étant pas obligés d'y assister , il n'y a point de nécessité de leur attribuer aucun honoraire ; & pour épargner encore plus la dépense , il n'y a qu'à mettre à chaque examen deux Bacheliers pour être examinés par les mêmes Examineurs.

Mais comme cette moderation de la dépense pourroit tellement augmenter le nombre des Docteurs , qu'il s'ensuivroît de grands inconveniens , il seroit bon que le Parlement fixât tous les dix ans le nombre des Docteurs de la Faculté , qui auroit le pouvoir d'exercer la Medecine à Paris. Si le nombre de ceux qui se presenteroient alloit au delà , il faudroit choisir parmi eux les plus capables jusqu'au nombre marqué , afin de les agréger au Corps de la Faculté ; en quoi il seroit à propos de preferer ceux qui seroient natifs de Paris. Pour les autres on leur accorderoit la qualité de Docteurs de la Faculté de Paris , avec le pouvoir

Lij

Un Medecin après avoir été instruit, formé & éprouvé de la maniere qu'il a été dit, seroit incomparablement plus capable d'exercer la Medecine, que ne le sont ceux qui reçoivent les instructions telles qu'on les donne à present, & passent ensuite par les épreuves accoutumées. Mais afin qu'un Medecin nouvellement reçu ne se conduisît pas témerairement & par phantaisie, dans le traitement des malades, comme il arrive souvent, il est à propos de le rendre responsable de la conduite qu'il tient, au moins durant les six premières années d'après sa reception, & de l'assujettir à ce rendre compte à un Conseil, composé d'un nombre marqué d'anciens Medecins établis pour ce sujet, desquels le Doyen de la Faculté seroit le Chef.

Il est vrai que le bien Public demanderoit, que cette règle ne fût point bornée pour un certain tems, & que tous les Medecins y fussent assujettis pendant toute leur vie. Mais dans les commencemens de la reformation, tant de severité jointe à la longueur & à la difficulté des épreuves qu'on propose d'établir, pourroit détourner beaucoup de bons esprits de pren-

En effet on s'est déjà beaucoup recréé là-dessus. Pourquoi, dit-on, vouloir ainsi prolonger la Licence, & de deux ans qu'elle dure, la faire aller jusqu'à quatre ? puisque dans les autres Facultés même les plus célèbres, elle n'est pas d'une année, & dans quelques unes elle n'est pas d'un mois, ni même d'une semaine. Ne peut-on pas en examinant bien un homme, connoître en peu de temps s'il est capable d'exercer la Medecine ?

Il est aisément de répondre à cette objection ; c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une coutume qui puisse avoir force de Loi, puisqu'elle est manifestement contraire au bon ordre. Ainsi l'on ne peut rien conclure de l'usage des Facultés de Medecine. Mais il est question de savoir ce qu'on doit faire pour bien instruire & former comme il faut ceux qui embrassent la profession de Medecine, en sorte qu'en les recevant Docteurs on puisse véritablement certifier au Public, que chacun peut avec assurance leur confier le soin de sa santé. Or il est indubitable qu'il n'y a aucune Faculté de Medecine, où les exercices soient réglés de manière, que le Public puisse avoir cette confiance à ses Docteurs

L iiij

Quant à ce qu'on dit qu'en examinant bien un homme , on connoît en peu de tems s'il est capable d'exercer la Medecine; je réponds que s'il l'a seulement étudiée , quelque progrés qu'il y ait fait, on doit juger qu'il est incapable de l'exercer ; parce qu'il aura appris plus de regles fausses que de veritables , y ayant plus de faussetés que de vérités dans les Auteurs de Medecine , dont on ne peut faire le discernement que par une grande quantité d'expériences.

S'il s'est formé lui-même par un long exercice de la Medecine , on peut à la vérité le connoître en l'examinant , mais l'on exige pas cela dans les Facultés , & bien loin qu'on doive l'exiger , c'est qu'il est contre le bien Public de le souffrir , puisque cela ne se peut faire qu'au dépens de la santé & de la vie des hommes.

Pour ne point tomber dans un si grand inconvenient , il faut que les exercices destinés à former les Medecins , soient réglés de maniere qu'ils soient obligés de beaucoup étudier ce qu'on a découvert d'utilile pour la santé , que les connoissan-

ces qu'ils auront acquises par l'étude soient rectifiées, & qu'ils soient instruits par les exemples à la pratique de la Medecine. C'est ce qu'on ne fauroit faire en peu de tems, ni par les exercices qui sont en usage dans les Facultés de Medecine. Mais on y parviendra en suivant les regimens que j'ai marqués.

Ce seroit donc procurer un grand bien au Public, que de regler l'instruction & la reception des Medecins, comme je l'ai proposé. Mais on peut faire encore quelque chose de plus, pour l'utilité publique & pour l'honneur de la Medecine. Comme cet Art n'est pas & ne sera jamais à un degré de perfection, qu'on ne puisse plus faire de nouvelles découvertes, & que d'ailleurs il y a maintenant une si grande diversité de sentimens, qu'on ne sait souvent quel parti prendre, il est d'une extrême importance pour le Public, qu'on prenne toutes les mesures possibles pour débrouiller la confusion qui regne dans cet Art, & pour le perfectionner.

Rien ne paraît meilleur pour cet effet que l'établissement proposé dans le Projet, qui est d'augmenter autant qu'il se pourra & qu'il conviendra, le nombre des Medecins de la Faculté de Paris, &

L. iiiij

128      R E F O R M A T I O N

de leur distribuer à chacun une portion de la Medecine , pour travailler à la perfectionner. Chacun seroit tenu par un serment qu'on l'obligeroit de faire à sa reception , de donner une attention particulière à ce dont il seroit chargé , pour râcher d'y faire quelque découverte & des obseruations utiles , & de communiquer au Doyen tous les trois ans celles qu'il auroit faites. On diviseroit en un grand nombre de parts , les differentes especes de maladies , afin que ceux auxquels elles seroient distribuées , en fissent le capital de leur étude , & qu'ils s'attachassent à bien observer ce qui arriveroit dans ces maladies , & les effets des differens remedes dans les cas semblables.

Les Medecins ayant par ce moyen occasion de faire une plus grande quantité d'obseruations sur chaque sorte de maladie , ils pourroient plus facilement démêler quels sont les remedes qui y réussissent le plus souvent , & marquer les occasions précises où l'on doit s'en servir ; c'est ce qu'on executera plus aisément & plus utilement à Paris , qu'en aucune autre Ville du Royaume.

On conservera par ce moyen les obseruations que les grands Praticiens font

DE LA MEDECINE. 129  
dans la Medecine, lesquelles sont très-souvent perdues, parce que leur grande occupation les empêchant de composer, leurs découvertes perissent ordinairement avec eux. Si dès l'établissement de la Faculté de Paris, on avoit pris des mesures pour ne pas tomber dans cet inconvenient, la Medecine auroit été enrichie de plusieurs connoissances, dont elle se trouve privée maintenant.

Outre l'avantage de perfectionner de plus en plus la Medecine, qui est déjà très grand, on retirera de cet établissement une autre utilité qui est aussi fort considérable; c'est que les malades pourront faire venir en consultation avec leur Medecin ordinaire, tous ceux qui s'appliqueront particulièrement aux maladies dont ils seront attaqués.

Cet établissement seroit non seulement d'une grande utilité pour le progrès de la Medecine, il seroit encore un grand honneur à la Faculté de Paris; parce qu'on y trouveroit des secours pour les cas difficiles, lesquels on ne pourroit pas rencontrer ailleurs.

On a eu dessein détablir une Académie de Medecins pour la pratique de la Medecine. Les vues étoient à peu près les mêmes, que celles de l'établissement que

180      R E F O R M A T I O N

je viens de proposer, à scavoir de perfectionner la partie de la Medecine qui concerne la cure des maladies, en s'attachant uniquement aux observations. Mais je ne crois pas que cette Academie produisât tout le bien qu'on en esperoit; parce que pour faire en ceci un progrés considerable, il est absolument nécessaire de fournir aux Medecins les occasions de trouver des cas semblables; ce qui ne se rencontre pas assez frequemment dans l'état présent de la Medecine, & qui se trouveroit souvent, si les Medecins s'attachoient particulierement à de certaines especes de maladies, comme je l'ai proposé.

Il y a encore quelques nouveaux Règlemens à faire sur l'élection du Doyen, sur le choix des Professeurs, sur l'établissement d'un Conseil pour faire observer les Statuts &c. Mais il suffit de les avoir marqués dans les nouveaux Statuts proposés à la Faculté de Paris, lesquels on trouvera ci-après.

Ces Statuts contiennent tous les Règlemens marqués dans ce Mémoire. Ainsi pour reformer la Medecine dans Paris, on n'aura qu'à les insérer parmi ceux qui sont faits, supprimant ce qu'il pourroit y avoir de contraire, & obliger les Medecins de ce Corps à s'y conformer; ce sera

un moyen aussi assuré que facile pour rendre les Medecins plus habiles, & pour perfectionner la Medecine. Alors on retirera de cet Art tous les secours qu'on en peut raisonnablement exiger, pourvu que d'ailleurs on fasse les Reglemens necessaires, pour empêcher les malversations dans les medicemens.

J'ai marqué dans le Projet de reformation de la Medecine, ce qu'il falloit faire là dessus, prenant pour exemple la Ville de Paris; je ne trouve rien à y ajouter; je répondrai seulement à quelques objections qu'on m'a faites sur ce sujet.

Comme j'ai dit qu'il falloit établir une Compagnie de Drogistes, qui fussent chargés de faire venir & de vendre les drogues nécessaires pour la Médecine, on a objecté qu'en formant une telle Compagnie, & en empêchant tous les autres Drogistes & Epiciers de faire ce commerce, il faudroit qu'elle acherât toutes les drogues qu'ils ont; c'est à quoi on ne doit gueres s'attendre, n'étant pas aisé de trouver des fonds si considérables.

Rien n'est plus facile que de remedier à cet inconvenient; il suffiroit en formant cette Compagnie de défendre à tous les autres Drogistes & Epiciers de faire venir aucune drogue servant uniquement à l'u-

sage de la Medecine ; on leur laisseroit cependant la liberté de vendre les drogues qu'ils ont , jusqu'à ce que la Compagnie fût en état d'acheter ce qui leur en resteroit.

On a dit encore que pour reduire , comme je l'ai proposé , le nombre des Herboristes & des Apoticaires à la plus petite quantité qu'il se pourroit , il seroit nécessaire d'interdire à une partie leur profession , ce qui ne seroit pas juste , & pourroit les mettre hors d'état de subsister .

Mais il y a d'autres moyens de parvenir au même but ; il suffiroit de ne point recevoir de nouveaux Herboristes , avant qu'ils fussent reduits au nombre convenable : & à l'égard des Apoticaires il n'y auroit qu'à empêcher qu'il ne s'en établît d'autres , que ceux qui en composent le Corps , à en fixer le nombre selon qu'on le jugeroit à propos , & à défendre à toute autre personne de s'ingerer de vendre des remedes .

Quoique tout cela soit fort aisè à executer , je scçai que je ne pourrai jamais en persuader ceux qui croient qu'il est de leur interest , que les choses demeurent dans l'état où elles sont . C'est ce qui engagera plusieurs personnes à rejeter avec opiniâtreté tous les nouveaux établissemens proposés dans

DE LA MEDECINE. 133  
ce Memoire. Mais si on les examine sans passion , on reconnoîtra sans doute , qu'ils ne sont pas moins faciles à faire, qu'ils sont utiles pour introduire l'ordre qui manque dans la Medecine.

Les personnes qui ayant du talent embrasseront cette profession, trouveront plus de facilité à s'y rendre habiles ; ceux qui n'auront pas de genie ou qui fuiront le travail, seront détournés par la multitude des exercices , de s'attacher à un Art auquel ils ne sont pas propres, ou s'ils ne laissoient pas de le faire , leur ignorance seroit trop connue pour qu'ils n'en fussent pas exclus. Le Public trouvera des secours plus assurés contre les maladies ; la Faculté de Medecine deviendra encore plus recommandable par l'affluence de ceux qui y viendront de toutes parts , la Doctrine y étant plus épurée , les instructions plus exactes , & les M<sup>e</sup>decins mieux formés que partout ailleurs.

C'est ce que produira l'execution des Réglements que j'ai proposés ; & comme je puis me flatter de l'avoir fait voir avec évidence, je ne doute pas que les personnes qui ont l'autorité en main , n'employent tost ou tard leur pouvoir , pour faire réussir un dessein si avantageux à toutes les sociétés des hommes.

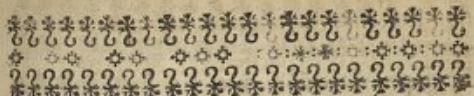


## NOUVEAUX STATUTS

*Proposés à la Faculté de Médecine de Paris.*

### ARTICLE I.

COMME il est très important de bien instruire les Etudiants pour les rendre bons Medecins, il est nécessaire de faire une collection de ce qu'il y a de plus assuré & de plus utile dans la Medecine, & de le leur enseigner soigneusement. Pour en faire un juste choix, il faut observer ces règles. 1. Rechercher ce qu'on a découvert de plus utile pour conserver ou rétablir la santé & le placer dans le Traité où il convient. 2. Ne mettre dans les Traitées composés pour instruire les Medecins, que ce qui est suffisamment établi sur l'expérience. 3. Lors qu'il y a de la diversité dans les sentimens, il faut



## NOVA STATUTA

Facultati Medicæ Parisiensi  
proposita.

## ARTICULUS I.

*Q*UONIAM idonea tironum institutio, est primus ad peritiam medicam gradus, quod in universâ Medicinâ certius & utilius est accurate seligendum, illudque diligenter edocendi sunt Medicinæ studioſi. In delectu faciendo haec sunt leges.  
1. Ut quidquid ad sanitatem tium conservandam, tium restituendam plurimum conferat, excernatur, & in tractatu proprio collocetur. 2. Ut nihil in tractatibus ad Medicos instituendos compositis locum har-

preferer ceux qui sont reçus du plus grand nombre des Medecins estimés. On ne s'attachera à aucune hypothese dans les Ecoles. Mais afin que les Etudiants deviennent capables d'entendre les Autours Anciens & Modernes, il est à propos d'ajouter à la fin de la Physiologie une histoire abrégée de la Medecine, dans laquelle on rapportera les principaux Sistemes que les Medecins ont ou imaginés ou suivis.

## A R T I C L E II.

Il y aura six Professeurs qui expliqueront six Traitées nécessaires pour apprendre la Medecine, 1. Un Traité de Physiologie auquel sera joint l'abrégué de l'histoire de la Medecine. 2. Un Traité contenant l'Hygiène, la Pathologie générale, la Semeiotique, & la méthode générale de traiter les maladies. 3. Un Traité des maladies en particulier. 4. Un Traité des medicaments simples. 5. Un Traité de Pharmacie, ou des Medicaments composés. 6. Un Traité de Chirurgie. Mais afin qu'on ne perde pas son temps à écrire,

*bientôt*

DE LA MEDECINE. 137  
beat, nisi ritè experientiâ fultum sit. 3. Ubi  
variae sunt Medicorum sententiae, quod à  
majore optimorum parte receptum est, se-  
ligatur. Nulli hypothesi in scholis adhæ-  
rendum. Verum ut tamen Priscorum quam  
Recentiorum scripta facilius intelligant  
Philiatri, ad calcem Physiologie adjiciatur  
Medicina historia brevis, in qua precipua  
Systemata que à Medicis aut excogitata  
aut approbata fuerunt, recenseantur.

ARTICULUS II.

Sex Professores totidem tractatus ad Me-  
dicinam capescendam necessarios explica-  
bunt. 1. Tractatum de Physiologiâ cui an-  
nexa est brevis historia Medicinae. 2. Tra-  
ctatum de Hygieine, de Pathologîa gene-  
rali, Semeiotice, & methodo medendi.  
3. Tractatum de singulis morborum specie-  
bus. 4. Tractatum de medicamentis simpli-  
cibus. 5. Tractatum de medicamentis com-  
positis seu de Pharmaciâ. 6. Tractatum de  
Chirurgiâ. Ne autem tempus scribendo  
M

comme on a fait jusqu'à présent, il faut faire imprimer ces Traité au dépens de la Faculté. Le Bedeau distribuera aux Etudiants qui seront assidus, ces Traité non pas reliés, mais par feüilles, sçavoir une ou deux chaque semaine, & cela en présence du Professeur.

## ARTICLE III.

Il y aura toujours six Docteurs qui travailleront à perfectionner les Traité des Ecoles; afin d'éclaircir ce qu'il pourroit y avoir d'obscur, afin d'y insérer ce qu'on y auroit obmis, & afin d'y ajouter ce qu'on auroit découvert de nouveau. Chacun de ces six Docteurs sera chargé de travailler à un de ces six Traité. Aux endroits où ils auront changé ou retranché ou ajouté quelque chose, ils auront soin de mettre une marque particulière. On distribuera à tous les Docteurs un exemplaire de ces Traité à chaque édition qu'on en fera, avant que de les mettre au jour; six mois après on réglera l'honoraire pour les Docteurs qui y auront travaillé, suivant la justesse des changemens

DE LA MEDECINE. 139  
teratur, ut hoc usque mos invaluit, hi  
Tractatus typis mandantur impensis Facul-  
tatis. Singuli Tractatus ab apparitore di-  
stribuantur non in volumen colecti, sed parti-  
tim; unum nempe folium aut alterum una-  
quaque hebdomadâ assiduis auditoribus  
soram Professore erogabitur.

ARTICULUS III.

Perficiendis scholarum Tractatibus usque  
laborabunt sex Doctores, ut si quae sint in iis  
obscura, illustrent; si quae omissa, inserant; si  
qua recens detecta, adjicant. Hi Doctores  
singuli singulos Tractatus dictos adornabunt.  
Ubi addiderint aliquid, aut mutaverint, aut  
sustulerint, peculiaris nota praesigatur. Singu-  
lis Doctoribus distribuatur exemplar novae  
editionis antequam in lucem prodeat; & post  
sex menses decernetur honorarium Doctori-  
bus, qui huic elucubrandæ operam dede-  
rint, prout quisque optimis ipsam ditave-  
rit mutationibus. Postea id munera iisdem

M ij

qu'ils y auront faits : ensuite on les continuera , ou l'on en nommera d'autres pour travailler à une nouvelle édition.

## A R T I C L E I V.

On employera un an entier à enseigner chacun de ces six Traités. Les Etudiens prendront chaque année deux Professeurs. La première année ils prendront le Professeur de Physiologie , & le Professeur qui enseignera les Médicaments simples. La seconde , il étudieront sous le Professeur de la Pathologie générale , & sous celui qui montrera la Pharmacie ou la maniere de préparer les Medicaments. La troisième , ils iront sous le Professeur de la Pathologie particulière , & sous celui de Chirurgie. Ainsi le cours de Médecine sera de trois ans.

## A R T I C L E V.

Chaque Professeur expliquera tous les

U M

D I L A M E D E C I N E .      141  
prorogabitur , si Facultas ita censuerit , vel  
nominabuntur alii qui nova editioni elabo-  
randæ dent operam .

A R T I C U L U S    IV .

Solidus annus impendatur docendo unum-  
quemque Tractatu[m]. Tirones singulis an-  
nis duos Professores audiant. Primo anno  
Phy whole studeant , atque adeant Pro-  
fessorem simplicium Medicamentorum hi-  
storiā & usus docentem. Secundo anno  
Pathologian generalem discant , & compo-  
nendorum Medicamentorum rationem ex-  
plicanti Professori auscultent. Tertio anno  
Pathologian particularem docentis Profes-  
soris lectiones excipiant , & Professorem  
Chirurgicis operam navantem audiant ; at-  
que ita tritus annis continebitur stadium  
Medicum.

A R T I C U L U S    V .

Tractarum ipsis assignatum interpretabun-  
M iiij

jours durant une demie heure le Traité qui lui aura été désigné. Après l'explication il fera des questions aux Etudiants touchant les choses qu'il viendra de leur expliquer, ou sur celles qui leur aura été expliquées auparavant; afin de les exciter à l'étude par cet exercice, & afin de connoître s'ils ont bien compris le sens des Traités & des explications qu'il en aura faites.

## A R T I C L E VI.

On ne recevra que tous les deux ans des Bacheliers, & cela depuis la saint Remi jusqu'à la fin de l'année. Quatre Docteurs les examineront en particulier, seulement sur ce qui est contenu dans les Traité qu'on leur aura expliqués dans les Ecoles. On s'attachera principalement à connoître quelle est la portée de leur esprit, & quelle a été leur application à l'étude. Si trois de leurs Examinateurs les jugent capables, on leur accordera le degré de Bachelier & on les admettra dans la Licence.

DE LA MEDECINE. 143  
tur in scholis singuli Professores per horam  
dimidiam quolibet dic. Finita explicatione  
varias proponant questiones Tironibus circa  
res aut pridem aut recens explicatas, ut  
eo exercitio incitentur ad studium, & ut  
intelligatur an satis animo percepient, que  
in Tractatibus eorumve explicationibus com-  
prehensa sunt.

ARTICULUS VI.

Medicinae candidati singulis tantum  
bienniis ad Bacchalaureatum promoteantur  
à Remigialibus ad annum exeuntem. Per  
tres dies continuos privatim à quatuor ex-  
aminatoribus interrogabuntur, de iis tantum  
que in scholarum tractatibus continentur,  
ut que sit eorum ingenii vis, & quæ ad  
studium alacritas melius perspiciat. Si di-  
gni fuerint à majore examinatorum parte  
judicati, ad Baccalaureatus gradum & ad  
Doctoratum merendum admittantur.

## ARTICLE VII.

Avant que de donner le bonnet de Docteur aux Bacheliers, il est nécessaire de les tenir long tems dans les exercices. Ils ne soutiendront plus de Theses, mais chacun d'eux subira publiquement tous les deux mois un examen durant quatre années consécutives. Ces examen commenceront dans le mois de Janvier. Le 1<sup>er</sup> fera de l'Anatomie. Le 2<sup>d</sup> de la Physiologie. Le 3<sup>e</sup> de l'Hygiène; Le 4<sup>e</sup> sur les Medicamens simples. Le 5<sup>e</sup> sur les Medicamens composés. Le 6<sup>e</sup> sur la Pathologie générale & sur la Semeiotique. Le 7<sup>e</sup> Sur la Méthode générale de traiter les maladies, & sur les devoirs des Médecins. Le 8<sup>e</sup> sur les Fièvres intermittantes. Le 9<sup>e</sup> sur les Fièvres continuës sans aucune éruption. Le 10<sup>e</sup> sur les Fièvres continuës avec quelque éruption. Le 11<sup>e</sup> sur les Maladies de la tête, & sur les convulsions. Le 12<sup>e</sup> sur les Maladies de la gorge, & de la poitrine. Le 13<sup>e</sup> sur les Maladies du ventricule, des intestins, du mésentère, & sur les vers. Le 14<sup>e</sup> sur les Maladies du Diaphragme, du Foie, de la Rate, des Reins, & de la Vesicule. Le 15<sup>e</sup> sur la Rage,

le

## ARTICULUS VII.

Antequam ad Doctoratus gradum promoveantur Bacchalaurei, ipsos diu in exercitiis probationibusque detineri oportet. Reiectis thesibus substituantur examina, alternis mensibus cuilibet Bacchalaureo subeunda publicè per quatuor annos continuos, incipiunt ineunte anno. 1<sup>er</sup>m Sit de Anatomia.  
2<sup>em</sup> De Physiologiâ. 3<sup>em</sup> De Hygieine.  
4<sup>em</sup> De Medicamentis simplicibus. 5<sup>em</sup> De Medicamentis compositis. 6<sup>em</sup> de Pathologia generali & Semeiotice. 7<sup>em</sup> De Methodo medendi & officio Medici. 8<sup>em</sup> De Febribus intermitentibus. 9<sup>em</sup> De Febribus continuis sine ullam eruptione. 10<sup>em</sup> De Febribus continuis cum aliquâ eruptione coniunctis. 11<sup>em</sup> De Affectibus capitis & convolutionibus. 12<sup>em</sup> De Affectionibus gutturi & pectoris. 13<sup>em</sup> De Morbis ventriculi, intestinorum, mesenterique & de lumbricis.  
14<sup>em</sup> De morbis diaaphragmatis, jecoris,

N

146 : ST-A T U T S

le Scorbuc, la Melancholie, & les Vapeurs. Le 16<sup>e</sup> sur les Maladies Venerieenes. Le 17<sup>e</sup> sur les Maladies particulières à l'un des deux sexes. Le 18<sup>e</sup> sur les Maladies des femmes grosses, & de celles qui sont en couche. Le 19<sup>e</sup> sur les Maladies des enfans. Le 20<sup>e</sup> sur les Maladies des vieillards. Le 21<sup>e</sup> sur les Hemorragies, la Cachexie, & sur les différentes espèces d'Hydropisies. Le 22<sup>e</sup> sur les Maladies des sens. Le 23<sup>e</sup> sur les Maladies des membres, sur la Patalisie, la Goute, le Rhumatisme, & sur les Malades de la peau. Le 24<sup>e</sup> sur la Chirurgie. Mais quoique la matière de chaque examen soit réglée, il faut néanmoins y faire quelques questions sur les choses dont on aura parlé dans les examens précédents, afin que les Bacheliers s'impriment davantage dans l'esprit ce qu'ils auront appris auparavant.

DE LA MEDECINE. 147  
lienis, renum & vesicæ. 15<sup>me</sup> De Rabie,  
Scorbuto, Melancholia & Affectione Hystero-  
rica vulgo dictâ. 16<sup>me</sup> De Morbis Venereis.  
17<sup>me</sup> De Morbis alterutri sexum propriis.  
18<sup>me</sup> De Morbis gravidarum puerperarum-  
que. 19<sup>me</sup> De Morbis infantum, 20<sup>me</sup> De  
Morbis senum. 21<sup>me</sup> De Hemorragiis, de  
Cachexia, deque variis Hydropis speciebus.  
22<sup>me</sup> De Morbis sensuum, 23<sup>me</sup> De Morbis  
artuum, de Paralysi, Arthritide, & Rhu-  
matismo, nec non de affectionibus cutaneis.  
24<sup>me</sup> De Chirurgia. Quamvis autem defi-  
nitum sit quid in singulis examinibus agitari  
debeat, aliquot tamen questio[n]es propon-  
natur super iis que in precedentibus exa-  
minibus expensa sunt, ut penitus memo-  
ria infigant Bacchalaurei, quod olim di-  
cierint;

N ij

## ARTICLE VIII.

Le Medecin devant être un Iphysicien qui se borne à ce que les sens font connoître, les Examinateurs ne feront aucune question touchant les Hypotheses qu'on a imaginées pour expliquer ce que les sens ne peuvent découvrir sur les fonctions & leurs dérangemens. C'est pourquoi il faudra bannir des examens ces questions subtiles qui ne servent de rien pour conserver ou rétablir la santé. Quand il sera question des maladies, il ne sera permis de parler que de leur notion, de tout ce qu'on y voit arriver, de leurs causes sensibles, de leurs signes tant diagnostiques que prognostics, des indications qu'il faut suivre en les traitant & de remèdes qui y conviennent. Si le Bachelier ne répond pas bien, l'Examinateur le reprendra.

## ARTICLE IX.

Tous les Bacheliers qui seroient en Licence, seront obligés de se trouver à tous les examens. Si quelqu'un d'eux s'absente, ou vient trop tard, il sera obligé de

## ARTICULUS VIII.

*Quoniam Medicus debet esse Physicus sensibus addictus, nihil ab Examinatoribus proponatur de variis hypothesis quæ ex cogitatæ sunt ad ea explicanda quæ in functionibus aut earum lesionibus detegi ope sensuum non possunt. Exulent etiam ab examinibus subtile illæ disquisitiones, quæ ad sanitatem tñm conservandam tñm restituendam non conducunt. Quando autem de morbis agetur, eorum notiones, historiam, causas sensibus obvias, signatum diagnostica tum prognostica, indicationes curativas & remedia solùm persequi fas esto. Si in errorem incidet Bacchalaureus, emendabit Examinator.*

## ARTICULUS IX.

*Omnibus examinibus interfint quotquot ad lauream Doctoralem concurrunt Bacchalaurei. Quotiescumque eorum quis absuerit,*  
N iiij

ARTICLE X.

Pour chaque examen il y aura quatre Examinateurs, qui examineront seulement deux Bacheliers, à moins qu'il n'en reste plus qu'un qui n'ait pas subi un pareil examen; auquel cas il sera permis de mettre trois Bacheliers dans un examen. Chaque Examinateur interrogera pendant une demie heure, en sorte que chaque Bachelier réponde une heure entière à deux reprises différentes. L'examen sera approuvé ou déclaré nul suivant le jugement du Doyen & des Examinateurs, à la pluralité des voix.

ARTICLE XI.

Les Examinateurs seront tirés au sort, tous les noms des Docteurs étant mis dans une Capsule; & cela à condition que ceux qui en auront déjà été tirés, ne pourront pas être Examinateurs, avant que tous les

*ARTICULUS X.*

*Pro singulis examinibus quatuor sint Examinatores, quibus duo tantum Bacchalaurei erunt examinandi, nisi forte unicus super sit, qui simile examen non subierit; quo in casu tribus in uno examine respondere licitum erit. Singuli per semi-horam interrogabunt alterutrum è Bacchalaureis, ita ut horum quilibet per horam integrum respondeat morâ interpositâ. Ratum probatumque erit examen, vel responsiones improbabuntur Decani & Examinatorum judicio, pro maiore suffragiorum parte.*

*ARTICULUS XI.*

*Examinatores sorte ducantur è capsula qua omnium Doctorum nomina continet, eâ lege ut qui semel sortiè duci sunt, non possint iterum ad examinandum appellari,*

N. iiii

152      S T A T U T S  
autres Docteurs ayant été tirés. Lorsque cela sera , on remettra tous les noms dans la Capsule pour les tirer comme auparavant.

#### A R T I C L E   X I I .

Si dans une année quelque Bachelier a subi deux examen déclarés nuls , il sera obligé d'en subir deux autres dans un autre tems ; mais s'il arrive que dans la même année un Bachelier en ait subi trois qui ayent été déclarés nuls , il recommencera une année de Licence après les quatre ans qui sont prescrits pour parvenir au Doctorat.

#### A R T I C L E   X I I I .

Les examen se feront l'aprefdinée , afin que ceux qui sont en Licence , puissent le matin accompagner un Medecin de l'Hôtel-Dieu dans la visite de ses malades. Les deux premières années ils écouteront sans parler , ce qu'on dira des maladies qu'on traitera & des remedes propres pour es guerir. Les deux dernières années ils

DE LA MÉDECINE. 153  
qui prius omnes Doctores è Capsula fuerint  
eduici. Quod ubi contigerit, iterum in illam  
omnia Doctorum nomina conjiciantur, ut  
prius sorte educenda.

ARTICULUS XII.

Quorum Bacchalaureorum responseses  
improbatae sint in duobus examinibus unius  
anni spatio, totidem iterum alio tempore  
subire tenentur. Quorum vero responseses  
in tribus examinibus unius anni improbatæ  
fuerint, integrum annum stadii repetant  
post emensum quatuor annorum spatium,  
quod ad Doctoratum merendum statuitur.

ARTICULUS XIII.

Cunctis examinibus non nisi pomeridianæ  
hore indicuntur, ut qui in stadio ad me-  
rendam Doctoralem lauream versantur, ma-  
ritinis horis comites se adjungant Medicos  
Gros Nosocomii Parisiensis invisenti; duobus  
primis annis attenè & cum silentia audiant

seront chargés chacun au gré du Medecin, de traiter un certain nombre de malades. Ainsi quand on approchera d'un malade, le Bachelier qui en sera chargé expliquera en latin & en peu de paroles, l'espèce de la maladie, les Symptomes auxquels il faut avoir égard, & les remedes qui y conviendront; s'il se trompe en quelque chose, le Medecin le fera connoître, & reformera son Ordonnance. Si quelqu'un des Bacheliers s'absente ou vient tard, il payera une amande de vingt sols.

## A R T I C L E X I V.

Avant que de donner le bonnet de Docteur aux Bacheliers sortis de Licence, ils seront obligés d'apporter des attestations d'un des Medecins de l'Hôtel-Dieu préposés pour former les Bacheliers à la pratique de la Medecine, lesquelles feront foi qu'il l'a accompagné assidûment durant quatre ans.

DE LA MEDECINE. 155  
quidquid ibi de aegritudinibus decumbentium, deque remediis ad illos sanandos prescribendis dicetur. Duobus annis posterioribus singuli aliquot agros curandos nutus Medici suscipiant; & dum ad aliquam agrum accedetur, qui Bacchalaureus curam illius gerit, de morbi specie, de symptomatis ad curationem pertinentibus, deque auxiliis idoneis latinè breviterque differet. Si quid minus appositi dixerit, statim emendabit Medicus. Quotiescumque Bacchalaureorum aliquis absuerit, vel tardius accesserit, librâ unâ soluendâ multatator.

#### ARTICULUS XIV.

Antequam ad Doctoralem lauream admittantur Bacchalaurei emeriti, quatuor annorum litteras testimoniales affere tenentors, quibus certum fiat illos comitatum assidue præbuisse Medico Nosocomii, ad informandos ad praxim Bacchalaureos proposito.

## ARTICLE XV.

Afin que le nombre des Docteurs ne soit pas plus grand qu'il ne faut, il est à propos que le Parlement fixe tous les dix ans, le nombre des Docteurs. Si le nombre des Bacheliers à recevoir le surpassé, il en faudra choisir parmi eux un nombre suffisant pour le remplir. Ceux-ci seront aggregés à la Faculté de Paris ; les autres recevront le Bonnet de Docteur, après avoir juré qu'ils n'exerceront pas la Médecine à Paris, & ils auront la qualité de Docteurs de Paris. Dans ce choix on preferera ceux qui seront natifs de Paris, & les autres seront choisis à la pluralité des voix par les Docteurs, lesquels en donnant leurs suffrages, feront serment qu'ils pensent que celui qu'ils nomment, le mérite le plus par sa probité, son jugement & son savoir.

## ARTICULUS XV.

Ne exuperet Doctorum Parisiensium numerus, singulis Deceniis definiatur, Suprema Curiae autoritate, quotus futurus sit Doctorum Parisiensium numerus, ultrà quem ascendi non debeat. Hunc si transcendat Bachelaureorum emeritorum numerus, ex iis se liguntur quo opus fuerit ad illum exequendum. Hi aggregabuntur Facultati Parisensi. Cæteri postquam juraverint se Parisiis Medicinam non facturos, Laureâ Doctorali donabuntur, gaudebuntque Doctoris Parisiensis titulo. In delectu faciendo si qui sint Parisini, cæteris anteponantur; ex aliis verò feligantur suffragio Doctorum, qui palam jurejurando fidem obstringent, se nominare hunc & hunc probitate, judicio & scientia sibi visos cæteris antecellere.

## ARTICLE XVI.

Comme il est d'une grande importance de perfectionner toute la Medecine , principalement la partie qui concerne la connoissance des maladies , &c le detail de la maniere de les traiter ; il faut charger chaque Docteur d'une portion de la Medecine , à la perfection de laquelle il sera obligé de travailler autant qu'il lui sera possible. Dans ce partage il faut avoir beaucoup d'égard au penchant d'un chacun. Toute la Medecine peut assez bien , ce semble , être à present distribuée de cette maniere . 1. La Botanique . 2. La Pharmacie . 3. La Chirurgie . 4. La Physiologie , l'Hygiène & la Pathologie generale . 5. Les Fièvres intermittentes . 6. Les Fièvres continuës sans aucune éruption . 7. Les Fièvres continuës avec quelque éruption . 8. Les Maladies de la tête & les Convulsions . 9. Les Maladies de la gorge & celles de la poitrine . 10. Les Maladies du ventricule , des intestins , & du mesentere & les Vers . 11. Les Maladies du diaphragme , du foie , de la rate , des reins & de la vessie . 12. La Rage , le Scorbut , la Melancholie & les Vapeurs . 13. Les

## ARTICULUS XVI.

Quoniam maximè interest ut magis ac  
magis perficiatur universa Medicina, præ-  
cipue verò illius pars qua de morborum co-  
gnitione ac curatione tractat; singulis Do-  
ctoribus portio quædam demandetur, cui per-  
ficienda sedulam imprimis dent operam; in  
quæ distributione maxima debet haberi ratio  
propensionis uniuscujusque. Tota Medicina  
nunc sat commodè distribui posse videtur  
in has portiones. 1. Botanice. 2. Pharma-  
ceutice. 3. Chirurgia. 4. Physiologia, Hy-  
giene, & Pathologia generalis. 5. Febres  
intermitentes. 6. Febres continua sine erup-  
tione. 7. Febres cum aliqua eruptione con-  
junctæ. 8. Affectus capitis Convulsionesque.  
9. Affectus gutturis, & peitoris. 10 Morbi  
ventriculi, intestinorum, mesenteriique &  
lumbrici. 11. Affectus diaphragmatis, jecoris  
lienis, renum & vesicæ. 12. Rabies Scorbu-  
tus, Melancholia & Affectio Hysterica

Maladies Veneriennes. 14. Les Maladies particulières à l'un des deux sexes. 15. Les Maladies des femmes grosses, & de celles qui sont en couche. 16. Les Maladies des enfans. 17. Les Maladies des Vieillards. 18. Les Hemorragies, la Cachexie, & les différentes espèces d'Hydropisie. 19. Les Maladies des sens. 20. Les Maladies des membres, la Paralysie, la Goutte, le Rhumatisme, & les Maladies de la peau.

## ARTICLE XVII.

Chaque Docteur sera obligé de communiquer au Doyen tous les trois ans, ce qu'il aura observé de remarquable. Le Doyen aura le soin de faire imprimer les observations qui seront assez importantes pour être données au Public, y faisant mettre le nom de l'Observateur.

## ARTICLE XVIII.

On élira un Censeur tous les deux ans à la pluralité des voix. Cette élection se fera de cette sorte. Chaque Docteur nommera celui qu'il aura choisi pour Censeur,

vulgo

DE LA MEDCINE. 16  
vulgò dicta. 13. Morbi veneri. 14. Morb.  
alterutri sexuum proprii. 15. Morbi gravi.  
darum puerarumque. 16. Morbi infan-  
tum. 17 Morbi senum. 18. Hemorragie,  
Cachexia, & varie Hydropis species.  
19. Morbi sensuum. 20. Morbi artuum,  
Paralysis, Arthritis, Rhumatismus, &  
Affectiones Cutaneæ.

#### ARTICULUS XVII.

Quæ quisque observaverit notatu digna,  
singulis trienniis communicare Decano tenea-  
tur; hic, si quæ sint ex ipsis observationi-  
bus, quæ typis mandari debeant, eas in pu-  
blicum emittendas curabit, apposito Obser-  
vatoris nomine.

#### ARTICULUS XVIII.

Censor Facultatis eligatur singulis bienni-  
is nutu Doctorum; hæc est electionis norma.  
Singuli Doctores designabunt vivâ voce,  
quem Censorem esse statuerint, ita ut cum  
○

ensorte qu'en le nommant il jure qu'il ne connoît aucun Docteur plus capable que lui , de remplir cette place Il aidera le Doyen dans l'exercice de sa Dcharge , & au bout de deux ans il sera Doyen , à moins qu'en faisant sa Charge il n'ait commis quelque chose qui l'en rende indigne.

## A R T I C L E X I X .

Le Doyen choisira les Professeurs , ensorte qu'en les déclarant chacun en particulier , il fasse serment qu'aucun Docteur ne lui paroît plus digne que celui qu'il nomme . S'il manque de le faire , la nomination sera nulle . Au quel cas le plus ancien du Catalogue des Docteurs nommera un autre Professeur , suivant cette même formule .

## A R T I C L E X X .

Afin que ces nouveaux Statuts , & ceux qui sont en usage soient bien observés , il faut choisir douze Docteurs qui ayent au moins vingt ans de reception . Ils composeront avec le Doyen & le Censeur un Conseil qui sera chargé de l'execution des Statuts , & de punir comme il le jugera à propos , ceux qui y manqueront .

DE LA MEDECINE. 163  
nominando fidem suam obstringant nullum sibi  
dignorem videri. Is Decani vicem gerat &  
ad Decanatum post duos annos promoveatur,  
nisi forte in officio praestando ita graviter  
peccaverit, ut Decanatus munere judicetur  
indignus.

ARTICULUS XIX.

Decanus Professores quolibet anno desi-  
gnet, ita ut singulos nominando juret nullum  
è Doctoribus sibi videri ad id numeris ap-  
tiorem; quod ni fecerit irrita esto nominatio.  
Quo in casu Antiquior schola Magister alium  
Professorem designabit sub eadem formulâ

ARTICULUS XX.

Ut diligentius observentur quæ cum his  
novis statutis, tum iis quæ jam pridèm usu  
invaluere, definita sunt, Doctores seligan-  
tur ad duodecim ex illis tantum qui amplius  
et vigenti annis catalogo inscripti sunt. Ex  
his cum Decano & Censore Confessus fiat,  
O ij

Le Doyen aura le droit de convoquer ce Conseil, il y présidera, & il recueillera les suffrages. En son absence le Censeur ou le plus Ancien remplira sa place. Tout y sera décidé à la pluralité des voix, pourvû qu'il y ait au moins huit Docteurs.

#### ARTICLE XXI.

Chaque Docteur durant les six premières années d'après sa réception, sera obligé de rendre compte de sa pratique par devant le Conseil, si quelqu'un prétend avoir sujet de s'en plaindre. Lorsqu'il sera manifeste qu'il aura manqué, on lui fera une réprimande, ou on lui fera payer une amende, selon que le Conseil le trouvera à propos.

#### ARTICLE XXII.

Dans les consultations de Médecins on ne souffrira aucune autre personne. On dira alors plus librement sa pensée, & si un Médecin avance quelque chose qui

DE LA MEDECINE. 103  
ad quem pertinebit statutorum observationi  
invigilare, refragantesque militare prout  
ipsis visum fuerit. Doctores illos convocare  
penes Decanum esto. Hic Concessui praest,  
& suffragia colligere ipsi concedatur. Eo  
absente Censor vel Antiquior Confessus Ma-  
gister id praestet muneris; ibi cuncta decer-  
nuntor pro majore suffragiorum parte, modo  
ad sint ad minimam octo Doctores.

ARTICULUS XXI.

Intra sex primos à Doctoratu annos qui-  
libet Doctor de sua praxi rationem reddere  
teneatur apud Confessum, si quis de eâ con-  
queratur. Ubi illum peccavisse constiterit,  
objurgatione aut etiam militâ, prout Confes-  
sui visum fuerit, plectatur.

ARTICULUS XXII.

Ubi plures ad agrotum vocati sunt Me-  
dici, nemine alio presente consilium ineant.  
Liberius sic proferuntur sententiae, & si  
O iiiij

merite d'être repris, les autres pourront le faire sans interefser sa reputation; par là il ne se trouvera pas obligé par honneur de soutenir son sentiment avec opiniâtreté, comme il pourroit arriver, s'il avoit été repris en presence des parens ou des domestiques du malade. Afin que cela soit observé plus exactement, il faut que les Docteurs s'y obligent par serment ayant que de prendre le Bonnet.



DE LA MEDECINE. 167  
quid ab ullo propositum sit, quod emen-  
dari debeat, ab aliis corrigi facile potest  
sine nota ignorantiae; sicque opinioni per-  
tinaciis non adharetur, ut fieri posset si  
coram affinibus aut domesticis fuisse repre-  
hensus. Quod ut religiosius observetur, hoc  
jurejurando se obstringant omnes Medici,  
prinsquam donentur laurea Doctorali.



*De la décision de M. Hoffman  
sur la Reformation de la  
Medecine.*

**D**ANS les Remarques que M. Hoffman a mises au jour l'année dernière, sur les Hypothèses de M. de Gofey touchant la génération du fœtus & l'accouchement, il a mis à la tête une dissertation en forme de lettre sur l'utilité du voyage de France, à la fin de laquelle il répond à plusieurs questions que lui avoit fait un de ses amis, & entr'autres à une pour sçavoir ce qu'il pense de la reformation de la Medecine, que j'ai proposée dans un ouvrage sur ce sujet.

M. Hoffman répond ainsi à cette question : « Je n'ose trop espérer ni promettre sur la réformation de la Medecine que M. le François propose. Il s'y trouve un grand obstacle : c'est qu'il est difficile

ficile & même presque impossible qu'il " obtienne des Medecins ce qu'il leur de- " mande. Il veut qu'ils se réunissent, qu'ils " rapportent unanimement leurs observa- " tions, qu'on fasse un Corps de Mede- " cine qui soit approuvé de tous les Mede- " cins, & reçu par eux d'un commun " accord, & qui soit autorisé par les Ma- " gistrats. Mais qui pourra réunir des esprits " si opposés ? qui pourra empêcher les par- " tialités ? qui détruira en eux l'opiniâtré " qui est ou naturelle ou qui vient des pré- " jugés ? qui leur inspirera de meilleurs " sentimens ? qui obtiendra des Medecins " de cette grande Ville de penser d'une " maniere uniforme, eux qui ont chacun " leur Sisteme particulier, soit pour la theo- " rie soit pour la pratique ? puisque l'Au- " teur de ce projet fut obligé dès le com- " mencement, de recourir à l'autorité du " Regent pour le protéger contre ses pro- " pres Confrères, qui ont tant d'éloignement " pour la réformation, qu'ils souffriroient " plutôt toutes choses qu'une telle entre- " prise, qui pourroit faire entrer en defian- " ce de leur capacité ; comme s'ils n'é- " toient pas assez éclairés : ou qu'ils eussent " besoin d'un Reformateur. Ils n'en rece- " vront pas plus volontiers, que les Mi-

» nistres de la Cour de Rome n'ont souf-  
» fert dans le seizième siècle des Refor-  
» mateurs de la Religion , lesquels leur  
» , sont encore aujourd'hui en horreur &  
» , en execration. Qui pourra donc mettre  
» , dans un bonnet tant de têtes agitées par  
» , des esprits si divers & si irreguliers ? Qui  
» , pourra tourner vers le même point tant  
» , de glandes pineales , dont les directions  
» , sont si variées ? Cette réformation tom-  
» bera avant que d'être établie ; & il sem-  
» ble que l'on n'en doive pas attendre  
» , d'autre , que celle que chaque Medecin  
» , peut faire & doit faire , s'il est hon-  
» , nête homme , à l'égard de ses préjugés.

On voit par cette réponse , que M.  
Hoffman croit que la réformation de la  
Medecine que j'ai proposée , est impossible ;  
& comme il pourroit détourner par là  
ceux qui seroient les mieux intentionnés  
pour la mettre en execution , je crois être  
obligé de faire connoître son erreur ;  
parce que le zèle pour le bien public qui  
m'a porté à proposer cette réformation ,  
m'engage aussi à la soutenir , & à dé-  
truire tout ce qu'on voudroit opposer à  
un projet si important à la santé & à la  
vie des hommes.

Quelque tems que M. Hoffman ait été à

Paris, on voit bien par son discours qu'il n'a pas eu assez de commerce avec les Médecins de la Faculté de cette Ville, pour connoître à fond leur doctrine : car il n'auroit pas avancé, comme il a fait, que chacun y a son Système particulier, soit pour la théorie, soit pour la pratique ; puisque la vérité est que la plus grande partie de ces Docteurs, est opposée à ce qui est proprement Système, c'est-à-dire à tout sentiment fondé sur des hypothèses.

Quant à la pratique il est certain qu'il y en a une dominante parmi les Médecins de cette Faculté, laquelle pratique est fondée sur les observations tant des Anciens que des nouveaux Médecins, qui se sont plus appliqués à étudier la nature auprès des malades, qu'à se répaître d'imaginaires dans leur cabinet.

Je demeure néanmoins d'accord avec M. Hoffman, que parmi eux il y a une grande diversité d'opinions différentes ; mais ce n'est pas un obstacle à la réformation de la Médecine ; & je ne sçai où il a pris que je demande pour l'exécution de ce projet, que les Médecins ayant des sentiments uniformes ; je ne l'ai jamais dit, ni même pensé.

Je suis persuadé qu'une telle uniformité

Pij

est impossible non seulement en Medecine, mais aussi en Theologie, en Jurisprudence, en Philosophie, & dans toutes les autres sciences, aussi bien que dans tous les Arts, tous les états, & toutes les professions. Les hommes voyent les mêmes choses de differens biais, ils ont de differens gouts, de differentes préventions, qui leur font porter des jugemens tout opposés sur les mêmes sujets. On ne doit donc nullement s'attendre, que les Medecins consentent à se réunir tous sous les Loix d'une doctrine uniforme; & il seroit aussi ridicule qu'inutile de l'exiger.

Quand j'ai proposé de faire un Corps de Medecine, que l'on seroit imprimer, & que l'on expliqueroit dans les Ecoles aux Etudiants, sans leur faire écrire des Traités, comme c'est la coutume, je n'ai pas dit que ce Corps de Medecine dût être approuvé & reçu de tous les Medecins, ni qu'il dût être autorisé par les Magistrats, comme l'affirme M. Hoffman.

Je n'ai pas même dit qu'il fallût que ceux qui seroient nommés pour y travailler, le soumissionnent au jugement de la Compagnie avant que de le faire paroître; j'ai toujours jugé que cela pourroit souffrir beaucoup de difficulté, & qu'il étoit plus

à propos de s'en rapporter entièrement aux Medecins nommés. J'ai seulement proposé quelques règles générales, dont personne ne peut disconvenir, afin de fixer en quelque manière le plan de cet ouvrage, & afin que les parties auxquelles chacun de ces Docteurs travailleroit, eussent plus de rapport entre elles.

C'est donc en vain que M. Hoffman prétend prouver l'impossibilité de la reformation de la Medecine, sur l'impossibilité qu'il y a de réduire tous les Medecins à une doctrine uniforme ; car outre que je n'ai nullement exigé cette uniformité, c'est que sans cela on peut ôter de la Medecine tous les abus que j'ai entrepris de corriger.

On en sera convaincu si l'on examine les règlements que j'ai proposés dans le projet de reformation, pour l'execution desquels l'uniformité de sentimens n'est nullement nécessaire.

Il y a, par exemple, deux règlements principaux pour la réception des Medecins ; le premier qu'on supprimera l'usage de soutenir des Theses, & qu'on y substituera des examens que chaque Bachelier subira tous les deux mois sur différentes matières durant quatre années, lesquels

P iiij

examen ne rouleront que sur ce qu'il faut scavoir pour bien exercer la Medecine, sans y mêler aucune question de pure speculation. Le second reglement est, qu'on leur apprendra la pratique de cet Art par les exemples, en les obligeant de suivre exactement durant ces quatre ans, un Me decin de l'Hôtel-Dieu dans la visite de ses malades.

Il est manifeste que ces reglemens se peuvent executer sans qu'il y ait une uniformité de sentimens parmi les Medecins, & que par ce moyen la Medecine se trouvera reformée à l'égard des exercices & des épreuves par lesquelles on doit faire passer ceux qui aspirent au Doctorat; puisque s'ils satisfont à ces reglemens, ils seront en état de bien exercer la Medecine dès qu'ils seront reçus, au lieu qu'à présent dans quelque Faculté qu'on prenne les degrés on ne devient capable de traiter comme il faut les maladies, que fort long-tems après. Il en est de même de tous les autres établissemens que j'ai proposés.

Quoique M. Höffman ne dise rien expressément des différentes passions qui pourroient faire obstacle à la réformation de la Medecine, il semble néanmoins en

R E P U T A T I O N 175  
insinuer quelque chose ; & en ceci il au-  
roit plus de raison ; car il est certain que  
l'intérêt particulier, la jalouse & l'animos-  
ité peuvent former de grands empêche-  
mens à l'execution de ce projet. Comme  
les hommes se conduisent plutôt par pas-  
sion que par raison , & que tout se dé-  
cide ordinairement dans les Compagnies  
à la pluralité des voix , on doit craindre  
que les passions ne l'emportent sur ce que  
la vérité & l'équité demanderoient en  
faveur du bien Public.

Mais cela ne pourroit gueres que re-  
tarder l'execution de ce projet , & non pas  
la rendre impossible : car les passions ne  
durent pas toujours , & la vérité n'est ja-  
mais opprimée que pour un tems ; tôt ou  
tard elle se fait enfin connoître.

Quand même il arriveroit que la Fa-  
culté ne voulût jamais consentir à cette  
réformation , il ne s'ensuivroit pas de là,  
comme le dit M. Hoffinan , que cette  
réformation fût impossible. Car il pourra-  
triver que quelque personne qui aura  
l'autorité en main , aura assez de lumières ,  
& fera assez d'attention pour connoître  
l'utilité des changemens que j'ai marqués ,  
& la nécessité qu'il y a de les faire ; dans  
ce cas qu'est-ce qui empêcheroit qu'on ne

P. iiiij

Quand même cette personne qui auroit l'autorité , n'osant pas s'en rapporter entierement à ses lumieres, voudroit consulter quelqu'un de la profession, ne pourroit-elle pas s'addresser à un habile Medecin assez exempt de prévention pour penser juste là-dessus , & en même tems assez honnête homme pour dire sa pensée sans déguisement ; ce Medecin ne conviendroit-il pas, que les abus que j'ai censurés se trouvent effectivement dans la Medecine , & que les moyens que j'ai indiqués sont tres propres pour y remedier : rien pourroit-il alors détourner cette personne d'employer toute son autorité pour mettre un ordre si nécessaire dans cet Art ?

Si l'on me dit que les Medecins qui y sont opposés se retireroient , & ne voudroient plus venir aux Ecoles , je réponds que le dommage ne feroit pas grand , au contraire il vaudroit mieux qu'ils prissent ce parti , depeur que leur entêtement ne les portât toujours à contrarier ce qui se feroit. C'est d'ordinaire un bien que des parties gâtées soient retranchées d'un corps.

Il ne faudroit pas craindre que le nombre en fût trop grand ; il vaudroit mieux

qu'il restât peu de Docteurs, & qu'ils fussent bien intentionnés; le nombre en seroit bien réduit, s'il ne suffissoit pas pour entretenir les exercices, & pour former en peu d'années un nombre suffisant d'Eleves pour remplir la Faculté de bons sujets.

On doit donc être persuadé que quelque résistance qui pût se présenter du côté de la Faculté au projet de réformation, ce ne seroit pas une preuve que l'execution en fût impossible, puisqu'il pourroit arriver que malgré cette résistance on l'y contraignît quelque jour. Il y a d'autant plus lieu de le croire qu'il est évident que les nouveaux Statuts que j'ai proposés, mettront la Medecine en un état beaucoup meilleur que celui où elle est, sans qu'on s'expose à aucun inconvenient.

En effet au lieu de laisser le soin aux Professeurs de composer des Traitéz qui sont toujours très défectueux, quel inconvenient y a-t-il d'en faire composer par d'habiles gens, qui y employeroient un tems suffisant pour les rendre beaucoup plus complets & plus exacts, & qui travailloient à les perfectionner de plus en plus.

Au lieu de perdre le tems à les dicter, quel mal peut-il arriver si on l'employe à les expliquer & à interroger les Etudiants

178      R E F U T A T I O N  
sur ce qui y est contenu , afin de le leur faire concevoir & retenir ; car on les mettra par ce moyen dans la nécessité d'être attentifs aux explications & d'étudier soigneusement en particulier leurs Traités , pour ne pas avoir l'affront de répondre mal .

Quel obstacle peut-on trouver à supprimer les Theses qui consistent en des disputes & des contestations , qui n' servent de rien pour rendre les Medetins capables d'exercer leur profession ?

Quelle raison y auroit-il d' empêcher que les Bacheliers ne fussent assujettis à suivre un Medecin de l'Hôtel-Dieu , qui seroit chargé de les former à la-pratique durant le tems marqué dans les nouveaux Statuts ?

Il en est de même de tous les autres reglemens que j'ai proposés ; on y remarquera beaucoup d'utilité , sans y trouver rien qui detourne de les mettre à execu-  
tion .

M. Hoffman imaginant de l'impossibilité dans la réformation dont j'ai donné le projet , il en propose une autre ; qui est que chaque Medecin détruise en lui ce qu'il y a de prejugés . Ce conseil est aisé à donner , mais difficile à executer ; car ce qui est prejugé en effet , ne paroît pas

tel à ceux qui en sont préoccupés. Delà vient que personne ne travaille gueres à les détruire. Ainsi cette réformation est beaucoup plus difficile que celle que j'ai proposée. L'autorité du Parlement peut renverser tous les obstacles qui s'opposent à l'exécution de celle-ci, mais elle est impuissante à l'égard de celle de M. Hoffman.



Q



## SECOND MEMOIRE

*Pour la reformation de la Medecine  
dans la Ville de Paris.*

A Examiner sans prevention les nouveaux établissemens que j'ai proposés pour la réformation de la Medecine dans Paris , il n'y a personne qui ne reconnoisse qu'il est d'une extrême importance pour le bien public de les mettre à execution. Mais quelque importante qu'on juge cette entreprise , l'opposition que la plupart des Medecins y font paroître , seroit capable d'en détourner ; & les Puissances à qui il appartient de faire de tels changemens , connoissant qu'il est absolument nécessaire que ce soit les Medecins qui travaillent eux mêmes à cette réformation , pourroient être portées à croire qu'elle ne seroit pas possible , & qu'il ne serviroit de rien d'y employer leur autorité , ne sachant pas qu'on peut aisément faire en sorte qu'il y ait assez de Medecins qui y consentent , pour réussir dans ce projet.

Il arriveroit de là que tout ce que j'ai fait jusqu'à présent pour mettre un bon ordre dans la Medecine, deviendroit inutile; & bien loin de contribuer au progrés qu'on y peut faire, en découvrant les moyens de la perfectionner de plus en plus; bien loin de l'illustrier par là davantage, & de la rendre plus florissante; bien loin d'attirer de l'estime & de la consideration aux Medecins, je produirois un effet tout contraire par la connoissance que j'aurois donnée du mauvais état où elle se trouve, & des abus qui s'y sont glissés, & qui ne laisseroient pas de subsister.

Afin que mes peines ne soient pas suivies d'un si mauvais succès, & afin que le Public jouisse des secours qu'il peut espérer de la Medecine, il me semble que je dois encore tenter de faire réussir un dessein d'une si grande conséquence, en déclarant de quelle manière on peut engager un nombre suffisant de Medecins à suivre les nouveaux Statuts que j'ai proposés.

Quelque difficulté que cela présente d'abord, il est aisé de la surmonter; car on y parviendra si le Parlement veut ordonner que ces nouveaux Statuts soient

Qij

182 REFORMATION  
executés, & que tous les Medecins qui  
refuseront de s'y soumettre par serment,  
soient privés du droit d'être Doyen, Pro-  
fesseur, & Examinateur.

Je ne propose pas ceci comme une pu-  
nition que meriteront ceux qui ne vou-  
dront pas s'assujettir à ce que le bien  
public exige d'eux ; c'est un règlement  
aussi nécessaire & aussi efficace pour la  
réformation de la Medecine, qu'il est fa-  
cile à executer ; car par ce moyen les  
instructions & les exercices qui condui-  
sent au Doctorat, seront conformes à l'or-  
dre qui convient ; & ce qui tend à la per-  
fection de la Medecine, ne manquera pas  
d'être pratiqué suivant les nouveaux Sta-  
tuts ; au lieu que si le Doyen, les Pro-  
fesseurs & les Examinateurs y étoient op-  
posés, on auroit de la peine à les faire ob-  
server, quelques mesures qu'on prît  
d'ailleurs.

Cet Arrest faisant entrer la Faculté dans  
la voie qu'elle doit suivre, la mettra  
dans une haute réputation par toute l'E-  
urope, & procurera un bien infini non scu-  
lement aux Habitans de la Ville en ren-  
dant les Medecins plus habiles, mais  
encore à tous les autres hommes en con-  
tribuant efficacement à la perfection de  
la Medecine.

On ne doit pas douter qu'il ne se trouve plusieurs Docteurs assez exemts de passion, pour s'assujettir à une réformation si nécessaire pour la santé & la vie des hommes. Quand il ne s'en trouveroit que vingt qui eussent assez de probité pour consentir à des changemens que la raison, l'équité, & l'humanité même veut qu'on fasse, ce nombre seroit suffisant pour la réformation. Les Docteurs qui seroient reçus dans la suite ayant été instruits & formés suivant les nouveaux Statuts, n'auroient aucune peine à se soumettre de les suivre.

S'il ne se trouvoit pas même ce nombre de vingt Docteurs (ce qui est difficile à croire) qui consentissent à la réformation, il seroit aisé d'y suppléer en aggreguant à la Faculté autant de Medecins choisis des Facultés étrangères, qu'il en faudroit pour remplir ce nombre: ceux qui se seroient obstinés à n'admettre aucune réformation, en recevroient plus d'utilité que de dommage, puisque leur conscience ne seroit plus chargée de tous les maux qui arrivent du desordre où ils souffrent la Medecine. Ils ne laisseroient pas de continuer l'exercice de leur profession; ainsi cette réformation ne leur ôteroit

Q iiij

184      REFORMATZON  
pas le moyen de subsister ; & s'ils en te-  
cevoient quelque peu de préjudice , ils ne  
pourroient s'en prendre qu'à leur entê-  
tement.

C'est à regret que je propose un tel  
moyen ; mais quand le mal est grand ,  
& qu'on ne peut y remédier par des re-  
medes doux , on emploie jusqu'aux plus  
violens. Je m'estimerois tres-coupable de-  
vant Dieu & devant les hommes , si con-  
noissant avec une entiere certitude , des  
abus aussi pernicieux que le sont ceux que  
j'ai remarqués dans la Medecine , & tâ-  
chant des moyens aussi leurs pour y re-  
medier , je manquois de les rendre publics  
par des vues d'intérêt , ou par menage-  
ment pour des Medecins que ces vérités  
offenserent.

Je tâchai qu'il seroit beaucoup mieux que  
tous les Medecins de la Faculté , ou du  
moins la plus grande partie , s'assujetis-  
sent de bon gré à ces changemens , que  
le bien public demande ; & c'est à quoi  
j'ai toujours visé , tâchant de ne rien ô-  
mettre de ce qui pouvoit les convaincre  
des vérités que j'ai avancées , & en faisant  
mon possible pour ne les point offenser en  
parlant des abus de la Medecine.

C'est dans ce dessein que quand j'ai été obligé de rapporter de certaines choses, qui pouvoient paroître intéresser l'honneur des Medecins en general, je n'ai pas manqué de dire tout ce que j'ai cru de meilleur pour les excuser. A l'égard des particuliers, j'ai été si attentif à ne rien laisser échapper qui pût en choquer aucun personnellement, qu'il n'y en a point qui se soit plaint de moi sur cet article.

J'ai même encore essayé de leur faire prendre de meilleurs sentimens, en distribuant à chacun de ceux qui en ont voulu, un exemplaire de la Dissertation contre l'usage de soutenir des Theses & du premier Memoire, promettant de supprimer l'ouvrage, s'ils vouloient travailler à la réformation de la Medecine ; parce que le bien public n'auroit plus demandé alors que je le publiaisse ; il auroit suffi de corriger les abus sans les faire connoître davantage au Public : mais tout ce que j'ai fait a été inutile ; & la passion l'a emporté sur toutes les precautions & les mesures que j'ai cru propres pour les gagner.

Si quelque chose pouvoit détourner de faire les Reglemens que je propose, ce seroit sans doute, qu'on auroit peur de

Q. iiiij

186 REFORMATION  
se tromper en suivant les idées d'un particulier, contre le sentiment de tant d'autres qui les desaprouvent. Mais il y a une raison qui peut seule rassurer ceux qui se trouveroient dans l'incertitude ; c'est que tous les Medecins experimentés qui ont de la bonne foi, demeurent d'accord que dans quelque Faculté qu'un Medecin soit reçu, il n'est pas pour cela capable d'exercer la Medecine. Les fautes grossières qu'on voit faire tous les jours aux nouveaux Medecins le font assez connoître ; & c'est une vérité dont sont témoins toutes les personnes que leur profession oblige d'être souvent auprès des malades.

On peut aisement juger combien de maux cause un tel abus, & l'on doit croire que si les Magistrats n'employent pas leur autorité pour y remédier, c'est qu'ils n'en sont pas persuadés. C'est pourquoi afin de les déterminer à se servir en ce-ci de tout leur pouvoir, & de les porter à employer tous les moyens convenables pour mettre un bon ordre dans la Médecine, il me semble qu'il est nécessaire de leur démontrer cette vérité, quelque déshonneur que les Medecins en reçoivent, parce que l'on doit préférer le bien public à ses intérêts particuliers.

C'est une chose constante que pour bien exercer un Art, il en faut scavoir la Theorie, & l'avoir pratiqué durant un tems assez considerable. Or j'ai montré que les exercices & les épreuves qui sont en usage dans la Faculté de Medecine de Paris, aussi bien que dans les Facultés des autres Villes, ne sont pas comme il faut pour faire acquérir à ceux qui y passent, une bonne Theorie de leur Art.

Ces exercices sont, comme j'ai dit, les Theses & les Examen. Dans la Dissertation contre l'usage de soutenir des Theses en Médecine, j'ai suffisamment prouvé qu'il n'est pas propre pour former les Medecins & pour juger de leur capacité; & pour en être plus convaincu, il n'y auroit qu'à lire toutes les Theses d'une Licence, & se trouver aux Ecoles de Medecine quand on les soutient, on reconnoîtroit qu'on n'y peut acquérir que tres peu de connoissances utiles, & que ce peu est obscurci par la multitude de questions frivoles qui y sont agitées.

On m'a objecté que s'il est vrai que la plus grande partie des Theses de Medecine servent peu à l'instruction des Medecins, ne contenant pas beaucoup de

188 REFORMATION  
choses utiles dans l'exercice de cette profession, du moins on ne peut pas nier qu'il n'y en ait quelques unes de bonnes, & qu'on ne puisse les faire toutes dans la suite semblables à celle là, en les remplissant d'une doctrine fondée sur les observations; d'où l'on conclut qu'en corrigeant ce qui s'est glissé de défec-  
tueux dans les Theses de Medecine, on y pourra apprendre une bonne Theo-  
rie.

Pour répondre à cette objection il faut distinguer deux choses dans les Theses, savoir l'écrit, & l'exercice où l'on soutient en public les sentimens qui y sont contenus : je dis premierement que quelque bon que soit l'écrit, c'est-à-dire que quelque rempli qu'il soit de vérités & de maximes reçues des bons Praticiens, l'exercice où on le soutient non seulement est inutile pour rendre capable d'exercer la Medecine, mais il y est même un ob-  
stacle, parce qu'il oblige de s'attacher à défendre des opinions problematiques, sur lesquelles on ne doit nullement se régler dans l'exercice de la Medecine.

Car quelques mesures qu'on prenne, la dispute en quoi cet exercice consiste, mettra toujours dans la nécessité d'inscr

DE LA MEDECINE. 189  
rer dans l'écrit des choses problematiques ;  
s'il n'y en avoit point , les disputans se-  
roient souvent embarrassés à trouver des ar-  
gumens contre ce qui y seroit contenu :  
ils se trouveroient obligés de disputer con-  
tre des vérités & des règles que l'expé-  
rience démontre. Ils ne pourroient le  
faire que par le moyen de quelques So-  
phismes ; alors la dispute languiroit , &  
l'inutilité en deviendroit plus manifeste.

En effet si l'on vouloit combattre de cer-  
taines vérités qui se trouvent souvent dans  
les Theses , par exemple , que le sang cir-  
cule dans le corps ; qu'il faut pour en-  
tretenir la santé , que les sécrétions se fa-  
sent ; que les alimens doivent être bien  
digérés , pour fournir une bonne nourri-  
ture aux parties ; que tous les excès sont  
nuisibles à la santé ; que les passions vio-  
lentes dérangent l'économie du corps ;  
tout ce qu'un Disputant pourroit oppo-  
ser à ces vérités lui seroit peu d'honneur ,  
& ne seroit nullement instructif pour les  
Bacheliers.

Il y a des vérités qu'on peut combat-  
tre par des raiſonnemens fondés sur des  
hypothèses de sistèmes ; mais j'ai suffisam-  
ment prouvé qu'on doit bannir des exer-  
cices de la Medecine toutes ces vaines

Cet exercice roulant donc ordinairement sur des choses problematiques, & la dispute étant fondée sur des opinions tirées des sistemes, on n'y parle gueres de ce qu'il y a de bon dans l'écrit ; les Bacheliers y font peu d'attention, & ils ne s'attachent presque qu'à ce qu'ils y trouvent de propre pour la dispute. Ainsi cet exercice n'est nullement convenable pour leur faite apprendre la bonne Theorie.

Enfin j'ai prouvé fort au long dans ma Dissertation contre les Theses, que soit que les sentimens contenus dans l'écrit soient vrais, soit qu'ils soient douteux, soit qu'ils soient faux, on ne doit point en faire une matière de dispute pour instruire, former, & éprouver les Medecins. Ce qu'il y a de certain en Medecine, ne l'est qu'autant qu'il est suffisamment vérifié par des expériences réitérées. Or il ne faut point disputer sur des choses dont l'expérience nous fait connoître la vérité. Pour les sentimens douteux, il n'y a point de raison de vouloir les discuter par la dispute ; c'est par l'observation des faits qu'on peut découvrir si ce qu'on en pense est véritable. Les sentimens qui sont faux

ne doivent pas non plus être un sujet de dispute, puisqu'on ne doit pas les soutenir; par consequent l'exercice des Theses doit être aboli.

A l'égard des écrits qu'on nomme communement Theses, je conviens qu'il y en a où l'on trouve plusieurs bonnes règles pour la pratique de la Medecine, mais il faut demeurer d'accord qu'il y a très peu de ces Theses qui soient bien utiles; puisque ce qu'on y voit de bon, se trouve aussi pour l'ordinaire dans les Auteurs. Mais telles qu'elles soient, il n'y aura plus de raison d'en faire, si l'on ôte comme l'on doit, l'exercice où on les soutient.

De peur qu'on ne se prevale de ce qu'il y a de bon dans quelques Theses, pour autoriser l'exercice, sous prétexte qu'on peut, à ce qu'on dit, prendre des mesures, pour qu'elles soient toutes généralement bonnes, je dirai que c'est une vaine espérance de se flatter qu'on puisse jamais faire ensuite, que les Theses soient beaucoup meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à présent; parce que la réputation de ceux qui les composent, étant intéressée à les bien travailler, on s'est toujours fort appliquée à les faire le mieux qu'on a pu.

Pour ce qui est des moyens de faire en sorte que toutes les Theses soient bonnes, on se contente de les alleguer en general sans en specifier aucun. Il semble qu'on espere y parvenir en faisant un Statut qui l'ordonne ; c'est se tromper. Lorsque quelque tems avant le jour pris pour l'exercice, le Docteur qui doit presider à une These, l'enverra au Doyen pour l'approuver ; si celui ci refuse de le faire, parce qu'il ne la trouvera pas bonne, le President soutiendra le contraire, chacun n'étant que trop entêté de son ouvrage. Qui jugera le differend ? sera-ce la Faculté ? il faudra donc l'assembler, nommer des Examinateurs, & sur leur rapport proceder au jugement. Si la These est rejetée, le President sera quitte pour dire qu'il n'en fçauroit faire de meilleure ; ou s'il l'entreprend, celle qu'il fera ne vaudra souvent pas mieux. A presque toutes les Theses on se trouvera en un pareil embarras, qui fera manquer ces exercices.

Quand même il seroit possible d'obtenir, que toutes les Theses fussent aussi bonnes que les meilleures qu'on a faites jusqu'à présent, cela ne devroit pas en faire maintenir l'usage. Ce qu'elles con-

DE LA MEDECINE. 193  
tiennent se trouvant dans les Auteurs, il  
est plus à propos que ceux qui sont en  
Licence les apprennent dans ces livres.

On sera exempt par là de travailler à  
extraire les matières qu'on veut mettre en  
These, à les énoncer en beaux termes,  
& à les disposer selon la forme prescrite;  
ce qui emporte beaucoup de tems, &  
donne une grande peine sans aucune u-  
tilité.

Chaque These de Medecine ne trai-  
tant que d'une question, & chaque Ba-  
chelier ne soutenant que trois Theses,  
il s'ensuit que quelque bonnes qu'on puif-  
se les faire, les Bacheliers ne sont obli-  
gés pendant leur Licente, de s'appliquer  
qu'à une tres petite partie de ce qu'il  
faut scâvoir; ainsi elles ne feront jamais  
propres à leur faire apprendre la Theorie  
qu'on doit avoir, avant que d'entreprendre  
d'exercer la Medecine.

Au contraire un seul des examen tels  
que je les ai proposés, renfermant plus  
de matières que dix Theses faites sui-  
vant la coutume, & ne roulant que sur  
ce qui est utile pour la pratique, il fe-  
ra beaucoup plus convenable pour faire  
acquerir la science de la véritable Mede-  
cine.

194 REFORMATIO N  
Mais de la maniere dont on fait à present les examen , ils ne sont gueres plus u- tiles que les Theses , parce qu'ils ne sont pas reglés comme il faut . On en fait trois dans la Faculté de Paris ; le pre- mier qui est pour le Baccalaureat , se fait ainsi . Il y a quatre Examinateurs nommés , qui avec le Doyen examinent trois jours de suite ceux qui se presen- tent ; ils sont interrogés chacun pendant une demie-heure tous ces trois jours ; la forme qu'on observe dans ces examen , est meilleure que celle des suivans ; c'est pour cela que je l'ai prise pour modèle des examen que j'ai proposés . Mais ce qui s'y trouve à redire , c'est que les Examinateurs affectant de se faire valoir par des questions recherchées , preferent souvent le beau à l'utile . Ceux qui se presentent pour le Baccalaureat , doivent être cen- sés sortir de leur cours de Medecine , ainsi la raison veut qu'on les interroge seulement sur ce qu'ils y ont appris ou dû apprendre .

L'Examen suivant , qui est sur les plan- tes & les drogues Medicinales , se fait d'une autre maniere . Ce sont tous les Doc- teurs qui examinent l'un apres l'autre quel- qu'un des Bacheliers . Cet examen dure plusieurs

DE LA MEDECINE. 195  
plusieurs jours suivant la quantité qu'il y en a en Licence. Le grand nombre de Docteurs qui doivent interroger , ne permet gueres de rien approfondir. On ne fait donc presque qu'effleurer les matieres ; ainsi pourvû qu'un Bachelier les fache superficiellement , il se tire d'affaire.

Le dernier examen est sur toutes les maladies ; il se fait après que la Licence est finie , & de la même maniere que le dernier dont je viens de parler. Tous les Docteurs interrogeant les uns après les autres dans cet examen , il se trouve même inconvenient que dans l'examen sur les plantes & les drogues Medicinales. D'ailleurs pourvû que le Bachelier reponde suivant ce qu'il a vu dans quelque Auteur , cela passe , quand même il ne seroit pas conforme à la bonne pratique ; on ne se met gueres en peine de lui faire connoître son erreur , ce qui est absolument necessaire ; mais on n'en a pas le tems.

Il y a une chose à redire dans tous ces examen , qui est qu'on y agite souvent des questions de sistemes , qu'il est à propos de bannir de tous les exercices destinés à former les Medecins , pour les raisons que j'ai rapportées.

R

Il faut encore remarquer que les examens qui sont certainement l'exercice le plus utile pour apprendre la bonne Theorie de la Medecine, ne se font qu'au commencement & à la fin de la Licence, & que l'on occupe les Bacheliers pendant les deux ans qu'elle dure, à soutenir des Theses qui bien loin d'être utiles pour leur instruction, leur gâtent l'esprit, & les detournent d'apprendre ce qu'il y a de plus nécessaire pour bien exercer leur profession.

Ce sont là tous les exercices & les épreuves par où l'on fait passer ceux qui aspirent au Doctorat avant que de les recevoir. Il est manifeste que cela ne suffit pas, pour leur faire acquérir une Theorie assez ample & assez exacte de la Medecine pour la pouvoir bien exercer, puisque tout le monde sait que c'est un Art d'une fort grande étendue, & où il est très difficile de discerner le vrai d'avec le faux, & le bon d'avec le mauvais.

Ces Exercices sont si peu suffisants pour faire acquérir la Theorie nécessaire, qu'il est leur qu'on peut y satisfaire sans avoir beaucoup appris des règles & des preceptes qu'il faut savoir pour être

bon Medecin. En effet qu'un jeune homme qui aura de la facilité à s'énoncer, se soit bien exercé durant son cours de Philosophie à disputer & à répondre, principalement sur les questions de Physique, s'il veut être Medecin, il peut dans l'espace de trois mois se mettre en état d'être reçu Bachelier, & sans employer beaucoup de temps à étudier, il brillera dans la Licence & sera reçu Docteur avec applaudissement; mais il n'est pas nécessaire de dire, qu'il sera fort éloigné d'avoir la Theorie qu'on doit pour être en état de bien faire la Medecine.

Pour ce qui est de la pratique à laquelle il faut qu'on soit suffisamment formé avant que d'exercer cet art, on ne se met gueres en peine de faire en sorte que ceux qui aspirent au Doctorat, acquièrent les connaissances que l'usage seul peut donner. Il est vrai qu'il y a un Statut qui porte, que les Licentiés iront pendant deux ans accompagner les Medecins de l'Hôtel-Dieu dans la visite des malades; mais on néglige de faire observer ce Statut: & quand il seroit pour évidemment suivi, cela ne suffiroit pas pour former les nouveaux Medecins à la pratique; par-

R ij

198 REFORMA TION  
ce que la celerité avec laquelle ces visites se font, empêche qu'on ne puisse bien connoître les motifs qui portent les Médecins à se servir des remèdes qu'ils ordonnent ; ce qui est absolument nécessaire pour en profiter.

Quoiqu'il soit évident que les exercices & les épreuves dont je viens de parler, ne soient pas comme il faut pour former les Médecins, & pour s'assurer de leur capacité, néanmoins après qu'ils y ont passé on les reçoit Docteurs, & on les propose au Public comme des personnes capables d'exercer leur profession. Est-ce là suivre l'intention qu'ont eue les Puissances en établissant les Facultés de Médecine ? Est ce là répondre à l'attente du Public qui sur l'assurance qu'on lui donne, confie aux Médecins de ce corps le soin de sa santé & de sa vie ? Nullement ; & pour en juger suivant la droite raison, on doit regarder cet abus comme une prévarication très condamnable à l'égard des Puissances ; puisque c'est manquer à un devoir très essentiel, que de ne pas suivre leurs intentions quand elles sont si justes, & à l'égard du Public, il me semble qu'il y a une imposture horrible d'abuser ainsi de sa confiance en des choses aussi importantes que sont la santé & la vie.

On dit que si les Docteurs ne sont pas capables d'exercer la Medecine aussi-tôt qu'ils sont reçus, ils le deviennent par la suite en étudiant les Auteurs, & en exerçant leur profession. Mais ce ne peut être qu'après un tems considerable, & aux dépens de la santé & de la vie de plusieurs personnes.

D'ailleurs on sait qu'entre ceux qui sont reçus Docteurs, il y en a qui ne se mettent point en peine de se rendre plus habiles ; d'autres ne s'appliquent que fort mediocrement ; ils demeurent ainsi toute leur vie peu capables de bien exercer leur profession ; & parmi ceux qui s'attachent suffisamment, il y en a qui s'amusent à approfondir de vaines Speculations, ou à sçavoir à fond des choses peu utiles ; au lieu de faire leur principale occupation de ce qu'il y a de plus essentiel.

Ceux même qui étudient le mieux, & qui observent le plus exactement ce que l'usage leur offre d'expériences, n'ayant pas été bien instruits & formés d'abord, se tressent toujours des mauvaises impressions qu'ils ont reçues dans les commencemens ; outre qu'il est difficile qu'ils ne se laissent souvent aller à l'erreur, ne pouvant pas faire eux-mêmes assez d'ob-

De peur qu'on n'abuse de ce que je viens de dire, & qu'on n'en tire une consequence generale, que tous les Medecins sont des ignorans, laquelle leur seroit encore moins defavantageuse que prejudicable au Public, je dirai avec toute la bonne foi & la sincerité qu'on a toujours remarquées en moi, qu'il n'y a point de Medecin qui n'ait des connoissances utiles pour la santé; mais aussi on ne peut pas nier que tous les Medecins n'en manquent de beaucoup qu'ils pourroient & devroient avoir; & qu'ils ne soient prevenus de plusieurs opinions douteuses tirés de differens sistemes, suivant lesquels ils ne se conduisent que trop souvent dans la cure des Maladies.

Toute la difference qui se trouve dans le sçavoir des Medecins, consiste en ce que les uns ont plus de connoissances utiles à la santé, les autres en ont moins; il y en a aussi qui sont prevenus d'un plus grand nombres d'opinions dangereuses que les autres.

Voila au juste ce qu'on doit penser du sçavoir des Medecins; & comme c'est

DE LA MEDECINE. 201  
avoir trop d'indulgence que d'en concevoir une plus haute idée, ce n'est pas leur rendre justice que d'en juger moins avantageusement: voici maintenant les effets que produit ce qu'il y a de bon & ce qu'il y a de mauvais dans leurs connoissances.

Quand les Medecins se servent à propos des bonnes connoissances qu'ils ont, ils réussissent le plus souvent; ces succès leur font honneur, & leur attirent l'estime & la confiance tant des gens qu'ils guérissent, que de ceux qui en sont témoins. Mais quand ils manquent de prescrire ce qui convient le plus aux malades faute de le connoître, ou parce qu'ils suivent des règles fausses, & des préceptes qui n'ont que des imaginations pour fondement, ils causent souvent du désordre & ils augmentent la Maladie, ou du moins ils ne procurent pas tout le soulagement qu'ils pourroient. Ce défaut de succès ne leur est pas moins honteux, qu'il est préjudiciable aux malades. Il est donc du bien public de faire essorer que les Medecins aient le plus qu'il est possible de connaissances utiles à la santé, & qu'ils soient le moins prévenus qu'il se pourra, d'opinions qui les peuvent faire écarter de la bonne pratique.

C'est ce que l'on obtiendra en observant les reglemens que j'ai proposés pour l'instruction & la reception des Medecins. Le cours de Medecine que les Etudiants feront d'abord , les mettra dans la bonne voie. Ils auront des traités beaucoup plus exacts & plus complets qu'ils ne l'ont jamais été , lesquels renfermeront toutes les matieres qui sont du ressort de la Medecine.

Les interrogations qu'on leur fera , les obligeront d'être attentifs aux explications de leurs Professeurs , & de s'attacher en leur particulier à l'étude de leurs traités. Les Professeurs en les interrogeant connoîtront s'ils ont bien compris le sens de ce qu'ils leur auront enseigné , & ils résoudront leurs difficultés.

L'examen que les Etudiants seront obligés de subir pour le Baccalaureat , ne se devait faire que sur les traités des Ecoles , ils seront encore par là excités à les bien étudier , ainsi à la fin de leur cours ils auront déjà fait beaucoup de progrès dans la Theorie de la Medecine.

La Licence où ils entretiendront ensuite les rendra entièrement capables de bien exercer leur profession , parce qu'on y prendra

Les sources où ils doivent les puiser, sont la lecture des Auteurs, l'instruction & l'usage. Ces trois choses sont absolument né-  
cessaires pour devenir bon Medecin. Ils ne peuvent manquer à aucune sans beaucoup de préjudice. Mais on leur fera remplir ces devoirs, en observant les nouveaux Statuts qui concernent la Licence. Par ce moyen ceux que l'on recevra Docteurs, auront une bonne Theorie jointe à un usage assez long, pour bien traiter les malades qui auront recours à eux.

La durée de la Licence étant de quatre ans, les examen que chacun de ceux qui y feront devra subir tous les deux mois, monteront au nombre de vingt quatre, auxquels toute la Medecine sera partagée. Ce grand nom-  
bre n'empêche pas que le sujet de chaque examen ne soit d'une grande étendue. Ain-  
si des qu'un Bachelier sera quitte d'un exa-  
men, il sera obligé de s'appliquer beau-  
coup pour se préparer au suivant. Il ne pour-  
ra se dispenser d'en faire autant pour tous les autres. Par là il sera forcé de se donner tout entier à l'étude durant les quatre ans

S

204 REFORMATION  
de sa Licence. Ce tems là ajouté aux trois années de son cours, étant bien employé, suffit certainement pour luy faire acquerir toute la Theorie nécessaire, pour entreprendre d'exercer la Medecine.

La maniere dont on traitera le sujet de chaque examen sera tres avantageuse; parce que sans s'amuser aux vaines Speculations des Sistemes, on n'y agitera que ce qui est assez bien fondé sur l'experience, pour s'y regler dans la pratique.

Les Bacheliers étant obligés de conformer leur étude à la maniere dont ils seront examinés, ils s'attacheront à bien démontrer ce qu'il y a dans les Livres de Medecine qui est le mieux fondé sur l'experience; ainsi leur étude ne sera pas seulement soutenuë avec beaucoup d'application & d'assiduité, elle sera encore dirigée comme il faut pour les accoutumer à étudier avec discernement.

En étudiant dans les Auteurs les preceptes & les règles nécessaires, les Bacheliers ne laisseront pas d'apprendre la doctrine des Sistemes, parce qu'elle s'y trouve mêlée avec ce qu'il y a d'utile pour la pratique; & quoi qu'ils ne donnent pas leur principale attention à ces speculations, la longue étude les leur fera encore mieux appren-

C'est pourquoi cet établissement devroit  
même être approuvé par les Sectateurs des  
Sistemes ; car ceux qui en sont les plus dé-  
terminés partisans, conviennent que ce  
que l'on a par des expériences réitérées,  
reconnu d'utile pour la santé, est ce qu'il  
y a de plus assuré dans la Medecine, & de  
plus nécessaire pour la pratique ; & com-  
me ces connaissances font en fort grande  
quantité, & qu'ayant peu de liaison entre  
elles on les oublie aisément, ils ne peuvent  
disconvenir que ce ne soit un établis-  
sement très utile, de faire uniquement rou-  
ler les exercices sur ces connaissances,  
puisque c'est le meilleur moyen de les bien  
imprimer dans l'esprit des Bacheliers.

Ils recevront aussi durant la Licence toute  
l'instruction dont ils ont besoin, parce que  
les Examinateurs y rectifieront leurs con-  
naissances en les déabusant de quantité  
d'erreurs, où il est impossible qu'ils ne se  
laissent pas aller en lisant les Auteurs, qui  
comme j'ai déjà dit, contiennent un grand  
nombre de faux preceptes, qu'on ne peut  
suivre dans la pratique sans beaucoup de  
risque. Ils ne recevront pas seulement ces  
éclaircissements dans les examens qu'ils doi-  
S ij

216 REFORMATION

vent subir , ils profiteront encore des instructions qu'on donnera dans ceux des autres Bacheliers , où ils seront obligés de se trouver ; & ils éviteront par là de tomber dans les mêmes égaremens ; ainsi rien ne leur manquera pour acquerir la justesse d'esprit si nécessaire dans les Medecins.

Enfin les Bacheliers acqueroient un assez grand usage de traiter les maladies , puisque durant les quatre ans de leur Licence , ils accompagneront tous les jours un des Medecins de l'Hôtel-Dieu dans la visite des malades , & que les deux dernières années ils seront chargés d'en traiter un certain nombre en présence du Medecin , qui approuveroit ou reformeroit leurs ordonnances selon qu'il le jugeroit à propos .

On ne peut pas douter qu'après avoir tenu les Bacheliers pendant quatre ans dans ces exercices , ils ne soient capables , s'ils y ont satisfait , de bien exercer la Medecine ; le seul bon sens le fait assez connoître , puis qu'il est évident qu'ils auront une Theorie fort bonne & fort ample , & qu'ils auront un usage suffisant dans le traitement des maladies .

Si les Personnes qui ont l'autorité en main , veulent s'en assurer encore davantage , il y a un moyen de le faire ; c'est de

consulter là-dessus tous les plus grands Médecins de l'Europe; je suis certain qu'il n'y en a pas un, qui ne convienne que quiconque aura receu les instructions, & aura passé par les épreuves que j'ai marquées, & qui aura été formé à la pratique par les exemples, comme je l'ai dit, sera très capable d'exercer la Medecine; au lieu qu'il n'y en aucun qui ne demeure d'accord qu'on ne le devient point par les exercices & les épreuves ordinaires.

Ceux qui aspirent au Doctorat n'auront point à se plaindre sur la longueur de la Licence, ni sur la difficulté des épreuves; car si sa durée éloigne le Doctorat, elle approche l'utilité qu'ils peuvent espérer de l'exercice de leur profession; puisqu'on aura recours à eux beaucoup plutôt, étant persuadé de leur capacité. Si les épreuves sont difficiles, ils en seront récompensés par l'estime, la confiance, & les égards qu'on aura pour eux.

On a objecté contre les nouveaux établissements, que quelque apparence d'utilité qu'ils présentent d'abord, on pourroit en les exécutant trouver des obstacles & des defectuosités plus essentielles, que celles qu'on remarque dans ce qui se pratique. On n'a que trop d'exemples, dit on, que

S iii

On auroit quelque raison d'être en dé-  
fiance de la réussite de la réformation que  
je propose , si je pretendois établir de nou-  
veaux exercices , & de nouvelles sortes d'é-  
preuves pour former les Medecins , & s'af-  
furer de leur capacité . Mais je ne propose  
rien qui ne se pratique ; je rectifie seulement  
ce qu'il y a de defectueux . Je conseille d'a-  
bolir l'usage de soutenir des Theses ; on  
ne doit point craindre qu'il en arrive aucun  
inconvenient , puisque l'on voit qu'il se  
trouve des défauts si considérables dans cet  
exercice . On doit s'y déterminer d'autant  
plus facilement , que l'on sait que cet u-  
sage n'est établi que depuis quelques siècles ,  
& qu'il y a eu un si grand nombre d'ex-  
cellens Medecins auparavant .

Rien n'est plus naturel en ôtant les The-  
ses , que d'y substituer de nouveaux examens ,  
qui est un exercice en usage : le plus grand  
changeement qu'on y fera , c'est de ne les  
faire rouler que sur ce qui est utile pour  
l'exercice de la Medecine ; de quoi il n'y a  
pas lieu d'appréhender de mauvaises suites .

On ne doit pas non plus craindre rien  
de mal du grand nombre d'examen que je

Il seroit ridicule de soupçonner quelque mauvaise suite , de l'obligation que je dis qu'il faudroit imposer aux Bacheliers,d'accompagner pendant quatre ans un Medecin de l'Hôtel Dieu dans la visite des malades. Le Statut qui ordonne que les Licenciés le feront pendant deux ans , marque assez que la Faculté a cru cela nécessaire. Mais personne ne peut disconvenir qu'après avoir pendant deux ans accompagné seulement le Medecin , ils se formeront beaucoup plus en traitant eux mêmes les malades en sa presence pendant deux autres années .

On n'a donc aucun sujet de presumer , qu'il arrive aucun inconvenient considérable de l'execution des nouveaux Statuts ; & quand il en arriveroit ils ne pourroient jamais être aussi pernicieux , qu'est le peu de soin qu'on a de bien instruire & former les Medecins,puisque ce desordre est cause du peu qu'il y en a de bons.

Il ne faut pas douter que si les instructions & les épreuves étoient telles que je les

210 REFORMATI<sup>N</sup>  
propose, la plus grande partie des Medecins ne saillent habiles, ayant été mis d'abord dans le bon chemin, ayant été accoutumés au travail dès le commencement, ayant le jugement plus formé par le discernement que dans les examens on leur feroit faire du vrai & du faux, du bon & du mauvais; & si l'on suit ce que je conseille pour perfectionner la Medecine, leur habileté augmenteroit de jour en jour par les nouvelles lumières qu'ils recevraient dans le commerce avec leurs confrères; parce que chacun d'eux s'appliqueroit particulièrement à de certaines especes de maladies.

On ne doit gueres être en suspens sur le parti qu'on doit prendre, après les raisons que j'ai rapportées dans cet Ouvrage & dans le Projet de reformation, pour prouver la nécessité de reformer la Medecine, & l'utilité qu'il y a de le faire comme j'en ai proposé. Elles sont si évidentes qu'elles doivent passer pour des démonstrations; & si l'on a encore quelque difficulté sur ce sujet, c'est sans doute que l'opposition de tant de Medecins donne toujours quelque défiance de faire une fausse démarche.

Pour lever entièrement ce scrupule, il suffit de decouvrir les motifs qui font agir les Medecins dans cette occasion. Ils voyent

bien qu'en consentant à une reformation aussi generale de la Medecine, ce seroit avouer qu'elle est dans un grand déordre; en changeant entierement la maniere d'instruire & d'éprouver les Medecins ayant que de les recevoir, ce seroit demeurer d'accord qu'eux-mêmes n'ont pas été bien instruits, & qu'ils n'ont point passé par des épreuves suffisantes. Tout cela leur semble préjudicier à leur réputation; l'amour propre se revolte, l'intérêt s'y oppose; & dès que la passion s'empare du cœur d'un homme, la vérité ne fait plus d'impression sur son esprit.

Les anciens Medecins se croiroient des-honorés de n'avoir pas remédié aux désordres de la Medecine, parce qu'ils se persuadent qu'on penseroit ou qu'ils ont été bien aveuglés de ne pas connoître une chose si manifeste, ou qu'ils n'ont pas eu assez de génie pour trouver les moyens d'y parvenir, ou qu'ils ont été trop peu affectionnés au bien public pour satisfaire à un devoir aussi essentiel.

Les nouveaux Medecins s'imaginent qu'ils tomberoient dans le mépris, n'ayant pas une assez longue pratique pour reparer les défauts de leur réception. Les uns & les autres considerent que la multitude des

212 REFORMATION  
exercices que j'exige multiplieroit leurs  
peines, &c que l'honoraire qu'ils reçoivent  
seroit diminué, par la proposition que j'ai  
faite de moderer le plus qu'il seroit possible  
les frais de la reception.

Je ne parle point de la jalouſie qui est  
fort commune parmi les Medecins, ni de  
l'attachement que les hommes ont à la cou-  
tume, on fçait assez quels effets il en peut  
arriver.

Toutes ces considerations doivent porter  
les Personnes qui ont l'autorité en main,  
à n'avoir aucun égard à l'opposition qu'on  
voit dans les Medecins à la reformation  
que je propose, quelque grand que soit leur  
nombre. On le fera d'autant plus volontiers  
qu'on examinera de plus près les raisons  
sur lesquelles ils se fondent.

Il est étonnant que de tous les Arts il  
n'y en ait point de mieux réglé en Europe  
que l'art militaire, dont le principal objet  
est de faire perir les hommes, & que la  
Medecine qui est un art dont l'objet est de  
procurer la santé & de conserver la vie,  
soit le plus en désordre de tous. Il faut es-  
perer qu'enfin l'on ouvrira les yeux, & que  
l'on fera attention aux maux que produi-  
sent les abus qu'on souffre dans la Mede-  
cine.

Les moyens que j'ai proposés pour y remédier étant si assurés, on ne peut disconvenir qu'en les mettant en usage, la Médecine ne soit incomparablement mieux réglée qu'elle ne l'est à présent, & qu'on n'en reçoive toute l'utilité qu'on peut raisonnablement en espérer.

Il ne faut donc pas balancer sur le parti qu'on doit prendre, si l'on ne veut pas abandonner le soin du bien public, & négliger la santé & la vie d'un chacun, pour suivre la passion d'un petit nombre de personnes.

FIN.

*FAUTES A CORRIGER.*

**P**age 5. ligne 25. *lisez* on y a eu.  
page 24. ligne 22. *lisez* une fort grande partie.

Page 49. ligne 11. *lisez* in p̄ecordiis.

Page 139. ligne 6. *lisez* assiduis.

Page 143. ligne 11. *lisez* Baccalaureatum.

Page 144. ligne 17. *lisez* intermittentes.

Page 145. ligne 3. *lisez* Baccalaurei.

Page 161. ligne 1. *lisez* morbi Veneris.

Ibid. ligne 12. *lisez* ex istis observationibus.

Page 162. ligne 4. *lisez* de sa charge.

Page 163. ligne 10. *lisez* id muneris.